

CENTRE MAURITANIEN D'ANALYSE DES POLITIQUES (CMAP)

Diagnostic-Bilan de la situation de la femme en Mauritanie

Rapport final

Consultante :
Amel Daddah

Juin 2003

Cette étude a bénéficié de la participation de l'équipe de statisticiens composée de Mariem Mint El Mouvid (CDHLPI), Mohamed El Moctar Ould Sidi Bocar (CDHLPI), Mohamedou Ould Abdallahi (ONS) et Moctar Ould Djay (MFPTJS). Ces derniers ont en particulier extrait des bases données de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV) une série d'indicateurs d'écart permettant de mesurer la situation des femmes. La Direction des Politiques de Suivi et d'Evaluation (DPSE) du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE) a également apporté son concours à travers l'extraction de certaines données jusque là non exploitées de l'Enquête sur les Ménages et Exploitants Agricoles (EMEA). Que tous soient remerciés pour leur contribution.

Table des matières

1. Introduction	4
2. Evolution de la situation de la femme en Mauritanie	6
2.1. Atouts et limites des données chiffrées	6
2.2. Démographie - Structure des ménages	9
2.3. Pauvreté – Inégalité – Conditions de vie	12
2.4. Alphabétisation – Education – Formation professionnelle	17
2.5. Santé de la mère et de l'enfant	22
3. Activité et contribution économique des femmes	27
3.1. Les femmes face au marché de l'emploi	27
3.2. Estimation de la contribution économique des femmes	31
3.3. Accès au crédit	32
3.4. Situation des femmes en milieu rural	34
3.5. Cas du secteur informel	38
4. Intégration socio-politique des femmes : Quelques indicateurs	40
5. Femmes et société en Mauritanie	44
5.1. Nuptialité - Approche de la famille	45
5.2. Femmes et Droit	47
5.3. Persistance des pratiques de mutilation génitale féminine (MGF)	48
5.4. Prostitution et exploitation sexuelle des enfants : des phénomènes émergents	49
6. Synthèse des résultats et lien avec les politiques mises en œuvre	51
Références	57
Annexe 1 : Tableaux statistiques	62
Annexe 2 : Termes de référence de l'étude	80

1. Introduction

La Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF) représente l'instrument clé d'intervention publique auprès des femmes en Mauritanie. Elle vise à promouvoir, à travers l'éventail d'actions prioritaires préconisées, une amélioration et un renforcement du statut de la femme au sein de la société mauritanienne. A la suite de la création du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF), une première SNPF a été élaborée, adoptée et mise en oeuvre pour la période 1995-2000, au cours de laquelle un certain nombre de réalisations ont été enregistrées dans différents domaines. Il s'agit notamment, en suivant les axes prioritaires d'interventions identifiés par le SECF :

- *Amélioration de la rentabilité du travail des femmes (productivité - moyens de production - circuits de commercialisation) :*
 - Alphabétisation fonctionnelle de 8.000 femmes ;
 - Formation de 450 femmes à la gestion des AGRs ;
 - Appui à la mise en oeuvre de 494 projets générateurs de revenus au profit de femmes démunies ;
 - Mise en place de coopératives féminines d'épargne et de crédit (Nissa Banques, GFEC, COOPEC) dont ont bénéficié plus de 600 coopératives féminines impliquant un total de plus de 16.000 femmes¹ ;
 - Mise en place de 6 nouveaux CFPF ;
 - Identification de nouveaux créneaux porteurs pour la production féminine ;
- *Augmentation de la participation des membres des organisations féminines aux instances de développement à la base (mise en place de réseaux de participation des femmes - renforcement des capacités des membres de ces réseaux) :*
 - Recensement des coopératives féminines dans 10 wilayas ;
 - Information des membres de coopératives féminines sur les circuits et opportunités d'appuis ;
 - Organisation annuelle d'une foire permettant aux femmes de faire connaître leurs produits ;
 - Enquête sur les ONGs féminines ;
 - Appui à/collaboration avec plusieurs ONGs féminines ;
- *Adoption d'une politique de la famille et de l'enfance :*
 - Mise en oeuvre du processus ayant abouti à l'adoption d'un Code du statut personnel garantissant aux femmes un certain nombre de droits fondamentaux (études, formulation, dissémination) ;
 - Elaboration d'une stratégie pour la petite enfance ;
 - Formation du personnel du pré-scolaire ;
 - Mise en place de garderies et de jardins d'enfants ;
 - Mise en place de centres d'éducation nutritionnelle ciblant les mères et les enfants de 0 à 3 ans (projet NUTRICOM en particulier) ;
- *Elaboration d'une stratégie IEC visant à renforcer la mise en oeuvre de la SNPF (études sur les comportements - élaboration et diffusion de messages de sensibilisation - tables-rondes et autres espaces d'échange...):*

¹ Voir notamment : RIM/SECF, "SNPF 2002-2005", version provisoire, 2002, pp.9-22. Voir aussi : "Evaluation de la revue de la SNPF" (rapport provisoire préparé par N'Dery Niang), Avril 2003, pp.3-6.

- Promotion du mouvement associatif féminin et de la participation des femmes au développement à la base ;
 - Vulgarisation et dissémination de la CDE, de la CEDEF et du Code du statut personnel ;
 - Promotion de la scolarisation des filles ;
 - Promotion de nouveaux comportements alimentaires et nutritionnels ;
 - Promotion de la planification familiale ;
 - Sensibilisation sur le VIH/Sida et d'autres questions relatives à la santé des femmes (obésité, pratiques traditionnelles néfastes, vaccination, etc.) ;
- *Renforcement institutionnel du SECF (amélioration des ressources humaines – équipements - renforcement du cadre institutionnel de coordination...)* :
 - Renforcement/équipement des antennes régionales ;
 - Implication des autres structures concernées par la mise en œuvre de la SNPF (MEN, SEAE0, MSAS, MDRE, MAED, MJ, etc.) ;
 - Mise en place d'un partenariat avec le CDHLPI ;
 - Mise en place de structures interministérielles chargées de dossiers spécifiques (petite enfance, lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, femmes et développement, etc.) ;
 - Mise en place d'un groupe de suivi 'Genre' ;
 - Formation de cadres du SECF aux techniques d'IEC ;
 - Formation de 50 femmes diplômées chômeurs à la gestion de projet ;
 - Mise en place d'une équipe de formation des formateurs.

Cette première étape de mise en œuvre la SNPF s'est toutefois heurtée à un certain nombre de contraintes, dont les principales ont assez fortement handicapé les efforts du SECF. En effet ce dernier s'est trouvé structurellement confronté :

- A l'inégale répartition des ressources allouées à la promotion féminine ;
- Au faible taux de couverture des femmes de l'intérieur du pays dans les projets/programmes mis en œuvre (cette contrainte découlant en partie de la précédente) ;
- Au faible niveau de coordination au sein du SECF et, partant, entre ce dernier et les principaux autres départements concernés ;
- A la faiblesse du système de suivi-évaluation, qui empêche de cibler avec la précision requise les domaines et/ou zones d'intervention prioritaires.

L'adoption 2001 d'une politique multi-sectorielle de lutte contre la pauvreté, inédite en Mauritanie tant par l'étendue du champ d'action envisagé que par le volume des ressources mobilisées, représente un facteur de changement important, susceptible d'avoir des répercussions directes sur l'impact des actions initiées par le SECF, pour peu que ce dernier sache développer la dimension d'interface et de 'propulseur de synergies' qui lui a fait défaut à ce jour. En effet, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), préparé dans le contexte de l'Initiative de la réduction de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et piloté par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLPI), « repose sur une démarche intégrée, qui inscrit la réduction de la pauvreté dans le cadre d'une stratégie de développement économique à long terme. Il se fixe des objectifs ambitieux : (i) de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, (ii) d'accès aux services sociaux de base, d'amélioration de leur qualité

et de leur efficacité et (iii) de réduction des disparités régionales et entre genres dans l'accès aux infrastructures économiques »².

Le cadre du CSLP pourra par conséquent participer utilement à faire sortir la SNPF du relatif isolement qui l'a marquée jusqu'ici. Dans cette articulation entre le CSLP et la SNPF, le système de suivi constituera l'interface principale. Dans cette perspective, une étape importante du processus de réactualisation de la SNPF revient à améliorer/approfondir la dimension de mesure de la situation des femmes en Mauritanie et de son évolution au cours de la dernière période : Comment a évolué au cours des dernières années la situation de la femme ? Quelles sont les domaines où ont été enregistrés les progrès les plus importants ? Quelles sont les contraintes majeures qu'il reste encore à adresser ? Dans quels secteurs les politiques publiques mises en œuvre ont-elles eu un impact positif ? Quels objectifs n'ont pas encore été atteints ? Autrement dit, quel travail reste-t-il à faire pour assurer à la femme mauritanienne un statut de citoyenne et de productrice à part entière ? Telles sont les questions auxquelles le présent rapport tente d'apporter un certain nombre de réponses.

2. Evolution de la situation de la femme en Mauritanie

2.1. Atouts et limites des données chiffrées

Les grandes enquêtes nationales comme le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV) ou encore l'Enquête Démographique et de Santé (EDSM) représentent des sources précieuses, susceptibles de nous informer sur l'évolution de la situation de la femme en Mauritanie. Parmi les autres sources importantes d'information, on peut citer les données réactualisées sur une base annuelle par les différents départements ministériels (relevés administratifs) ou encore par le système des Nations Unies (PNUD, FNUAP, etc.). Enfin, l'on peut puiser dans la masse inégale des enquêtes et études ponctuelles traitant tel ou tel aspect de la situation de la femme dans le pays.

S'il est extrêmement utile de chercher à exploiter et à analyser ces bases de données, il faut néanmoins garder à l'esprit les limites inhérentes aux outils statistiques développés à ce jour dans le pays, et donc savoir *ce qu'il faut lire* à travers l'éventail d'indicateurs d'écarts qu'il est possible de tirer des grandes enquêtes nationales : de grandes tendances tout au plus. On relève en effet parfois des disparités assez importantes selon les sources de données. On peut citer l'exemple du taux de chômage de 2000, pour lequel l'EPCV fournit un chiffre de 28,9%, contre 19% pour le RGPH ; celui de la part des ménages dirigés par des femmes (20,5% selon l'EPCV 2000, contre 28,8% selon le RGPH 2000 ; celui des taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile (selon que l'on consulte l'EDSM ou les sources diffusées par le système des Nations Unies) ; etc.

Les données les plus fiables sont sans aucun doute celle du RGPH, et pourtant là encore des problèmes subsistent (voir notamment la section 2.4. portant sur l'éducation). Cela étant, les atouts du RGPH sont évidents, en ce qu'il fournit une vue d'ensemble de l'évolution selon le sexe des principales dimensions de la vie socio-économique de la population nationale (situation matrimoniale, éducation, activité économique, etc.).

² Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Janvier 2001, p.3-4.

L'enquête EPCV, en dépit de ses limites (premières années en particulier) peut être utilisée pour donner une image acceptable de l'évolution d'un certain nombre de variables, relatives notamment à la taille des ménages, au niveau de pauvreté, aux conditions d'habitat, au budget consacré à l'éducation ou à la santé, etc. En 2000, l'échantillon a été élargi à 6.000 ménages représentatifs cette fois des wilayas du pays, ce qui offre des possibilités d'analyse plus approfondie et sera utile pendant la période inter-censitaire. Par ailleurs, en exploitant les données de l'EPCV au niveau individuel (membres du ménage), il est possible d'extraire des données intéressantes sur l'emploi du temps des femmes ou encore sur leur niveau de participation socio-politique, même si là encore il s'agit d'être prudent dans la lecture des résultats.

Un biais possible dans les résultats de l'EPCV a trait à la sous-déclaration des femmes chefs de ménages, dans la mesure où ces dernières sont susceptibles, étant donné le contexte social et culturel mauritanien, de taire aux enquêteurs leur véritable statut au sein du ménage. Ce biais est pris en compte ici en isolant, dans l'extraction des différents indicateurs présentés dans le rapport, les deux sous-échantillons des hommes chefs de ménage (HCM) et des femmes chefs de ménage (FCM). Ceci permet de dégager les grandes tendances en terme d'écart structurels entre ménages dirigés par des hommes et ménages dirigés par des femmes, 'indépendamment' de leur poids respectif dans l'échantillon considéré.

La même approche préside à l'analyse d'un premier lot de données de l'Enquête sur les Ménages et Exploitants Agricoles (EMEA) fournies par le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE) et qui permettent pour une année donnée de comparer, dans le cas du système de culture pluviale, le sort des hommes chefs d'exploitation à celui des femmes chefs d'exploitation. Cette enquête, menée sur une base annuelle, pourrait à l'avenir permettre un suivi assez rapproché de la situation des femmes chefs d'exploitation.

Les relevés administratifs des différents départements publics représentent une source additionnelle d'information, même si ces données peuvent dans certains cas poser problème. C'est le cas par exemple des taux de scolarisation diffusés par le MEN au cours de la période inter-censitaire (entre 1988 et 2000), dans la mesure où ces derniers ont été produits sur la base d'une projection du taux de croissance de la population qui s'est avérée erronée. C'est le cas encore lorsqu'il existe des disparités régionales en terme de qualité et de régularité de l'enregistrement local des données avant leur compilation par les services centraux. Par-delà leurs limites actuelles toutefois, l'utilité de ces sources est évidente dans la mesure où les données sont le plus souvent compilées sur une base annuelle, permettant un suivi rapproché des évolutions,

Enfin, l'on dispose, là aussi sur une base annuelle, des indicateurs de développement humain élaborés et diffusés par le SNU. S'agissant d'indicateurs composites, ils sont voués à cumuler les incertitudes associées à chacune de leurs composantes. Cela étant, leur apport n'est pas négligeable en tant que repères généraux, indicateurs de tendances et base de comparaison à l'échelle globale.

Tableau synoptique des indicateurs retenus

Secteur	Indicateurs de base	Indicateurs complémentaires
Démographie – Structure des ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition de la population nationale selon l'âge et le sexe • Espérance de vie à la naissance • Taux de mortalité • Indice synthétique de fécondité • Répartition des ménages selon le milieu et le sexe du chef de ménage • Répartition des ménages selon la situation matrimoniale et le sexe du chef de ménage 	<ul style="list-style-type: none"> • Situation matrimoniale des chefs de ménages selon le sexe et le milieu • Taille moyenne des ménages selon le sexe du chef de ménage et le milieu (ou le niveau de pauvreté) • Niveau d'instruction des chefs de ménages selon le sexe et le milieu (ou le niveau de pauvreté)
Pauvreté – Inégalité – Conditions de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur Sexospécifique de Développement Humain (ISDH) • Indices de pauvreté selon le sexe du chef de ménage et le milieu • Indices de pauvreté selon le sexe et la catégorie socio-économique du chef de ménage 	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition des 20% des ménages les plus pauvres (et les plus riches) selon le sexe du chef de ménage • Niveau d'autoconsommation selon le sexe du chef de ménage • Réception de transferts hors du ménage selon le sexe du chef de ménage • Statut et conditions de logement selon le sexe du chef de ménage
Alphabétisation – Education – Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition de la population analphabète de 10 ans et plus selon le sexe et la wilaya • Taux bruts de scolarisation selon le sexe et la wilaya : Cycle fondamental – Cycle secondaire général – Les deux cycles confondus* • Taux de rétention scolaire selon le sexe* • Ratio Filles/Garçons des effectifs de la formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio Filles/Garçons des effectifs scolarisés : Cycle fondamental – Cycle secondaire général – Cycle supérieur - Les trois cycles confondus • Ratio Filles/Garçons des effectifs du secondaire technique et du secondaire normal
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accès aux services de santé maternelle et infantile dans un rayon de moins de 5 km • Taux de mortalité maternelle • Taux de mortalité infantile • Taux de mortalité infanto-juvénile • Taux de malnutrition des 0-5 ans (retard de croissance, insuffisance pondérale...) • Taux de recours à la planification familiale • Taux de prévalence du VIH/Sida selon le sexe • Taux de prévalence du VIH/SIDA chez les femmes enceintes 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de recours aux soins prénatals • Taux de naissances avec assistance qualifiée • Taux de connaissance des moyens de contraception • Taux de connaissance des moyens de prévention du VIH/SIDA
Emploi Emploi du temps	<ul style="list-style-type: none"> • Taux global d'activité selon le sexe • Taux d'occupation et de chômage selon le sexe • Répartition des actifs occupés selon le sexe et la profession • Répartition des actifs occupés selon le sexe et la branche d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps consacré par les femmes aux activités ménagères*
Accès au crédit	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition des crédits selon le sexe des 	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition selon le sexe des

	<ul style="list-style-type: none"> bénéficiaires, la zone de production et la branche d'activité* Montant moyen du crédit selon le sexe du bénéficiaire, la zone de production et la branche d'activité* Taux de recouvrement selon le sexe des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> demandes et de l'accès au crédit bancaire Accès au crédit selon le sexe du chef de ménage et le milieu Type de crédit selon le sexe du chef de ménage et le milieu*
Femmes rurales	<ul style="list-style-type: none"> Répartition des parcelles attribuées selon le sexe des bénéficiaires Mode de faire valoir des parcelles selon le sexe du chef d'exploitation** (mesure sous exploitée de l'accès des femmes rurales au foncier) Type d'intrants utilisés selon le sexe du chef d'exploitation** Rendement des parcelles selon le sexe du chef d'exploitation** 	<ul style="list-style-type: none"> Répartition des chefs d'exploitation selon le sexe, la tranche d'âge et le niveau d'instruction Répartition des aides familiaux selon le sexe, la tranche d'âge et le niveau d'instruction
Femmes et secteur informel	<ul style="list-style-type: none"> Répartition des entreprises informelles selon le sexe du chef d'entreprise et le secteur d'activité Répartition des employés d'entreprises informelles selon le sexe, le secteur d'activité et la situation dans la profession 	
Intégration Socio-politique	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de participation féminine (IPF) Taux d'accès à des postes de responsabilité Taux d'accès à des fonctions élues Taux de participation socio-politique selon la tranche d'âge et le sexe 	<ul style="list-style-type: none"> Type de portefeuille ministériel alloué aux femmes Part des ONGs/associations initiées par des femmes et/ou axés sur les femmes Distribution selon le sexe et le milieu des chefs de ménages impliqués dans une ONG/association/GIE
Nuptialité	<ul style="list-style-type: none"> Age moyen au premier mariage Taux de mariage, de divorce et de veuvage selon le sexe et le milieu Taux de mariages polygames selon le milieu et l'ethnie 	<ul style="list-style-type: none"> Participation des femmes au choix de leur mari selon le milieu, la zone et l'ethnie Taux de mariage consanguin selon le milieu, la zone et l'ethnie
Pratiques traditionnelles néfastes	<ul style="list-style-type: none"> Prévalence de l'excision selon le milieu, la wilaya/zone et l'ethnie 	<ul style="list-style-type: none"> Type d'excision pratiquée selon le milieu, la wilaya/zone et l'ethnie Prévalence du gavage selon le milieu, la wilaya/zone et l'ethnie

*Données non disponibles ou partielles dans le cadre du présent rapport, mais inscrites dans les instruments de collecte (enquêtes nationales, relevés administratifs – et structures spécialisées, dans le cas de l'accès au crédit).

** Données susceptibles d'être collectées si le département concerné est mobilisé par le SECF (instrument de collecte existe - EMEA - mais indicateur négligé).

2.2. Démographie - Structure des ménages

La population mauritanienne est passée de 1,8 millions d'habitants en 1988 à 2,5 millions en 2000. La population mauritanienne est une population jeune, où la part des moins de 15 ans demeure importante (44,1% de la population totale en 1988 et 43,9% en 2000). La part des plus de 65 ans a légèrement augmenté au cours de la période (passant de 4% en 1988 à 5,5% en 2000), ce qui s'explique par l'augmentation de l'espérance de vie enregistrée au cours de la période. La répartition de la population selon le sexe, elle, est demeurée stable au cours de la période, avec une part de 50,5% de femmes.

Distribution par âge et par sexe de la population nationale (1988) :

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
< 15 ans	423.809	22,7	398.856	21,4	822.665	44,1
15-64 ans	465.135	24,9	500.660	26,9	965.795	51,8
65 ans et plus	34.231	1,8	41.545	2,2	75.776	4,0
Effectif total	923.175	49,5	941.061	50,5	1.864.236	100

Source : RGPH 1988

Distribution par âge et par sexe de la population nationale (2000) :

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
< 15 ans	561.698	22,4	539.024	21,5	1.100.723	43,9
15-64 ans	610.329	24,3	657.815	26,2	1.268.144	50,5
65 ans et plus	69.720	2,8	69.575	2,7	139.295	5,5
Effectif total	1.241.712	49,5	1.266.447	50,5	2.508.159	100

Source : RGPH 2000

Le **taux de croissance démographique annuel** au cours de la période, de 2,4% par an, est en baisse par rapport au taux enregistré entre 1977 et 1988, contrairement aux projections qui prévoyaient un maintien de ce taux à 2,9%³. Cette évolution est notamment liée à une modification en profondeur, en cours depuis quelques années, de l'approche de la famille (voir la partie de la section 2.5. portant sur la planification familiale). En effet l'**indice synthétique de fécondité** des femmes en Mauritanie a régressé au cours des dernières années, passant d'un peu plus de 6 au milieu des années 1980 à 4,7 en moyenne au cours des cinq dernières années, selon l'EDSM 2000-2001. Cette baisse du nombre moyen d'enfants par femme est notamment liée à la hausse de l'âge au premier mariage et au premier enfant⁴. Les variations sont toutefois importantes :

- Selon le milieu de résidence (avec un indice de 5,0 chez les femmes rurales, contre 4,3 chez femmes urbaines) ;
- Selon la zone (avec un indice maximum de 5,1 dans la zone du Fleuve et un minimum de 4,0 dans la zone du Centre) ;
- Mais c'est en fonction du niveau d'instruction des femmes que les disparités sont les plus frappantes (5,3 chez les femmes sans instruction, contre 3,5 chez les femmes de niveau secondaire ou plus)⁵.

L'**espérance de vie à la naissance** est passée en moyenne pour l'ensemble de la population de 35,3 ans au moment de l'indépendance en 1960 à 47 ans en 1990⁶ et 51,1 ans en 1999⁷. Elle est légèrement plus importante pour la population féminine que pour la population masculine : 49,5 ans pour les hommes contre 52,7 ans pour les femmes en 1999. Cette longévité plus grande des femmes par rapport aux hommes est un phénomène 'naturel' observé dans toutes les régions du globe. Le **taux de mortalité**, légèrement plus élevé chez

³ Sources : ONS, RGPH 1988, volume IV ; et ONS, *Projections par wilaya et par groupes d'âge, 1988-1998*. Entre 1998 (année de mise en œuvre du RANVEC) et 2000 le taux de croissance est passé à 2,6%, mais en moyenne entre 1988 et 2000 il est demeuré stable. Cette erreur de projection a d'ailleurs faussé le calcul des taux de scolarisation pour la période 1988-2000 (voir section 2.4).

⁴ L'âge des femmes au premier enfant passant de 20 ans en moyenne pour la tranche des 30-44 ans à 21,9 ans pour la tranche des 25-29 ans (EDSM:47).

⁵ EDSM:36-39.

⁶ RMDH 1991.

⁷ RMDH 2001.

les femmes que chez les hommes, est assez bas (3 pour mille chez les femmes, contre 2,8 pour mille chez les hommes)⁸.

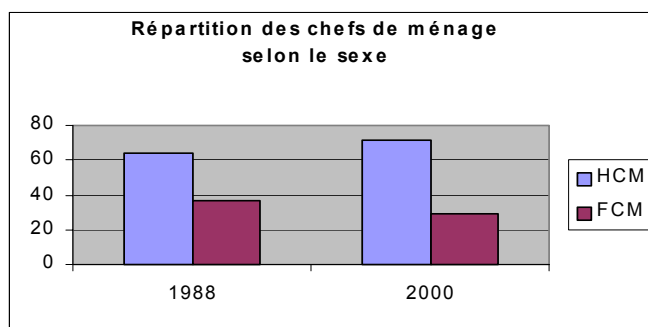
L'analyse de la **structure des ménages** montre qu'une part significative des ménages est dirigée par des femmes (FCM), quand bien même cette proportion aurait diminué entre 1988 et 2000, passant selon le RGPH de 36,4% en 1988 à 28,8% en 2000.

Répartition des chefs de ménages selon le sexe et le mode de résidence (1988 et 2000) :

	Sédentaire (%)			Nomade (%)			Ensemble (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
1988	54,3 (62,0)	33,3 (38,0)	87,6 (100)	9,3 (74,6)	3,1 (25,3)	12,4 (100)	63,6	36,4	100
2000	66,5 (70,5)	27,8 (29,5)	94,3 (100)	4,6 (82,5)	1,0 (17,5)	5,6 (100)	71,2	28,8	100

Source : RGPH 1988 et 2000

Le RGPH ne fournissant pas encore pour 2000 l'effectif des FCM en milieu rural sédentaire, il faut se tourner vers l'EPCV, qui fournit sur la période disponible (1996 et 2000) l'évolution de la part des FCM selon le milieu. Cela étant, **il faut prendre en compte le fait que l'EPCV tombe assez loin de la réalité en ce qui concerne la distribution des chefs de ménages selon le sexe (20,5% de FCM en 2000 selon cette enquête, contre 28,8% selon le RGPH, qui est à priori plus fiable)**. Il s'agit par conséquent de se focaliser davantage sur les écarts structurels selon le sexe du chef de ménage, et leur évolution au cours de la période, plutôt que sur la valeur des chiffres dans l'absolu.

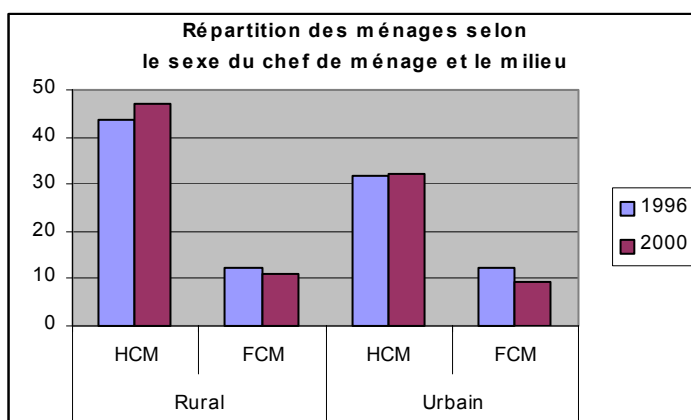


Evolution de la répartition des chefs de ménage selon le sexe et le milieu (1996 et 2000) :

	Rural (%)			Urbain (%)			Ensemble (%)		
	HCM	FCM	Total	HCM	FCM	Total	HCM	FCM	Total
1996	43,5	12,5	56,0	31,6	12,5	44,1	75,0	25,0	100
2000	47,2	11,1	58,3	32,3	9,4	41,6	79,5	20,5	100

Source : EPCV 1996 et 2000.

L'EPCV indique qu'entre 1996 et 2000 les FCM rurales sont devenues plus nombreuses que FCM urbaines, évolution que l'on peut s'attendre à voir confirmée par le RGPH une fois que les données selon le milieu de résidence seront publiées.



⁸ EDSM :159.

Le maintien d'une proportion relativement importante de ménages dirigés par des femmes n'est pas sans lien avec le taux important de divorce et de veuvage chez les femmes en Mauritanie. En effet la **situation matrimoniale des chefs de ménages** varie de manière significative selon le sexe du chef de ménage :

- Moins de la moitié des femmes chefs de ménages sont mariées, contre plus des trois quarts pour les HCM (41,2% des FCM, contre 88,6% des HCM en 2000) ;
- Dans le même temps, la disparité est frappante quand on compare la prévalence du divorce (26% chez les FCM contre 2,5% chez les HCM en 2000) ;
- Il en va de même pour le taux de veuvage (28,4% chez les FCM contre 1,2% chez les HCM en 2000).

Ces écarts selon le sexe du statut matrimonial des chefs de ménage sont beaucoup plus marqués que dans la population globale (écarts entre hommes et femmes en général), ce qui n'est pas surprenant pour un pays musulman, où la part des femmes ayant des enfants hors du cadre du mariage reste très faible.

Répartition (%) des ménages selon le sexe et la situation matrimoniale du chef de ménage (1988 et 2000) :

	Célibataire		Marié(e)		Divorcé(e)		Veuf/Veuve		ND		Total
	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	
HCM	6,6	7,0	89,3	88,6	2,8	2,5	1,1	1,2	0,2	0,5	100
FCM	5,0	3,9	40,6	41,2	30,3	26,0	23,5	28,4	0,6	0,5	100
Ensemble	6,0	6,1	71,5	75,0	12,8	9,2	9,3	9,1	0,3	0,5	100

Source ; RGPH 1988 et 2000. Les données pour 1988 sont également disponibles par Wilaya.

Le milieu de résidence a une influence importante sur le statut matrimonial du chef de ménage, mais les données ne sont pas encore disponibles pour 2000 (**tableau en Annexe 1** pour 1988). La part des FCM mariées et veuves était en 1988 significativement plus importante en milieu rural, et celle des FCM divorcées plus importante en milieu urbain.

2.3. Pauvreté – Inégalité – Conditions de vie

A l'image de l'Indicateur de Développement Humain, l'**Indicateur Séxospécifique de Développement Humain** vise à « rendre compte du niveau des potentialités humaines essentielles (espérance de vie, niveau d'instruction et revenu), mais en corrigeant l'IDH en fonction des inégalités sociologiques entre les sexes »⁹. Ainsi l'ISDH intègre les différences entre hommes et femmes relatives aux indicateurs pris en compte par l'IDH.

Les valeurs de cet indicateur ne concordent pas selon que l'on consulte le RMDH du PNUD ou le Rapport National sur le Développement Humain Durable (RNDHD) élaboré depuis 1996 par les services statistiques du MAED :

Les valeurs de l'ISDH fournies par le RNDHD paraissent quelque peu optimistes. Ainsi pour une des composantes du calcul de l'ISDH, à savoir le taux brut de scolarisation tous niveaux confondus, les estimations et projections rapportées par le MAED font état pour 1998 d'un

⁹ RMDH, 1997:42.

taux quasiment identique pour les filles (43,4%) et les garçons (44,6%), ce qui ne paraît pas réaliste au vu des écarts qui persistent à ce jour entre garçons et filles à partir du secondaire.

Quelle que soit la source considérée, la Mauritanie demeure placée dans la position des pays à faible développement humain, assez largement en de ça des pays arabes et en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Si l'ISDH accompagne la tendance au progrès enregistrée pour l'IDH, le classement de la Mauritanie est resté assez stable entre 1997 et 2002 pour les deux indicateurs, et particulièrement pour l'ISDH.

Evolution de l'ISDH de la Mauritanie (Source PNUD) :

	1997		2001		2002	
	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang
ISDH	0,341	127 ^e sur 146 pays	0,428 (1999)	126 ^e sur 146 pays	0,429	127 ^e sur 146 pays
Ecart de classement : IDH-ISDH	+1*		0		+1	

Source : RMDH 1997, 2001 et 2002

*Pour calculer cet écart, les classements selon l'IDH ont été recalculés en fonction des 146 pays pris en compte pour le calcul de l'ISDH. La Mauritanie se retrouve donc classée 126^e sur 146 pays. A noter que le Rapport National sur le Développement Humain Durable fait état d'un écart de -1.

Evolution de l'ISDH de la Mauritanie (Source MAED) :

	1993	1994	1995	1997
ISDH	0,338*	0,341	0,346	0,438

Source : RNDHD 2000. Ces données sont présentées dans le tableau 4.1, p.30. L'on y indique comme source les Rapports mondiaux sur le développement humain, pourtant ce ne sont pas ces chiffres que nous y avons relevés.

*Contre un ISDH moyen en 1993 de 0,366 en Afrique subsaharienne et de 0,513 dans les pays arabes.

L'EPCV fournit des mesures plus directes de la pauvreté et de l'inégalité (approche en terme de dépense et de consommation des ménages), à travers les **indices de pauvreté et de contribution à la pauvreté**, qu'il est possible de mesurer en fonction de la zone (rurale/urbaine) ou encore de la catégorie socio-économique du chef de ménage.

La pauvreté est appréhendée dans le cadre de l'EPCV sur la base des dépenses moyennes par tête en prix constants déflatées par un indice du coût de la vie régionale. L'indice Po mesure l'étendue de la pauvreté et correspond à la part des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté. Les indices P1 et P2, exprimant respectivement la profondeur et la sévérité de la pauvreté, mesurent la distance des ménages pauvres par rapport au seuil considéré. Les seuils de pauvreté utilisés sont actualisés au moment de chaque nouvelle enquête, en tenant compte du taux d'inflation sur la période la séparant de l'enquête précédente. Ils correspondent en 1995-96 à 40.709 UM par an et par tête pour le seuil bas (extrême pauvreté) et 53.841 par an et par tête pour le seuil haut (pauvreté) ; et en 2000 à 50.897 UM pour le seuil bas (extrême pauvreté) et 67.316 UM pour le seuil haut (pauvreté).

Evolution des indices de pauvreté selon la zone :

1996	P0			P1			P2		
	Ensemble	HCM	FCM	Ensemble	HCM	FCM	Ensemble	HCM	FCM
Rural	68,1%	70,2%	57,4%	26,8%	27,8%	<u>21,6%</u>	13,9%	<u>14,5%</u>	<u>11,1%</u>
Urbain	26,8%	26,9%	26,5%	7,3%	7,3%	7,2%	3,0%	3,1%	2,7%
Ensemble	50,0%	52,4%	40,5%	18,3%	19,4%	13,8%	9,1%	9,8%	6,5%

Source : EPCV 1995-96

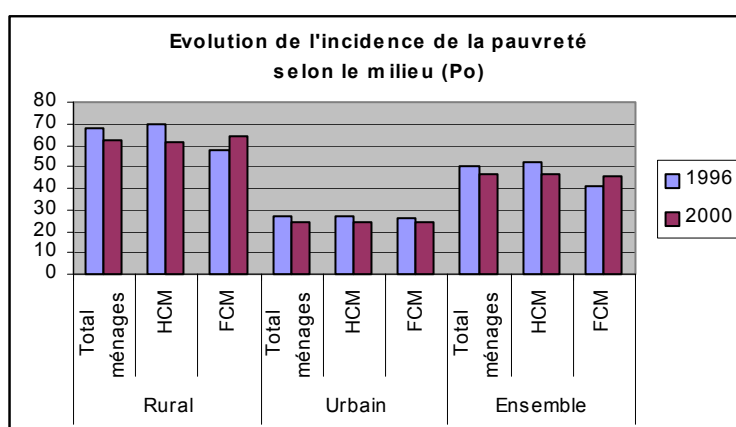
2000	P0			P1			P2		
	Ensemble	HCM	FCM	Ensemble	HCM	FCM	Ensemble	HCM	FCM
Rural	61,9%	61,5%	64,1%	24,1%	24,2%	<u>23,8%</u>	12,1%	<u>12,2%</u>	<u>11,7%</u>
Urbain	23,9%	23,9%	24,0%	6,2%	6,2%	6,3%	2,3%	2,3%	2,4%
Ensemble	46,3%	46,9%	45,6%	16,9%	17,2%	15,8%	8,2%	<u>8,4%</u>	<u>7,4%</u>

Source : EPCV 2000

Coulombe, Houeïbib et McKay notaient à propos des résultats de l'EPCV 1989-90 qu'il n'y avait « ...pas de forte relation entre le sexe du chef de ménage et le niveau de vie »¹⁰. Depuis, la situation a évolué.

En effet, si en moyenne le nombre des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté a diminué entre 1996 et 2000 (passant de 50% à 46,3%), tout

comme le nombre de ménages dirigés par des hommes vivant en dessous du seuil de la pauvreté (qui passe de 52,4% en 1996 à 46,9% en 2000), c'est la tendance inverse que l'on observe dans le sous-échantillon des ménages dirigés par des femmes (40,5% des FCM vivant en dessous du seuil de pauvreté en 1996, contre 45,6% en 2000).



L'analyse de cette évolution selon le milieu révèle que :

- En milieu rural la situation des FCM s'est assez fortement dégradée (augmentation de la part des FCM vivant en dessous de la pauvreté, passant de 57,4% en 1996 à 64,1% en 2000), contrairement à la situation de la moyenne des ménages (où l'incidence de la pauvreté a au contraire diminué, passant de 68,1% en 1996 à 61,9% en 2000), et à celle des HCM (où l'indice Po diminue également, passant de 70,2% en 1996 à 61,5% en 2000) ;
- En milieu urbain au contraire, le sort des FCM s'est amélioré au cours de la période (Po passant de 26,5% en 1996 à 24% en 2000 pour les FCM), accompagnant en cela le mouvement général (26,8% en 1996 et 23,9% en 2000 pour la moyenne des ménages) – mais de façon moins marquée que dans le cas des HCM (26,9% en 1996 et 23,9% en 2000 pour les HCM) ;
- Cette amélioration 'à deux vitesses' en milieu urbain a pu faire qu'au cours de la période le sort des FCM est devenu légèrement plus défavorable que celui des HCM, tant en terme d'incidence de la pauvreté (24% pour les FCM contre 23,9% pour les

¹⁰ 1997:14. Voir références.

HCM en 2000), que de sa profondeur (6,3% pour les FCM contre 6,2% pour les HCM en 2000) et de sa sévérité (2,4% pour les FCM contre 2,3% pour les HCM en 2000).

La dégradation particulière de la situation des ménages dirigés par des femmes en milieu rural est tout aussi visible quand on se penche sur les valeurs des **indices de contribution à la pauvreté** pour cette zone (**tableaux en Annexe 1**), où l'on observe qu'en milieu rural, la contribution à la pauvreté des FCM a augmenté beaucoup plus rapidement entre 1996 et 2000 que celle des HCM (il en va de même pour l'évolution de la contribution des FCM rurales à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté). En milieu urbain au contraire, le sort des FCM s'est plus rapidement amélioré que celui de la moyenne des ménages, mais elles continuent comme en 1996 à contribuer plus fortement à la pauvreté que les HCM (Annexe 1).

Enfin, concernant les **indices de pauvreté selon la catégorie socio-économique du chef de ménage**, l'on ne pourra pas mesurer comme initialement prévu l'évolution entre 1990 et 2000 (les données de 1990 n'étant finalement pas disponibles), mais l'on dispose des informations pour 2000 (**tableaux en Annexe 1**). Pour cette année, le sort des FCM selon la catégorie socio-économique ne se démarque pas de manière significative de celui de la moyenne des ménages, ni de celui du sous-échantillon des HCM. Dans les trois cas, l'incidence de la pauvreté est la plus marquée chez :

- Les indépendants agricoles (70,5% pour les trois ensembles) ;
- Les inactifs (42,3% pour l'ensemble, 43,9% pour les HCM et 40,1% pour les FCM) ;
- Les chômeurs (48,3% en moyenne, 49,2% pour les HCM et 38,4% pour les FCM) ;
- Les indépendants non agricoles (35,2% pour l'ensemble, 35% pour les HCM et 37,5% pour les FCM).

Les FCM de la catégorie des indépendants non agricoles sont plus touchées en 2000 par la pauvreté que les HCM. A noter également que la sévérité et la profondeur de la pauvreté chez les FCM aides familiales (et autres occupées), et chez les FCM salariées du secteur public, est plus marquée que chez les HCM. En terme de contribution à la pauvreté enfin, il est important de noter que les FCM aides familiales (et autres occupées) et inactives contribuent plus fortement que les HCM à la pauvreté, à sa profondeur et à sa sévérité. L'écart selon le sexe du chef de ménage est particulièrement important au sein de la catégorie des inactifs (taux de contribution des FCM deux à trois fois plus élevés que ceux des HCM).

Une autre manière d'aborder l'inégalité entre les ménages en fonction du sexe du chef de ménage consiste à comparer la **part respective des HCM et FCM parmi les 20% des ménages les plus riches, et les 20% des ménages les plus pauvres (tableaux en Annexe 1)**. Les données de l'EPCV confirment qu'entre 1996 et 2000 la part des FCM parmi les ménages les plus pauvres a augmenté en milieu rural (16,6% en 1996, contre 25,4% en 2000) et diminué en milieu urbain. En revanche, la part des FCM parmi les ménages les plus riches, elle, a diminué dans les deux milieux, mais c'est encore en milieu rural que cette baisse a été la plus spectaculaire (26,7% en 1996 contre 10,4% en 2000).

L'on dispose également grâce à l'EPCV d'informations sur le **niveau d'autoconsommation des ménages (tableaux en Annexe 1)**. Il est frappant de constater que l'autoconsommation au niveau des ménages a plus que doublé en quatre ans, passant de 21,2% en 1996 à 43,7% en 2000. L'augmentation de ce taux chez les FCM est encore plus marquée, puisqu'il a pratiquement triplé au sein de ce groupe. Par ailleurs, l'autoconsommation est surtout le fait

des ménages ruraux et pauvres, ce qui laisse entendre qu'elle représente avant tout une stratégie de survie pour les ménages les plus démunis.

L'EPCV fournit également, comme le RGPH, des indications sur le **statut et les conditions de logement des ménages**, mais avec l'avantage de permettre une comparaison de ces conditions selon le sexe du chef de ménage¹¹ (**tableau en Annexe 1**). L'EPCV indique qu'à partir de 2000 les FCM sont plus souvent propriétaires de leur logement que les HCM, cependant il s'agit plus souvent de ...tentes. Par ailleurs, les FCM en milieu rural paraissent se 'défendre' un peu mieux que les HCM en matière de qualité de leurs conditions d'habitat, mais cette tendance reste à affiner. Peut-être d'ailleurs est-elle liée au fait que le milieu urbain a vu un afflux des FCM nomades, qui y auraient importé leurs habitudes de vie. En l'absence des données complètes du RGPH 2000 (qui permettront de mesurer l'évolution entre 1988 et 2000 de la répartition des chefs de ménage selon le sexe et le milieu), il n'est pas encore possible de vérifier cette hypothèse.

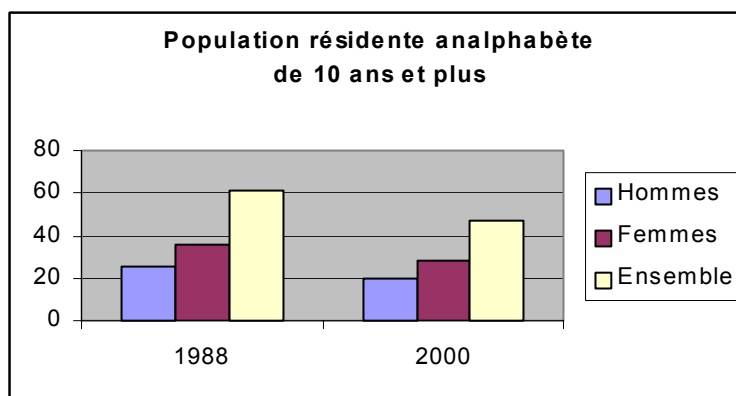
Enfin, un dernier indicateur complémentaire, particulièrement intéressant pour mesurer le degré de dépendance des FCM, est la **réception de transferts hors du ménage**. Ici, nous ne disposons que des données de 1996 (**tableaux en Annexe 1**). Ces dernières indiquent clairement que les femmes chefs de ménages s'appuient plus souvent sur des aides provenant de l'extérieur du ménage. Parmi les ménages dirigés par des femmes, ce sont surtout les FCM du milieu rural (24,3% de l'ensemble des ménages ayant reçu un ou des transferts, et 66,4% des FCM ayant reçu un ou des transferts) et 'non pauvres' (25,5% de l'ensemble des ménages ayant reçu un ou des transferts, et 69,9% des FCM ayant reçu un ou des transferts) qui reçoivent un appui de l'extérieur des ménages, ce qui pourrait simplement correspondre aux FCM rurales mariées dont le conjoint absent envoie régulièrement un appui.

A noter que dans sa forme actuelle, l'EPCV est susceptible de préciser si oui ou non il y a un lien de parenté entre la personne ayant transféré des biens ou de l'argent au ménage bénéficiaire, ainsi que le sexe de la personne ayant effectué le transfert. Il s'agira à l'avenir de mieux exploiter ces informations, qui permettront de mieux saisir le cadre dans lequel les FCM 'non pauvres' bénéficient d'un appui issu de l'extérieur de leur ménage, et pourraient en dire long sur les stratégies de réussite des femmes dans la société mauritanienne d'aujourd'hui, en particulier en milieu urbain.

¹¹ Statut du logement (part des ménages propriétaires de leur logement) - Type de logement – Source d'approvisionnement en eau – Principal combustible de cuisine – Principale source d'éclairage – Type de toilettes utilisé. Il s'agit tout de même de vérifier les données tirées de l'EPCV par l'équipe, qui a eu du mal à revoir systématiquement des données 'qu'elle n'analyse pas' (?).

2.4. Alphabétisation – Education – Formation Professionnelle

Entre 1988 et 2000, le **taux d'analphabétisme des plus de 10 ans**¹² a significativement régressé, passant 61% à 47,4%. Les femmes ont bénéficié de cette amélioration puisque le taux d'analphabétisme féminin est passé de 35,9% en 1988 à 28% en 2000. La progression de l'alphabétisation plus marquée chez les femmes que chez les hommes (pour lesquels le taux d'analphabétisme passe de 25,1% en 1988 à 19,4% en 2000) s'explique au moins en partie par le fait qu'elles 'viennent de plus loin' et ont donc bénéficié plus massivement que les hommes de la politique d'alphabétisation mise en œuvre à l'échelle nationale. Cela étant :

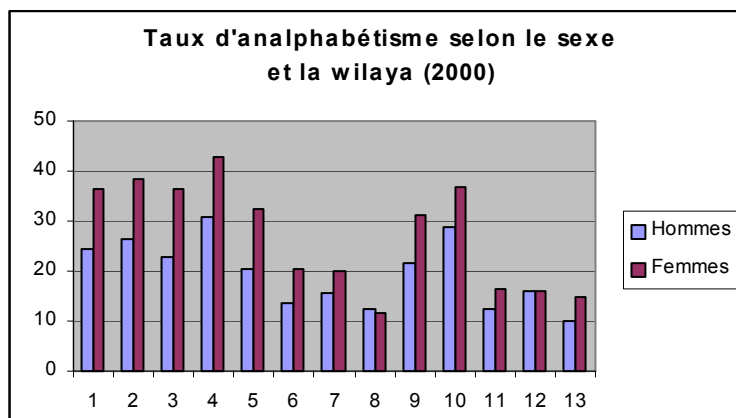


- L'écart (nombre de points) entre hommes et femmes n'a pas beaucoup diminué (avec un écart de 10,8 points en 1988, contre 8,6 points en 2000) ;
- En % respectif de la population masculine et féminine, les femmes ont à peine atteint en 2000 le taux d'alphabétisation qui était celui des hommes en 1988.

En 1988, une grande partie de la population analphabète était concentrée en milieu rural (42%, contre 18,9% en milieu urbain). L'écart entre hommes et femmes, en revanche, ne semblait pas influencé par le milieu. Il s'agira de mesurer l'évolution entre 1988 et 2000 dès que ces chiffres du RGPH seront disponibles¹³.

L'évolution globalement positive masque par ailleurs d'importantes disparités régionales :

- Les taux d'analphabétisme féminin les plus bas se retrouvent à Nouadhibou (11,7% en 2000) et Nouakchott (14,7% en 2000).
- Les taux les plus élevés se retrouvent au Gorgol (42,7% en 2000), au Hodh el Gharbi (38,5% en 2000) et au Guidimakha (37% en 2000).
- C'est dans la zone de l'Est (les deux Hodhs et l'Assaba) que l'écart entre le taux féminin et taux masculin est le plus prononcé (de l'ordre de 13 points).



¹² Les résultats publiés des recensements de 1988 et de 2000 fournissent l'effectif de la population analphabète de plus de 10 ans selon le sexe et la wilaya. Pour 1988, la distinction est faite entre population résidente totale et population mauritanienne, mais comme cela n'est pas le cas pour les résultats publiés de 2000, la comparaison entre les deux périodes porte ici sur l'ensemble de la population résidente.

¹³ RGPH 1988, volume III.

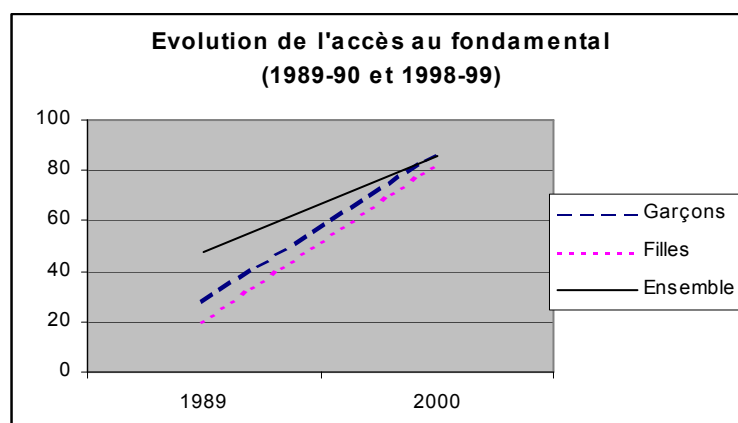
Répartition (%) de la population résidente analphabète âgée de 10 ans et plus selon le sexe et la wilaya (1988 et 2000) :

Wilaya	Hommes		En % de la population masculine		Femmes		En % de la population féminine		Ensemble	
	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000
1. Hodh Chargui	30,6	24,6	65,4	52,4	44,7	36,6	83,9	69,1	75,3	61,2
2. Hodh el Gharbi	28,7	26,6	62,3	58,5	44,2	38,5	82,0	70,6	72,9	65,1
3. Assaba	26,0	22,7	59,5	50,88	44,0	36,5	78,2	66,0	70,0	59,2
4. Gorgol	33,3	30,9	70,5	66,4	45,5	42,7	86,2	80,0	78,8	73,6
5. Brakna	25,9	20,3	58,7	44,9	43,2	32,4	77,2	59,3	69,1	52,7
6. Trarza	17,4	13,8	37,2	29,5	26,5	20,2	49,8	38,1	43,9	34,0
7. Adrar	25,2	15,8	50,9	33,4	31,8	20,1	63,0	38,2	57,0	35,9
8. Nouadhibou	25,3	12,5	39,1	20,2	18,5*	11,7*	52,6	30,5	43,8	24,2
9. Tagant	26,1	21,5	57,6	47,0	40,4	31,3	73,8	57,8	66,5	52,8
10. Guidimaka	34,2	29,0	71,5	59,5	46,4	37,0	89,0	72,0	80,6	66,0
11. T. Zemmour	17,9	12,3	31,0	22,4	20,3	16,3	47,9	36,1	38,2	28,6
12. Inchiri	20,0	15,9	37,6	30,5	23,2	16,0	49,6	33,5	43,2	31,9
13. Nouakchot	18,4	10,1	34,4	18,9	23,9	14,7	51,5	31,6	42,3	24,8
Ensemble	25,1	19,4	51,5	39,88	35,9	28,0	70,0	54,7	61,0	47,4

Source : RGPH 1988 et 2000. A noter que les effectifs fournis par l'ONS pour 1988 sont différents lorsqu'on passe du Volume I au Volume III des résultats publiés. Sont donc exploités ici les résultats les plus récents, soit ceux du Volume III.

* La wilaya de Dakhlet Nouadhibou est la seule où le taux d'analphabétisme des femmes est inférieur à celui des hommes. Il faut tenir compte dans l'analyse de ce résultat du fait que les femmes y sont moins nombreuses que les hommes ; par ailleurs, quand on examine le taux en % des populations masculine et féminine, on voit que structurellement les hommes sont mieux lotis, quand bien même l'écart entre les sexes est moins prononcé que dans les autres wilayas, y compris Nouakchott.

Selon les données du MEN, le taux brut d'accès des filles au cycle fondamental s'est remarquablement amélioré au cours des années 1990 (passant de 19,8% en 1989-90 à 83,5% en 1998-99), au point que l'on n'est plus très loin aujourd'hui d'atteindre l'objectif de parité (85,5% pour l'ensemble, 87,6% pour les garçons et 83,5% pour les filles).



Taux brut de scolarisation (%) selon le sexe - Cycle fondamental (1989-90 et 1998-99) :

Wilaya	1989-90			1998-99		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Hodh Chargui	21,9	13,0	34,9	82,7	78,1	80,4
Hodh el Gharbi	20,6	15,6	36,2	74,4	84,8	79,6
Assaba	20,1	12,5	32,6	93,5	83,7	88,6
Gorgol	22,7	13,7	36,4	87,1	73,8	80,5
Brakna	32,1	18,8	50,9	91,2	80,2	85,7
Trarza	37,5	25,7	63,2	94,3	86,5	90,4

Adrar	35,4	26,9	62,3	93,6	88,7	91,2
D. Nouadhibou	42,17	36,6	78,8	96,0	97,4	96,7
Tagant	27,5	18,5	46,0	83,5	74,1	78,9
Guidimaka	24,0	13,0	37,0	91,2	77,3	84,3
Tiris Zemmour	46,2	38,7	84,9	103,1	96,8	100,0
Inchiri	34,5	30,1	64,6	60,3	57,7	59,0
Nouakchott	29,8	27,1	56,9	85,3	90,1	87,7
Ensemble	27,8	19,8	47,6	87,6	83,5	85,5

Source : Pour 1988-89 : RGPH 1988 (volume II) pour l'effectif des scolarisables (6-11ans), et Annuaire des statistiques scolaires 1989-90 pour l'effectif des scolarisés. Pour 1998-99 : MEN¹⁴

Les disparités selon la wilaya en matière d'accès des filles au cycle fondamental demeurent cependant assez importantes¹⁵ :

- Les meilleurs taux sont ceux de Dakhlet Nouadhibou (97,4%), du Tiris Zemmour (96,8%) et de Nouakchott (90,1%) ;
- L'Inchiri (57,7%), le Gorgol (73,8%), le Tagant (74,1%) et le Guidimakha (77,3%) sont les wilayas les plus en retard ;
- L'écart entre filles et garçons est le plus marqué au Guidimakha (13,9 points), au Gorgol (13,3 points), le Brakna (11 points), et certaines régions de l'Est.

Les taux bruts de scolarisation du MEN (basés sur des projections du RGPH 1988) ayant été remis en cause et les effectifs par année d'âge du dernier RGPH n'étant pas encore disponibles, l'utilisation systématique de cet indicateur de base¹⁶ de l'accès aux différents cycles n'aura pas possible dans le cadre de ce rapport. **A défaut de disposer des taux bruts, l'on mesurera l'évolution de la situation en se penchant sur les effectifs scolarisés au niveau des différents cycles du système éducatif.**

Evolution des effectifs scolarisés selon le sexe et le cycle d'enseignement (1989-90 et 2000-01):

	Effectifs 1989-90				Effectifs 2000-01			
	Garçons	Filles	Ensemble	Rapport F/G	Garçons	Filles	Ensemble	Rapport F/G
Fondamental	90.687 (58,5%)	64.429 (41,5%)	155.116 (100%)	71,0	186.919 (51,8%)	173.758 (48,2%)	360.677 (100%)	92,9
Secondaire général	24.550 (68,7%)	11.207 (31,3%)	35.757 (100%)	45,6	42.575 (57,0%)	32.167 (43,0%)	74.742 (100%)	75,5
Supérieur*	5.043 (86,8%)	767 (13,2%)	5.810 (100%)	15,2	6.436 (78,7%)	1.737 (21,3%)	8.173 (100%)	27,0
Cycles confondus	196.683 (72,0%)	76.403 (28,0%)	273.086 (100%)	38,8	235.930 (53,2%)	207.662 (46,8%)	443.592 (100%)	88,0

Source : MEN, Annuaire des statistiques scolaires 1989-90 et 2000-01.

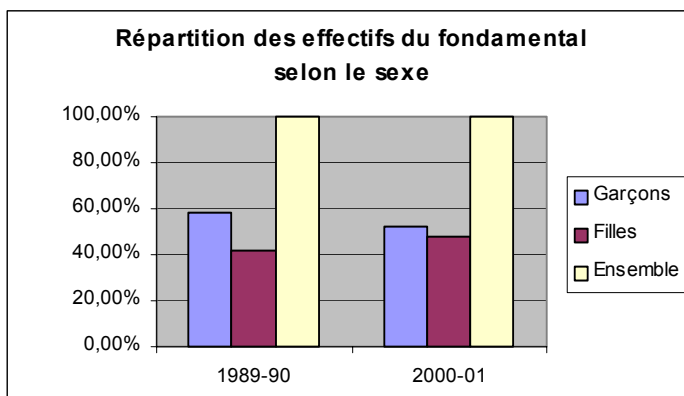
*Les effectifs du supérieur présentés ici ne prennent pas en compte les étudiants formés à l'étranger.

¹⁴ "Le système éducatif mauritanien", op.cit.:67-68.

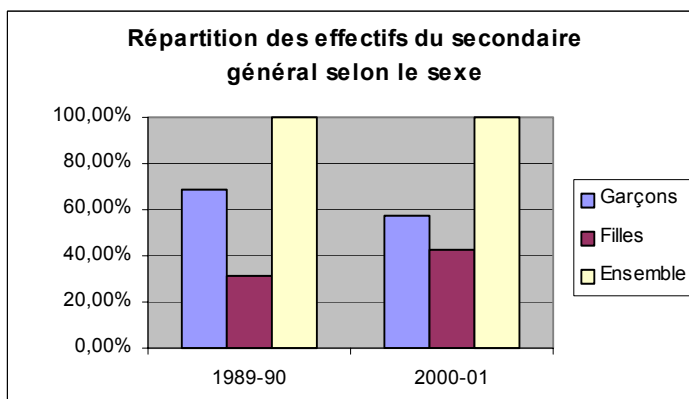
¹⁵ Ces données doivent toutefois être considérées avec prudence et devront être confirmées (travail en cours du MEN et de l'ONS), d'autant plus que certains des résultats paraissent très surprenants.

¹⁶ Pour obtenir les taux de scolarisation du cycle fondamental, du 1^{er} cycle du secondaire et du 2^e cycle du secondaire pour l'année scolaire 1988-89, les effectifs scolarisés publiés dans l'Annuaire des statistiques scolaires de cette année là ont été rapportés aux effectifs par tranche d'âge scolarisable (6-11 ans pour le fondamental, 12-14 pour le 1^{er} cycle du secondaire et 15-17 ans pour le 2nd cycle du secondaire) publiées par l'ONS à la suite du RGPH de 1988 (voir tableaux portant sur le secondaire en Annexe 1).

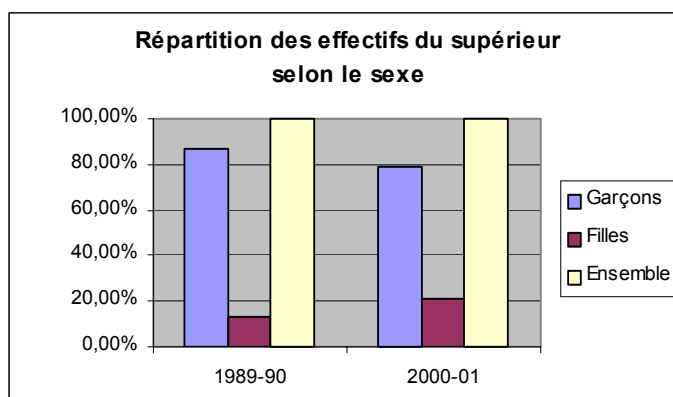
L'évolution des **effectifs du cycle fondamental** traduit une augmentation du nombre de filles plus rapide que celle des garçons, et donc un comblement de l'écart entre les deux groupes. Le ratio Filles/Garçons, de 71% en 1989-90, passe à 92,9% en 2000-01.



La part des filles au sein des **effectifs du secondaire** a également progressé, mais l'on reste encore assez loin de la parité entre filles et garçons (le ratio Filles/Garçons passant cette fois de 45,6% en 1989-90 à 75,5% en 2000-01). Par ailleurs, et même si cette approche ne remplace pas l'analyse des taux de scolarisation proprement dits, on obtient une assez bonne idée de l'ampleur des disparités régionales qui prévalent encore en 2000-01, quand on voit qu'on peut passer d'un ratio Filles/Garçons de 38,5% (Guidimakha) ou de 42% (Gorgol) dans les régions les plus en retard en matière d'accès des filles au secondaire, à un ratio supérieur à 80% (Nouakchott, Inchiri, Trarza, D. Nouachibou...) ¹⁷ - **tableau en Annexe 1.**

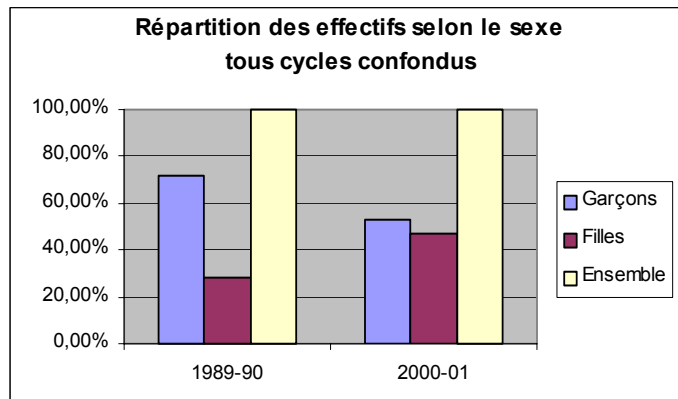


L'analyse des **effectifs du supérieur** montre que ce cycle est pour le moment essentiellement investi par la population masculine. Certes, la part des filles a progressé au cours de la période, et devrait continuer à s'améliorer au cours des prochaines années, mais pour le moment l'on dénombre environ une fille pour quatre garçons à l'Université de Nouakchott (ratio F/G de 27% en 2000-01, contre 15,2% en 1989-90).



¹⁷ Le ratio du Hodh El Gharbi paraît surprenant, mais selon la DPC du MEN les garçons dans cette wilaya sont plus souvent retirés de l'école par leur familles, qui les mettent au travail.

Le graphique illustrant l'évolution des effectifs des trois cycles confondus donne à penser que l'on est proche de l'idéal d'une parité globale au sein du système éducatif mauritanien. Il s'agit toutefois de garder à l'esprit le différentiel de poids des populations scolarisées au différents cycles : poids de loin le plus important de la population scolaire du fondamental (81,3% des scolaires pris en compte ici), où les progrès ont été le plus marqués ; poids faible de la population universitaire (1,8% des scolaires pris en compte ici), où le retard des filles est le plus prononcé...



Comme les taux de scolarisation, les **taux de rétention aux différents cycles de l'enseignement général** ne sont pour l'heure pas disponibles au niveau du MEN. L'on dispose toutefois des chiffres de 1999¹⁸, qui font état de :

- 55% d'enfants (garçons et filles) allant au bout du cycle fondamental ;
- Et de 50% de filles atteignant la dernière année de ce cycle (6^e année).

L'on a effectué ici la même opération pour le secondaire et le supérieur, en suivant dans chacun des deux cas les effectifs d'une cohorte arrivant en dernière année de cycle en 2000-01¹⁹. Selon les chiffres fournis par le MEN :

- Si elles sont moins nombreuses que les garçons au niveau du secondaire, la rétention des effectifs des filles y est en revanche meilleure que celle des garçons, puisque 94,5% des filles inscrites en première année en 1995-96 atteignent la 6^{ème} année en 2000-01, contre 88,4% des garçons ;
- C'est la même tendance que l'on observe au niveau universitaire : en effet, par-delà le lourd déséquilibre entre effectifs masculins et féminins, ce sont près de 38% des effectifs des filles entrées en 1^{ère} année en 1997-98 que l'on retrouve en fin de cycle (4^{ème} année en 2000-01), contre 26,1% des garçons. Ce résultat ne paraît pas surprenant : constituant encore 'l'exception' plus que la règle, ces filles (et leur milieu) sont portées par un supplément de motivation à aller jusqu'au bout.

Les disparités entre garçons et filles sont plus importantes dans l'**enseignement secondaire technique** que dans le secondaire général. Dans le même temps, des progrès significatifs ont été enregistrés entre 1989 et 2000 en matière d'accès des filles à ce type d'enseignement, traduisant une évolution des mentalités dans les centres urbains où cet enseignement est offert. Pour l'ensemble, le ratio Filles/Garçons est à présent de 55,4%, ce qui constitue une véritable révolution par rapport au taux de 1989 (0,23%), même s'il reste beaucoup plus bas le

¹⁸ CSLP, Janvier 2001, page 48.

¹⁹ Effectifs des filles et des garçons en 1^{ère} année du secondaire en 1995-96 et en 6^{ème} année du secondaire en 2000-01 (l'on gagnerait également à prendre en compte les disparités régionales, ce qui n'a pas été fait ici pour ne pas alourdir la présentation) d'une part ; effectifs des filles et des garçons en 1^{ère} année de l'Université de Nouakchott en 1997-98 et en 4^{ème} année de l'université en 2000-01 d'autre part. **Tableau des effectifs concernés en Annexe 1.**

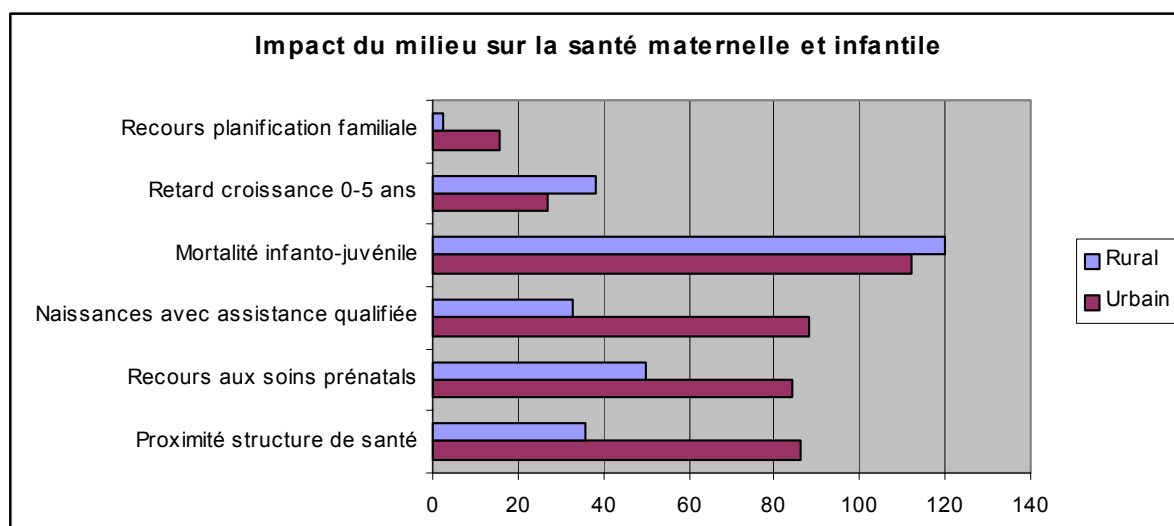
ratio F/G associé à l'**enseignement secondaire normal**, visiblement jugée plus 'féminisable', avec un ratio de 44,1% déjà en 1989, passant à 71,5% en 2000 (**tableaux en Annexe 1**).

En matière de **formation professionnelle** enfin, certaines données intéressantes sont disponibles depuis 2001 et 2002 au niveau de la Direction de l'Emploi du MFPTJS, comme le nombre de diplômés (2001) et les effectifs en cours d'étude selon le sexe (2002). Le dispositif du Système d'Information Mauritanien sur l'Emploi (SIME) couvre l'ensemble du dispositif national de formation professionnelle et technique et d'enseignement supérieur, soit 25 établissements publics et 18 établissements privés, mais l'on a retiré ici les effectifs correspondant à l'enseignement supérieur (**tableaux en Annexe 1**). La situation de 2001-02 pourra servir de référence pour un suivi des évolutions à venir. Elle est marquée par une assez forte spécialisation sexuelle, ainsi :

- Les femmes sont par exemple totalement absentes pour l'heure des filières 'pêche' ou 'soudure' ;
- Elles occupent exclusivement la filière 'habillement' ;
- Elles sont pour le moment beaucoup plus nombreuses que les hommes dans la filière du 'secrétariat/'bureautique'²⁰.

Dans le même temps, les femmes représentent tout de même une grosse part des effectifs diplômés et inscrits dans les filières 'comptabilité/gestion' et 'informatique'. On peut noter également que l'on commence à retrouver quelques représentantes de la population féminine dans des filières inattendues, comme l'électronique ou encore la maintenance.

2.5. Santé de la mère et de l'enfant



Les femmes et les enfants continuent à souffrir des disparités en termes d'accès aux services de santé entre centre et périphérie, entre milieu rural et urbain, qui continuent à marquer le système national de santé. Le **taux de couverture par un service de santé maternelle et infantile dans un rayon de moins de 5 km** est de 59% en moyenne à l'échelle nationale,

²⁰ Encore que, le chômage aidant peut-être, les hommes semblent se mettre à investir cette dernière filière.

avec des variations importantes selon le milieu, passant de 35,9% en zone rurale à 86% en zone urbaine (95,8% à Nouakchott et 70,6% pour les 'autres villes')²¹.

Le **taux de mortalité maternelle** (nombre de femmes qui meurent chaque année par suite d'une grossesse pour 100.000 naissances vivantes) rapporté par l'EDSM 2000-01, de 747 décès pour 100.000 naissances vivantes, traduit un progrès indéniable par rapport à la situation qui prévalait il y a une dizaine d'années²², même si, comme le soulignent les auteurs de l'enquête « *le niveau de la mortalité maternelle en Mauritanie est l'un des plus élevés des pays africains pour lesquels on dispose d'une estimation directe à partir des données des enquêtes EDS. En particulier, la mortalité maternelle en Mauritanie serait près de 30% plus élevée qu'au Mali et qu'au Sénégal, elle serait plus de deux fois plus élevée qu'au Maroc et [...] elle est 34 fois plus élevée que dans les pays développés* »²³.

L'EDSM rapporte également les **taux de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile** : le risque de décéder entre la naissance et le premier anniversaire est de 74 ‰, celui de décéder entre le premier et le cinquième anniversaire est de 46 ‰ et, globalement, le risque de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire est de 116 ‰. En comparant ces résultats à ceux de l'Enquête nationale Mauritanienne sur la Fécondité (ENMF) de 1981, l'enquête conclut que « *entre 1975-79 et 1997, soit au cours d'une période d'environ 20 ans, la mortalité infantile aurait baissé sensiblement, passant de 91 à 74, et la mortalité juvénile aurait baissé de façon importante, mais vraisemblable sur une période de 20 ans, passant de 103 à 46. Globalement la mortalité des enfants de moins de 5 ans aurait baissé d'environ un tiers entre la fin des années 1970 et la fin des années 1990* »²⁴. Ces chiffres moyens masquent parfois des disparités importantes, ainsi :

- Le milieu urbain est plus favorable que le milieu rural (le taux de mortalité infanto-juvénile passant de 112‰ en milieu urbain, à 120‰ en milieu rural) ;
- Il y a également un fort impact du niveau d'instruction de la mère, le taux de mortalité infanto-juvénile passant de 96 ‰ chez les enfants dont la mère a au moins une instruction primaire, à 128‰ chez les enfants dont la mère n'a jamais fréquenté l'école ou seulement l'école coranique.

La **situation nutritionnelle des enfants** en Mauritanie demeure inquiétante, avec plus d'un tiers des enfants de moins de 5 ans (35%) souffrant d'un **retard de croissance (taille pour âge)**, dont environ 17% sous sa forme sévère. Ces taux sont quinze fois plus élevés que ceux qui caractériseraient une population en bonne santé et bien nourrie. S'il n'y a pas de différence selon le sexe de l'enfant, l'on enregistre en revanche d'importantes disparités selon :

- L'intervalle inter-générisique (42% quand cet intervalle est de moins de 24 mois contre 27% quand il est de 48 mois ou plus, par exemple) ;

²¹ EDSM:246.

²² Les taux varient selon les sources. Selon le RMDH du PNUD, il est passé de 930 pour 1000 en 1990 à 550 pour 1000 en 2001 (en précisant toutefois que ce dernier taux était le taux officiel annoncé par les pouvoirs publics). Selon le rapport sur l'Etat de la Population Mondiale (EPM) du FNUAP, le taux de mortalité maternelle en Mauritanie serait passé de 930 pour mille au début des années 1990 à 870 pour mille en 2001...

²³ EDSM 2000-2001 : 161.

²⁴ EDSM:155. A noter que le service statistique du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (MSAS) a remis en cause les taux de mortalité infantile et juvénile rapportés par l'EDSM, et commandé une nouvelle estimation à l'ONS via l'enquête sur le paludisme prévue pour le second trimestre 2003 (résultats attendus pour novembre ou décembre).

- Le niveau d’instruction de la mère joue un rôle très important, puisque le taux de malnutrition est presque deux fois plus élevé chez les enfants dont la mère est sans instruction, que chez ceux dont la mère a un niveau d’instruction secondaire ou plus (38% et 21% respectivement) ;
- Le milieu de résidence (c’est en milieu rural que les taux de malnutrition sont les plus forts : 38% pour la forme modérée et 19% pour la forme sévère – même si la situation dans les ‘Autres Villes’ est plus proche de celle du milieu rural que de celle qui prévaut à Nouakchott, qui représente la zone la plus favorable) ;
- La zone (les enfants les plus touchés étant ceux du Centre, avec 41% de malnutrition modérée et 21% de malnutrition sévère, suivis par ceux de la zone du Fleuve et du Sud-Est)²⁵.

Les résultats en matière de prévalence de l’**insuffisance pondérale (poids pour âge) chez les moins de 5 ans** indiquent les mêmes tendances.

Un facteur important de la santé de la mère et de l’enfant est le **recours aux soins prénatals**. Entre le début et la fin des années 1990, la part des femmes ayant eu recours aux soins prénatals est passée de 38,6%²⁶ à 65%, mais les disparités sont demeurées marquées selon :

- Le milieu (27,5% en milieu rural, contre 65,1% en milieu urbain en 1992 ; 84% en milieu urbain contre 50% en milieu rural en 2000-01) ;
- Le niveau d’instruction des futures mères : en 1992, 76,2% des femmes d’instruction secondaire ou plus avaient consulté un personnel médical avant leur accouchement, contre 51,4% des femmes ayant été à l’école primaire et 30,8% des femmes simplement alphabétisées ; en 2000-01, de 94% des femmes d’instruction secondaire ou plus, contre 50% des femmes d’instruction traditionnelle ou primaire ont bénéficié de soins pré-natals ;
- La zone (près de 75% dans le Nord, contre 45% dans le Centre et seulement 35% dans le Sud-Est en 2000-01)²⁷.

Par ailleurs, si certaines sources estiment que la part moyenne des **naissances avec assistance qualifiée** a plus que doublé au cours des dix à quinze dernières années, passant de 20% à la fin des années 1980²⁸ à 57% en 2000-01²⁹, les disparités demeurent là encore significatives selon :

- le milieu (88% des naissances sont assistés par du personnel de santé formé en milieu urbain –avec un pic à 92% dans le cas de Nouakchott– contre 33% seulement en milieu rural) ;
- Le niveau d’instruction de la mère (93% des naissances assistées par du personnel formé pour les femmes d’instruction secondaire ou plus, contre 76,7% des mères d’instruction primaire et 41,8 des mères sans instruction) ;
- La zone (23% seulement des naissances sont assistées par du personnel formé dans la Sud-Est, 38,8% dans le Centre, 51% dans la zone du Fleuve, et 73,5% dans le Nord).

²⁵ EDSM:142-144.

²⁶ Enquête sur la Santé de la Mère et de l’Enfant (projet PAPCHILD), 1992:147.

²⁷ PAPCHILD:149 et EDSM :103.

²⁸ RMDH 1991 et EPM 1991.

²⁹ EDSM:110-111.

La baisse des taux de mortalité maternelle, infantile et juvénile enregistrée au cours de la période est en partie liée à la baisse de fécondité des femmes, qui est elle-même au moins partiellement le fruit d'un recours accru à des méthodes modernes de **planification familiale et de contrôle des naissances**, qui représentent de puissants instruments d'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant à travers l'augmentation de l'intervalle inter-génésique), et des facteurs de promotion d'une plus grande liberté permettant aux femmes de mieux s'investir en dehors de leur foyer (notamment en matière d'éducation et de participation économique).

L'EDSM fait état de 8% des femmes mariées ayant recours à la contraception³⁰ (méthode moderne ou traditionnelle), ce qui traduit une augmentation assez significative au cours des dix dernières années, puisque l'enquête PAPCHILD de 1992 rapporte un taux 2,7% de femmes mariées de 25-49 ayant utilisé une méthode moderne de contraception (**tableau en annexe 1**). Le tableau suivant donne la distribution des besoins satisfaits (recours effectif à la contraception au moment de l'enquête) chez les femmes mariées selon le groupe d'âge, le milieu, la zone et le niveau d'instruction. On le voit bien, la variable ayant le plus de poids sur le recours par les femmes à la contraception est leur niveau d'instruction, suivi par le milieu :

	Besoins en planification familiale satisfaits (pratique contraceptive en cours)		
	Espacement des naissances (%)	Limitation des naissances (%)	Ensemble (%)
Tranche d'âge			
15-19	4,4	0,8	5,3
20-24	5,3	1,7	6,9
25-29	6,2	1,8	8,0
30-34	7,2	3,1	10,3
35-40	5,9	5,9	11,8
40-44	2,3	3,8	6,2
45-49	0,8	2,1	2,9
Milieu de résidence			
Nouakchott	10,4	7,7	18,2
Autres villes	7,8	4,3	12,1
Urbain	9,4	6,4	15,8
Rural	2,2	0,4	2,6
Zone			
Nouakchott	10,4	7,7	18,2
Sud-Est	4,5	0,3	4,8
Fleuve	1,9	1,0	2,9
Nord	10,7	5,7	16,4
Centre	1,2	0,5	1,7
Niveau d'instruction			
Aucun	2,2	1,4	3,6
Coranique seulement	4,2	1,8	6,1
Primaire	6,8	4,4	11,3
Secondaire ou plus	15,4	7,9	23,3
Ensemble	5,1	2,9	8,0

Source : EDSM 2000-2001.

³⁰ Ces données de l'EDSM doivent toutefois être interprétés avec prudence dans la mesure où l'échantillon est composé de femmes de différents âges et situées à des moments différents de leur histoire génésique (voir en particulier p.89).

Par ailleurs, les auteurs de l'EDSM estiment sur la base des réponses des femmes relative à leurs souhaits et besoins en terme de contraception que « *si les besoins non satisfaits des femmes mariées étaient assurés, c'est-à-dire si elles utilisaient effectivement la contraception, la prévalence contraceptive pourrait atteindre 40%* »³¹.

Une dernière question importante touchant au domaine de la santé est celle de la **prévalence du VIH/Sida**. En effet, s'il est encore tout à fait possible d'enrayer l'épidémie en Mauritanie, contrairement à la situation qui prévaut dans d'autres pays africains, le taux d'infection augmente régulièrement et les facteurs épidémiologiques évoluent avec notamment, semble-t-il, une tendance aujourd'hui pour les femmes à être plus souvent infectées. Selon le RMDH, l'on dénombrait en 1995 1,5 cas pour 100.000 habitants (adultes et enfants), alors qu'en 2001 le taux de prévalence chez les adultes (15-49 ans) est passé à 0,52, avec 3.500 femmes de 15-49 ans et 260 enfants de 0-14 ans déclarés atteints par la maladie³². L'EPM précise **le taux de prévalence selon le sexe du VIH/Sida chez les jeunes de 15-24 ans, avec 0,37 pour les garçons et 0,59 pour les filles**³³. L'EDSM rapporte les dernières données disponibles, qui font état d'environ 6.000 adultes et enfants infectés (vers la fin 1999), et d'environ 1.400 personnes décédées des suites de la maladie³⁴. Par ailleurs une enquête épidémiologique sur la **prévalence du VIH/SIDA chez les femmes enceintes** menée en 2001 au niveau de 10 wilayas (sur un échantillon de 4.750 femmes ayant subi un test de dépistage) fait état d'un taux de 0,57%, légèrement supérieur au niveau de prévalence du virus à l'échelle nationale.

L'ensemble de ces données sont certainement sous-estimées du fait de la faiblesse du système de surveillance épidémiologique³⁵. L'urgence d'une politique de prévention (information, sensibilisation) est d'autant plus grande que les femmes sont beaucoup moins informées que les hommes sur la maladie et la manière de l'éviter : « *48% des femmes ne connaissent pas le sida ou ne savent pas s'il est possible de faire quelque chose pour l'éviter ; de plus, 18% pensent qu'on ne peut rien faire pour l'éviter [...]. Au total [...] la majorité des femmes (67%) n'ont qu'une connaissance très partielle de la maladie. Les femmes plus âgées (74%) et les plus jeunes (72%), celles sans instruction (80%), celles du milieu rural (81%), ainsi que celles des zones Sud-Est (82%) et Centre (84%) sont celles qui sont le moins informées* »³⁶. Les hommes les moins informés appartiennent souvent aux mêmes catégories, mais leur taux d'information est significativement meilleur. Dans les deux cas, les écarts sont insignifiants entre individus célibataires et mariés.

³¹ EDSM:95. En effet selon l'enquête seulement 20% de la demande en matière de contraception est satisfaite aujourd'hui en Mauritanie.

³² RMDH 1997 et 2001.

³³ EPM 2001.

³⁴ EDSM:209 (source: OMS Mauritanie).

³⁵ Absence de moyens informatiques et logistiques, fréquentes ruptures de stocks en réactifs des hôpitaux régionaux, notifications tardives ou l'absence de notification, erreurs d'enregistrement, investigations peu poussées du personnel médical, etc. (PNLS 1997:2 – voir références).

³⁶ EDSM:210-211.

3. Activité et contribution économique des femmes

3.1. Les femmes face au marché de l'emploi

Le tableau suivant donne une idée des effectifs correspondant aux taux présentés par la suite. Ayant été extrait de différents tableaux du RGPH, les chiffres pour 2000 présentent une petite marge d'imprécision, la correspondance entre la population d'âge actif d'une part, et la somme de la population active et de la population inactive d'autre part, n'étant pas parfaite³⁷.

		1988		2000	
		Effectif	%	Effectif	%
Population totale	Total	1.864.236	(100)	2.508.159	(100)
	Hommes	923.175	49,5	1.241.712	49,5
	Femmes	941.061	50,5	1.266.447	50,5
Population d'âge actif (10 ans et +)	Total	1.251.353	(100)	1.712.385	(100)
	Hommes	605.395	48,4	834.876	48,7
	Femmes	645.958	51,6	877.510	51,2
Population occupée	Total	429.826	(100)	626.705	(100)
	Hommes	324.846	75,6	450.204	72,0
	Femmes	104.980	24,4	176.501	28,0
Population active*	Total	580.981	(100)	774.413	(100)
	Hommes	417.273	71,8	531.213	68,6
	Femmes	163.708	28,2	243.200	31,4
Population inactive**	Total	670.357	(100)	937.972	(100)
	Hommes	188.115	28,1	303.663	32,4
	Femmes	482.242	71,9	634.310	67,6

Source : RGPH 1988 et 2000

*Individus exerçant ou cherchant à exercer une activité économique : occupés – chômeurs ayant déjà travaillé – chômeur cherchant un premier travail.

**Individus n'exerçant pas d'activité économique : comprend les étudiants-élèves, handicapés, retraités, rentiers, autres, mais aussi les ménagères (femmes au foyer).

Le **taux global d'activité** est défini comme le nombre d'actifs (comprenant les individus occupés et les chômeurs à la recherche de travail) rapporté à la population totale d'âge actif.

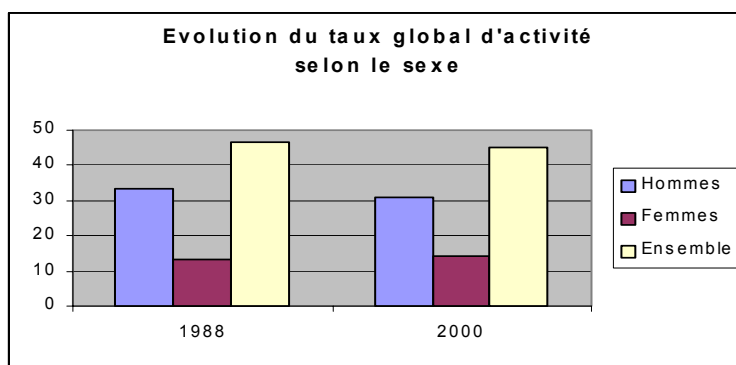
Taux global d'activité selon le sexe (1988 et 2000) :

	Hommes (% pop. totale d'âge actif)	<i>En % de la pop. masculine d'âge actif</i>	Femmes (% pop. totale d'âge actif)	<i>En % de la pop. féminine d'âge actif</i>	Ensemble (% pop. totale d'âge actif)
1988	33,3	68,9	13,1	25,3	46,4
2000	31,0	63,6	14,2	27,7	45,2

Source : RGPH 1988 et 2000.

³⁷ A noter également que l'ONS continue à définir la tranche d'âge des actifs à partir de 10 ans (et l'EPCV à partir de 7 ans) ... bien que la Mauritanie ait ratifié les textes internationaux contre le travail des enfants. Cela a toutefois le mérite de prendre en compte la réalité de ce phénomène en Mauritanie.

Entre 1988 et 2000 le taux global d'activité des hommes a légèrement baissé, et celui des femmes a légèrement augmenté. Toutefois, **l'écart entre population masculine et féminine est resté relativement stable, avec près de trois femmes sur quatre inactives, contre un homme sur trois.**



L'évolution de la **répartition des actifs selon la situation d'activité et le sexe** entre 1988 et 2000 ne traduit pas un progrès plus marqué pour les femmes que pour les hommes au cours de la période considérée. En effet, si la part des actifs occupés est globalement passée de 74% à 80,9%, et celle des individus au chômage de 26% à 19,1%, l'écart entre hommes et femmes, lui, est demeuré relativement stable :

Répartition de la population active selon le sexe et la situation d'activité (1988 et 2000) :

	Occupés (%)			Chômeurs (%)			Ensemble des actifs (%)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1988	55,9 <i>(77,8)</i>	18,1 <i>(64,1)</i>	74,0	15,9 <i>(22,1)</i>	10,1 <i>(35,9)</i>	26,0	71,8 <i>(100)</i>	28,2 <i>(100)</i>	100
2000	58,1 <i>(84,8)</i>	22,8 <i>(72,6)</i>	80,9	10,5 <i>(15,2)</i>	8,6 <i>(27,4)</i>	19,1	68,6 <i>(100)</i>	31,4 <i>(100)</i>	100

Source : RGPH 1988 et 2000. Les effectifs selon la wilaya sont également disponibles pour les deux années.

- Ainsi, la part des femmes occupées n'a pas augmenté beaucoup plus rapidement que celle des hommes occupés (passant de 18,1% à 22,8% pour les femmes, et de 55,9% à 58,1% pour les hommes) ;
- Dans le même temps, la part des femmes au chômage dans la population active totale a diminué moins fortement que celle des hommes (passant de 10,1% à 8,6% pour les femmes, et de 15,9% à 10,5% pour les hommes), le taux de chômage plus faible au sein de la population active féminine s'expliquant surtout par le taux d'activité beaucoup plus faible des femmes ;
- Enfin, les taux associés aux populations masculine et féminine pris isolément (en italiques dans le tableau) montrent bien que l'écart structurel entre homme et femmes est resté relativement stable : d'une différence d'environ 14 points entre hommes et femmes en 1988, l'on passe à une différence de 12 points, toujours au détriment de la population active féminine.

Concernant l'évolution de **la distribution de la population d'âge actif selon la situation dans la profession**, comme selon la branche d'activité, le souci de la comparaison nous oblige à utiliser les effectifs des occupés et chômeurs ayant déjà travaillé, la répartition des seuls occupés n'étant pas encore disponible pour 2000³⁸.

Répartition de la population active occupée ou ayant déjà travaillé selon le sexe et la situation dans la profession (1988) :*

³⁸ Série A, Volume II : Résultats prioritaires (tableaux bruts).

	Hommes (%)	<i>En % de la population d'âge actif masculine</i>	Femmes (%)	<i>En % de la population d'âge actif féminine</i>	Ensemble (%)
Indépendant	39,8	<u>30,1</u>	12,5	<u>8,9</u>	52,3
Employeur	0,8	<u>0,6</u>	0,2	<u>0,1</u>	1,0
Salarié permanent	11,5	<u>8,7</u>	1,8	<u>1,3</u>	13,3
Salarié temporaire	10,1	<u>7,7</u>	2,1	<u>1,5</u>	12,3
Apprenti	0,5	<u>0,4</u>	0,1	<u>0,07</u>	0,6
Aide familial	9,4	<u>7,1</u>	5,8	<u>4,1</u>	15,2
Autre	0,3	<u>0,2</u>	0,1	<u>0,08</u>	0,4
Non déclaré	3,4	<u>2,6</u>	1,4	<u>1,0</u>	4,8
Ensemble	75,9	<u>57,4</u>	24,1	<u>17,1</u>	100

Source : RGPH 1988. Les effectifs sont également disponibles selon la tranche d'âge.

*Le RGPH 1988 ne précise pas les effectifs des chômeurs ayant déjà travaillé.

Répartition de la population active occupée ou ayant déjà travaillé selon le sexe et la situation dans la profession (2000) :*

	Hommes (%)	<i>En % de la population d'âge actif masculine</i>	Femmes (%)	<i>En % de la population d'âge actif féminine</i>	Ensemble (%)
Indépendant	39,3	<u>30,7</u>	15,4	<u>11,5</u>	54,7
Employeur	1,9	<u>1,5</u>	0,4	<u>0,3</u>	2,3
Salarié privé permanent	5,0	<u>3,9</u>	0,7	<u>0,5</u>	5,7
Salarié privé temporaire	6,7	<u>5,3</u>	1,2	<u>0,9</u>	7,9
Salarié public	7,9	<u>6,2</u>	1,6	<u>1,2</u>	9,5
Membre coopérative	0,4	<u>0,3</u>	<u>0,2</u>	<u>0,7</u>	1,3
Apprenti	0,6	<u>0,5</u>	0,1	<u>0,08</u>	0,7
Aide familial	7,0	<u>5,4</u>	5,4	<u>4,0</u>	12,4
Non déclaré	3,0	<u>2,4</u>	2,1	<u>1,5</u>	5,1
Ensemble	72,0	<u>56,2</u>	27,9	<u>20,8</u>	(100)

Source : RGPH 2000.

* Les chômeurs ayant déjà travaillé représentent un groupe de 25.061 individus (dont 5.766 femmes), soit 3,8% des actifs recensés ici.

Les données révèlent que :

- Les situations professionnelles regroupant la plus grande part de femmes sont, par ordre d'importance décroissant, les indépendants (12,5% en 1988 et 15,4% en 2000), les aides familiaux (5,8% en 1988 et 5,4% en 2000 – avec la caractéristique de présenter le plus faible écart avec les hommes en terme de part de la population d'âge actif concernée) et les employés salariés (3,9% en 1988 et 3,5% en 2000) ;
- Le groupe des femmes ayant une occupation indépendante est le seul à avoir gagné en importance au cours de la période (alors que la part des hommes dans cette situation professionnelle, elle, est restée stable). De même, si la part des hommes aides familiaux a diminué au cours de la période (9,4% en 1988 et 7% en 2000), celle des femmes en revanche est restée relativement stable (5,8% en 1988 et 5,4% en 2000) ;
- Les femmes restent particulièrement en retard en matière d'accès à l'emploi salarié (21,6% des hommes et 3,9% des femmes en 1988, contre 19,6% des hommes et 3,5% des femmes en 2000).

Il serait également important de mesurer l'évolution du **poids du milieu sur la situation des femmes dans la profession**. Cette approche pour le moment n'est possible que pour 1988. Il serait souhaitable de se pencher sur les effectifs de 2000 dès qu'ils auront été rendus publics par l'ONS.

En 1988, l'effet du milieu sur la situation des femmes dans la profession est important :

- Les femmes ayant un statut d'indépendant sont plus nombreuses au sein de la population rurale (16,3% de la population rurale sédentaire active occupée ou ayant déjà travaillé, contre 10,8% en milieu urbain) ;
- Il en va de même pour les femmes ayant un statut d'aide familial (9,2%, contre 1,1% en milieu urbain) ;
- Les femmes salariées en revanche représentent une part plus importante de la population active occupée ou ayant déjà travaillé en milieu urbain (7,1%, contre 2,3% en milieu rural). En outre plus d'un emploi salarié sur quatre bénéficiant à des femmes en milieu rural est temporaire, alors qu'en milieu urbain les femmes bénéficient plus souvent d'un emploi salarié permanent que temporaire.

Une dernière information utile fournie par le RGPH concerne la **répartition de la population occupée ou ayant déjà travaillé selon la branche d'activité (tableaux en Annexe 1)** :

- Le principal secteur économique investi par les femmes reste celui de l'agriculture. Entre 1988 et 2000, la part des femmes occupées ou ayant déjà travaillé y est passé de 9,6% à 13,7% (représentant respectivement 6,9% et 10,2% de la population féminine d'âge actif), alors que la part des hommes dans ce secteur, elle, a légèrement diminué (passant de 20% à 19,3% des actifs occupés ou ayant déjà travaillé) ;
- Le second secteur pourvoyeur d'emploi pour les femmes est celui de l'administration et des services, où leur part, qui a diminué (suivant en cela le mouvement global), reste toutefois modeste (6,7% de la population occupée ou ayant déjà travaillé en 1988 et 4,1% en 2000, correspondant respectivement à 4,7% et 3% de la population féminine d'âge actif) ;
- Contrairement aux attentes, la part des femmes dans le commerce est demeurée particulièrement stable, passant de 3,9% à 3,8% de la population active occupée ou ayant déjà travaillé (et correspondant pour les deux années à 2,8% de la population féminine d'âge actif). Il sera intéressant de mesurer l'évolution des écarts selon le milieu, dès que les données seront disponibles pour 2000, même si l'on s'attend à ce que cette activité soit principalement concentrée en milieu urbain ;

- Enfin, les femmes semblent émerger dans le secteur de l'industrie manufacturière, mais les taux restent trop faibles pour que l'on puisse d'emblée conclure quant à la pérennité de cette tendance. Il s'agira de la suivre au cours de la prochaine période.

Dans l'ensemble, en dépit de la hausse du taux d'emploi des femmes intervenu au cours des dernières années, un écart substantiel demeure entre hommes et femmes. La segmentation professionnelle et sectorielle également reste élevée et indique certainement une sous-utilisation des capacités d'initiative des femmes. Une fois au travail, les femmes restent, plus que les hommes, cantonnées dans certains métiers 'féminins', traduisant une forte spécialisation sexuelle directement liée au statut de la femme dans la société traditionnelle, qui a à peine commencé à être entamé dans la sphère de l'emploi moderne.

3.2. Estimation de la contribution économique des femmes

Une estimation grossière de la contribution économique consiste à rapporter leur taux de présence dans un secteur donné de l'économie nationale à la valeur ajoutée attribuée à ce secteur, c'est-à-dire à sa contribution au PIB.

Les mesures de cette contribution des femmes est présentée ici pour certains secteurs seulement, à savoir (1) ceux où les femmes sont le plus présentes³⁹ et/ou (2) pour lesquels la comparaison entre la nomenclature du RGPH et celle des agrégats de la comptabilité nationale est la moins périlleuse...

Estimation de la contribution économique des femmes (1988 et 2000) :

Secteur d'activité	Effectif total		% Hommes		% Femmes		Contribution au PIB *		Contribution des femmes **	
	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000
Agriculture, élevage, sylviculture	220.498	299.362	76,7	68,6	23,3	31,4	11.550	17.250	2.691,15	5.416,4
Industrie alimentaire ou manufacturière	6.833	30.156	76,7	60,7	23,3	39,3	2.126	2.338	495,3	918,8
Commerce, restauration, hôtels	75.490	108.532	76,0	77,2	24,0	22,8	7.018	15.362	1.684,3	3.502,5

Sources : Agrégats de la comptabilité nationale et indicateurs socio-économiques et RGPH.

*En millions d'UM. Il s'agit de la valeur ajoutée du secteur à prix constant et aux prix de 1985.

** Millions d'UM.

A l'évidence, cette approche est basée sur une hypothèse forcément erronée, à savoir que le rendement du travail ne diffère pas selon le sexe. Or ce dernier est fortement conditionné par le niveau de formation, l'accès aux ressources, aux intrants, etc.. Par ailleurs, en dehors du secteur rural, la correspondance n'est pas exacte entre les catégories définies par les agrégats et celles du RGPH⁴⁰.

³⁹ Agriculture et élevage (agriculture, sylviculture, exploitation forestière, élevage) ; industrie alimentaire (RGPH 1988) ou manufacturière (2000) ; commerce, restauration et hôtels.

⁴⁰ Sur ce plan la nouvelle nomenclature, plus détaillée, permettra un usage plus large de cette méthode très indirecte d'estimation de la contribution des femmes à la richesse nationale.

Une autre possibilité de mise en œuvre de ce type d'estimation, encore plus partielle toutefois, est offerte, pour le secteur informel urbain cette fois, par l'enquête menée par l'ONS en 1992. En effet l'on dispose pour 1993 à la fois de la valeur ajoutée contributive par l'échantillon des établissements enquêtés (commerce, services, artisanat) dans onze centres urbains du pays, et des effectifs des employés selon le sexe :

Estimation de la contribution des femmes à la valeur ajoutée de 863 établissements du secteur informel urbain (1993) :

Secteur d'activité informelle	Effectif total impliqué dans le secteur	% effectif masculin dans le secteur	% effectif féminin dans le secteur	Contribution du secteur au PIB*	Contribution des femmes*
Commerce	816	64,3	35,7	124,8	44,5
Services	366	90,2	9,8	37,7	3,7
Artisanat	452	92,5	7,5	40,6	3,0

Source : Enquête ONS sur le secteur informel urbain (volumes 5 et 6).

*En millions d'UM.

Une fois de plus, il s'agit ici davantage d'une forme d'incitation à ouvrir une perspective nouvelle sur la capacité de contribution des femmes à la richesse nationale, que d'une mesure rigoureuse.

3.3. Accès au crédit

Les données de l'EPCV relatives à l'accès au crédit présentées ici concernent un sous-échantillon réduit de ménages, à savoir les **ménages ayant bénéficié au cours de l'année d'enquête d'un crédit**⁴¹. Les résultats de 1996 et de 2000 présentés ici illustrent une possibilité intéressante offerte par cette enquête, davantage qu'elles ne constituent des mesures rigoureuses de l'accès des ménages dirigés par des femmes au crédit pour les années considérées. Les données (**tableaux en Annexe 1**) indiquent que :

- D'une manière générale, l'accès au crédit continue à être plus important en milieu rural (66% des ménages bénéficiaires en 1996 et 67,6% en 2000) qu'en milieu urbain;
- Dans le même temps, il semble bénéficier de moins en moins souvent aux ménages pauvres (48% en 1996 contre 40,1% en 2000) ; ce phénomène est déjà marqué en 1996 dans le cas des FCM ;
- La part des FCM parmi les ménages ayant eu accès au crédit est faible pour les deux années, et a diminué au cours de la période (les FCM représentant 24,8% des ménages ayant eu accès au crédit en 1996, et 20,5% en 2000), alors que cet accès a augmenté pour les ménages dirigés par des hommes (HCM).

L'Association des Professionnels et Opérateurs du Micro-crédit (**APROMI**) vient d'effectuer avec l'appui d'OXFAM une **enquête sur les "barrières à l'accès des femmes aux crédits"**

⁴¹ L'EPCV permet théoriquement également de mesurer l'étendue de l'épargne au sein des ménages. Ces données, rarement utilisées, sont toutefois négligées par l'ONS.

dont les résultats devraient être diffusés bientôt. L'étude a porté sur 9 régions⁴², couvrant un échantillon de 1.000 femmes exerçant à titre individuel et/ou chefs de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en milieu urbain et rural. Elle a pour objet de mesurer l'expérience et la perception des femmes quant à leur niveau d'accès au crédit. Parmi les principaux résultats de cette étude l'on peut citer que :

- Les femmes bénéficient un peu plus souvent que les hommes du **micro-crédit formel** (autour de 52%), ce qui 'compense' quelque peu pour le fait qu'elles n'ont pas d'accès ou presque aux volumes de crédit plus importants ;
- Les taux de remboursement des femmes sont d'une manière générale nettement supérieurs à ceux des hommes, avec une déperdition moyenne de moins de 10% ;
- Les institutions qui fournissent un crédit spécialisé dans l'appui aux femmes sont principalement concentrées dans la zone du Fleuve, où elles sont loin pour l'heure de répondre aux besoins exprimés.

Il est notable que lorsque les femmes ont accès à des volumes de crédits plus importants, il s'agit le plus souvent de femmes qui ne sont pas pauvres, et dont l'accès a été appuyé par des hommes (dont leurs maris)⁴³. Par ailleurs :

- La grande majorité des crédits auxquels ont accès les femmes sont issus de **structures informelles** (autour de 70% des crédits auxquels les femmes couvertes par l'enquête ont eu accès, et plus de 90% des crédits auxquels ces femmes ont eu accès en milieu rural) ;
- Les activités financées sont essentiellement des activités de proximité (non éligibles au niveau des structures formelles), non génératrices d'épargne ou de revenus importants, mais utiles selon les enquêteurs pour améliorer les conditions de vie immédiates des ménages auxquels les femmes bénéficiaires appartiennent ;
- Toutes ces activités emploient généralement les femmes en indépendantes et sont souvent menées dans un cadre familial, ce qui a un impact direct sur le taux de déperdition scolaire des filles à partir du secondaire.

Parmi les activités génératrices de revenus développées, l'on retrouve la teinture, ou encore la petite transformation alimentaire et les services. En zone urbaine et péri-urbaine, le petit commerce continue à employer un grand nombre de femmes parmi les plus démunies, et les nouvelles spécialités comprennent la coiffure, l'habillement, ou encore certains services comme la restauration, la papeterie, etc. La capacité d'innovation des femmes dans ce milieu est notable dans la mesure où l'on est passé au cours de ces quatre ou cinq dernières années d'une douzaine de secteurs investis, à plus d'une quarantaine.

L'un des **obstacles à l'accès au crédit des femmes** est le caractère inadapté des outils financiers développés jusqu'ici par les structures formelles, en particulier en milieu rural où l'on semble s'acheminer vers une forme de 'légalisation de l'usure' (prêteurs traditionnels, pratiquant le crédit à des coûts élevés) à travers l'encouragement de structures de type GIE, ce qui ne répond que très partiellement aux réalités des besoins.

⁴² Nouakchott, D. Nouadhibou, Trarza, Gorgol, Brakna, Assaba, Guidimakha et les deux Hodhs.

⁴³ Ainsi, dans l'une des principales banques commerciales de la capitale, 8% des demandeurs auxquels un crédit a été accordé sont des femmes, alors que la clientèle féminine de cette banque représente 17% des détenteurs d'un compte particulier, 6% des détenteurs d'un compte d'entreprise et, donnée intéressante pour mesurer la capacité d'épargne des femmes, 47% des détenteurs d'un compte d'épargne. (Source : Céline Lesourd, thèse d'anthropologie en rédaction.)

Mais le problème majeur reste peut-être encore celui de l'information des candidates au crédit, tant sur l'offre que sur les critères d'éligibilité et les procédures de requête. Le cas échéant, les femmes continueront à avoir un accès limité, à passer par l'intermédiaires d'un tiers, et à percevoir ce service comme un passe droit plutôt que la sanction d'un effort et d'une volonté ...voire un droit tout court.

3.4. Situation des femmes en milieu rural

L'Enquête sur les Exploitants Agricoles (EMEA), menée sur une base annuelle par la Direction des Politiques de Suivi et d'Evaluation (DPSE) du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE), a prévu pour les premières années d'enquête (1998 à 2000) la possibilité d'exploiter les données collectées selon le sexe du chef d'exploitation. Ici on a pu avoir accès pour l'année 2000-2001 à une (première) partie des données relatives aux cultures pluviales⁴⁴.

Etant donné la part relativement faible de femmes chefs d'exploitation dans l'échantillon⁴⁵, ainsi que la faible représentation de certaines wilayas, il semble à la fois plus prudent et plus intéressant de comparer les sous-échantillons masculin et féminin pris isolément, les écarts structurels étant probablement mieux mesurés à travers ces données que la distribution selon le sexe du chef d'exploitation dans l'ensemble de l'échantillon.

Répartition (%) des chefs d'exploitation de cultures pluviales selon la wilaya et le sexe (2000-2001) :

Wilaya	Homme (%)	<i>En % de la population des CE masculins</i>	Femme (%)	<i>En % de la pop. des CE féminins</i>	Ensemble (%)
Hodh Echargui	87	23,6	13	21,2	23
Hodh El Gharbi	89	8,8	11	6,7	9
Assaba	79	18,9	21	31,3	21
Gorgol	82	11,2	18	15,5	12
Brakna	90	22,9	10	16,6	22
Trarza	68	0,7	32	2,1	1
Adrar	92	0,89	8	0,5	1
Tagant	89	4,1	11	3,2	4
Guidimakha	95	8,9	5	2,8	8
Ensemble	86	100	14	100	100

Source: DPSE/MDRE

⁴⁴ L'enquête couvre également les cultures irriguées. A noter que pour un certain nombre des tableaux livrés par la DPSE, l'effectif total est inférieur à la somme des sous-effectifs correspondants. Dans ce cas, l'on a posé la différence comme correspondant aux 'non déterminés'.

⁴⁵ Il n'est pas certain que ce taux représente la part moyenne réelle des femmes chefs d'exploitation de cultures pluviales en 2000-2001, aussi il serait très utile de suivre l'évolution en améliorant les conditions de mise en œuvre et d'exploitation de l'EMEA.

Répartition (%) des chefs d'exploitation de cultures pluviales selon la tranche d'âge et le sexe (2000-2001) :

	Hommes Chefs d'Exploitation (HCE)	<i>En % des HCE de 20 ans et plus</i>	Femmes chefs d'exploitation (FCE)	<i>En % des FCE de 20 ans et plus</i>	Ensemble
20-34 ans	14,0	<i>16,2</i>	1,4	<i>10,5</i>	15,4
35-44 ans	20,1	<i>23,5</i>	3,1	<i>22,4</i>	23,2
45-54 ans	20,6	<i>24,0</i>	3,1	<i>22,4</i>	23,7
55 ans et plus	31,1	<i>36,2</i>	6,1	<i>44,7</i>	37,2
ND*	0,3	<i>*</i>	0,3	<i>*</i>	0,5
Ensemble	86,0	<i>100</i>	14,0	<i>100</i>	100

Source: DPSE/MDRE (*Il serait bon de revoir les effectifs pour ce tableau...)

Répartition (%) des chefs d'exploitation de cultures pluviales selon le niveau d'instruction et le sexe (2000-2001) :

	HCE	<i>En % des HCE</i>	FCE	<i>En % des FCE</i>	Ensemble
Sans	49,1	<i>57,4</i>	11,4	<i>82,4</i>	60,5
Traditionnel	29,7	<i>34,7</i>	2,0	<i>14,4</i>	31,7
Primaire	5,0	<i>5,9</i>	0,3	<i>2,6</i>	5,4
Secondaire	1,4	<i>1,6</i>	0,08	<i>0,6</i>	1,5
Technique	--	<i>--</i>	--	<i>--</i>	--
Universitaire	0,4	<i>0,4</i>	0,0	<i>--</i>	0,4
ND*	0,4	<i>*</i>	0,2	<i>*</i>	0,4
Ensemble	86,0	<i>100</i>	14,0	<i>100</i>	100

Source: DPSE/MDRE (*Il serait bon de revoir les effectifs pour ce tableau...)

Les données disponibles permettent d'observer que :

- C'est dans le Guidimakha que l'on retrouve la plus faible proportion de femmes chefs d'exploitation.
- Les femmes à la tête d'exploitations de type pluvial ont le plus souvent plus de 35ans (22,4% des FCE ont entre 35 et 44 ans et plus de 67% d'entre elles ont plus de 45 ans).
- Elles sont pour la vaste majorité sans instruction (82,4% des FCE couvertes par l'enquête), ayant eu un accès significativement plus limité que les HCE à l'école traditionnelle ou moderne.
- La répartition des FCE selon la situation matrimoniale confirme les résultats relevés ailleurs (**tableau en Annexe 1**), avec une forte proportion au sein du sous-échantillon des FCE de femmes divorcées (22,7%) et veuves (45,5%). L'absence d'apport d'un conjoint participe certainement à expliquer le degré de pauvreté plus marqué des femmes chefs de ménage en milieu rural.
- La majeure partie des aides familiaux dans l'échantillon de l'EMEA 2000-2001 sont de sexe féminin (58,5%), dont plus de 41,1% n'a jamais été à l'école (contre 19,7% dans le cas des aides familiaux masculins).
- Les garçons sont un peu plus nombreux à travailler très jeunes dans l'exploitation (13,1% des aides familiaux masculins ont entre 7 et 14 ans, contre 9,2% pour les filles), mais cet écart se comble à partir de la tranche des 15-24 ans, et à partir de 25 ans les femmes sont beaucoup plus nombreuses (**tableaux en Annexe 1**).

L'un des obstacles majeurs à l'amélioration de la situation économique des femmes en milieu rural reste la question de l'accès des femmes à la terre (**propriété foncière**). Un indicateur intéressant devrait être fourni incessamment par la DPSE (EMEA 2000-2001), à savoir

le mode de faire valoir des parcelles cultivées selon le sexe du chef d'exploitation⁴⁶. En attendant, une enquête menée en 2002 confirme la difficulté des femmes à accéder à la propriété foncière en général : « *l'accès à la terre est très inégal entre hommes et femmes sur toute l'étendue du territoire national et constitue une forme de discrimination dont l'explication réside en grande partie entre les mains des chefs traditionnels, héritiers de droits coutumiers non écrits mais suffisamment ancrés pour être reconnus comme référence* »⁴⁷. Comme d'autres groupes (les jeunes, les groupes d'origine servile, etc.), les femmes demeurent à ce jour les parents pauvres des textes d'application de la loi foncière de 1983 (loi 83-127 du 5 juin 1983 et décret 2000-089 du 17 juillet 2000, abrogeant et remplaçant le décret 90-020 du 21 janvier 1990).

Faute d'efforts plus soutenus d'information et de sensibilisation, et peut-être aussi faute d'un degré suffisant de fermeté dans la mise en application des textes de loi, les repères et les valeurs encore profondément ancrés dans les communautés rurales font que nombreux sont leurs membres (masculins ou féminins) pour qui l'attribution de la terre à des femmes serait tout bonnement dénué de sens.

Les résultats rapportés ici portent sur un échantillon de 400 femmes, dont 170 en zone rurale et le reste en zone urbaine. L'éventail des niveaux de vie couverts est assez large, puisque dans l'échantillon 35,7% de ces femmes ont dépensé en moyenne moins de 10.000 UM par mois, 36,2% entre 10.000 et 30.000 UM par mois, et 28,1% plus de 30.000 UM par mois. Concernant le statut marital, 71% des femmes enquêtées sont mariées (dont 8,4% dans des unions polygames), 6,3% sont célibataires, et 22,5 sont des femmes chefs de ménage (divorcées ou veuves). En matière d'éducation, l'échantillon comporte près de 62% de femmes analphabètes, ce qui n'est pas loin du taux d'analphabétisme au sein de la population féminine nationale⁴⁸. Enfin 50,9% des femmes comprises dans l'échantillon sont sans activité.

Bien que les femmes enquêtées manifestent une prise d'initiative en matière d'accès au foncier, 67% d'entre elles considérant ce type de propriété comme une garantie de sécurité, elles sont peu nombreuses à détenir un titre. Les principaux résultats présentés par l'auteur de l'étude sont les suivants :

Part de femmes ayant besoin de l'aval de tiers pour mener à bien les opérations foncières : 55,9%

Concernant le processus d'octroi foncier :

Informées sur les procédures	:	30,6%
Requêtes soumises	:	37,7%
Mutations titres	:	9,4%
Apurement des droits	:	22%
Obtention titres	:	2,3%

⁴⁶ Outre le mode de faire-valoir, le reste des données doit inclure différentes caractéristiques des exploitations, comme la superficie cultivée, le type de labour, le type d'intrants utilisés, le rendement et la main-d'œuvre utilisée (dont la main-d'œuvre salariée). En outre la DPSE s'est engagée à fournir pour 2000-2001 les données selon le sexe du chef d'exploitation portant sur l'utilisation de la production de l'année précédente, ainsi que sur l'activité principale et secondaire du chef d'exploitation.

⁴⁷ RIM/SECF/DPF (étude réalisée par B. Ould Marakchi – voir Références à la fin du rapport), 2002:1.

⁴⁸ Un peu moins de 55%, masquant de fortes disparités régionales comme on l'a vu précédemment.

Concernant l'utilisation/conservation de droits fonciers :

Utilisation de parcelles	:	49,1%
Affiliées à une ONG/coopérative	:	42%

Concernant l'accès au foncier :

Sur garantie/hypothèque	:	14,4%
Sans accès	:	85,6%

Possession foncière

Au nom de l'enquêtée	:	18,7% (nettement moindre que le % des femmes ayant ce que l'auteur appelle 'un lien d'origine avec la terre' ⁴⁹)
Par veuvage	:	2,8%
Par divorce	:	1%
A travers une ONG (collectif)	:	3,3%

Le champ de mise en application effective de la loi foncière touche essentiellement les terres de culture irriguée en zone rurale et les zones périphériques de 'gazra' en milieu urbain. Partout ailleurs, les systèmes de propriété traditionnels continuent de prédominer, dans le cadre desquels les femmes sont employées, exploitantes ou locataires, rarement propriétaires, et quand elles le sont, généralement de manière collective (coopératives, domaine du maraîchage essentiellement), il s'agit dans la plupart des cas de parcelles peu étendues ou encore de moindre qualité. Car il semble bien que, plus encore que dans le cas des hommes, « l'accès à la propriété foncière reste tributaire de la situation économique de la femme, de son statut familial, et du type de relations qu'elle entretient avec sa famille »⁵⁰.

Attribution de parcelles en zone urbaine résidentielle :

Autour de 17% des parcelles attribuées à des femmes entre 1990 et 2000 dans la zone Nord de Nouakchott (E-Nord, Ext Not A-K et F-Nord), contre 13% en moyenne dans les 8 autres moughataa, plus populaires, de la capitale, avec une tendance à la baisse de ce taux au fil des années (17% en 1989-90, 18% en 1991-94, et 9% entre 1997 et 2000).

Attribution de parcelles en zone rurale (agriculture irriguée) :

« L'accès individuel des femmes à la propriété foncière dans les zones où les grands aménagements ont été faits reste insuffisant. La réforme foncière a été engagée progressivement en Mauritanie depuis 1989 au niveau de la zone du Fleuve dans les wilayas du Trarza, Gorgol, Brakna et Guidimakha. »⁵¹. Ici, l'auteur ne fournit pas l'information sur l'ensemble des parcelles attribuées, mais seulement la part ayant bénéficié à des femmes :

⁴⁹ « 34,5% des femmes enquêtées ont un lien d'origine avec la terre [champs, périmètre, verger ou oasis], 85,6% n'ont aucun accès au crédit ce qui explique l'incapacité d'utilisation et de conservation » (Ould Marakchi, 2002:2).

⁵⁰ Idem:13.

⁵¹ Idem:18.

	Trarza	Brakna	Gorgol	Guidimakha	Ensemble
Ensemble périmètres					
Nombre périmètres féminins	68	47	9	0	124
Périmètres collectifs					
Nombre périmètres	65	47	9	0	121
Nombre exploitantes	5.192	5.100	1.072	0	11.364
Superficie aménagée (ha)	379	116	54,3	0	549,3
Périmètres individuels					
Nombre périmètres	3	0	0	0	3
Nombre exploitantes	3	0	0	0	3
Superficie aménagée (ha)	135	0	0	0	135
Attributions					
Titre foncier	0	0	0	0	0
Concession définitive	4	1	4	0	9
Concession provisoire	32	11	0	0	43
Procédure engagée	32	36	4	0	72

Source : SECF, "Etude sur l'étendue de l'accès des femmes à la propriété foncière en Mauritanie" (voir références).

La part des terres attribuées à des femmes (à titre individuel ou collectif) en milieu rural est certainement bien inférieure celle qui a prévalu jusqu'ici en milieu urbain. En outre les femmes rurales n'ont qu'un accès très limité au crédit, à la formation aux techniques agricoles et culturelles. Sans savoir-faire adapté à la demande du marché ni appuis pour mettre en place des circuits de commercialisation, elles ont du mal à diversifier leurs productions ; sans ressources pour acquérir les intrants nécessaires elles ne parviennent pas à augmenter le rendement des parcelles auxquelles elles ont accès, ce qui les maintient dans une économie de subsistance.

3.5. Cas du secteur informel

Les informations disponibles sur le secteur informel en général sont particulièrement fragmentaires et incertaines. La principale source disponible pour mesurer la présence des femmes dans le secteur informel est l'enquête de 1992 citée précédemment (section 3.3). Elle est basée sur un échantillon non aléatoire, ce qui exclue la possibilité d'extrapoler à l'échelle nationale. Car « [...] l'enquête sur le secteur informel de 1992 a été réalisée avec un taux de sondage différent selon les activités et les centres urbains. Or l'exploitation des résultats ne prend en compte aucune pondération »⁵². Par ailleurs, il n'y a pas de données sur la

⁵² Lachaud 1997:12 (voir références).

dynamique de ce secteur (évolution des revenus, du capital, des sources de financement de l'investissement, mobilité, relations intersectorielles, etc.).

L'échantillon de l'enquête menée par l'ONS comprend 863 établissements informels à faible valeur ajoutée, distribués dans 11 agglomérations de plus de 5.000 habitants⁵³. L'enquête fournit des informations sur le sexe du chef d'entreprise selon le secteur d'activité, ainsi que sur le nombre d'employés, leur situation dans la profession et leur salaire moyen selon le sexe et le secteur d'activité (commerce, services, artisanat).

Les entrepreneurs informels concernés ont en général un faible niveau d'instruction, puisque pour l'ensemble 26,9% d'entre eux sont sans instruction, 51,% ont subi un enseignement traditionnel, et seulement 12,7% d'entre eux ont eu accès au cycle fondamental moderne et 7,3% au secondaire. C'est dans le secteur des services que l'on retrouve la plus grande proportion de chefs d'entreprise ayant été à l'école moderne (32,1%, tous cycles confondus, avec toutefois seulement une part de 1,82% ayant dépassé le secondaire).

Répartition (%) des entreprises informelles (les 11 centres) selon le sexe du chef d'entreprise et le secteur d'activité :

Sexe	Secteur d'activité			
	Commerce	Services	Artisanat	Ensemble
Hommes	64,2	88,5	96,2	75,7
Femmes	35,8	11,5	3,8	24,3
Ensemble	100	100	100	100
Effectif échantillon	514	165	184	863

Source : Enquête ONS sur le secteur informel urbain (1992), volume 5.

Répartition (%) des employés des établissements informels (les 11 centres) selon le secteur d'activité et le sexe :

Sexe	Secteur d'activité			
	Commerce	Services	Artisanat	Ensemble
Hommes	64,3	90,2	92,5	77,9
Femmes	35,7	9,8	7,5	22,1
Ensemble	100	100	100	100
Effectif échantillon	816	366	452	1.634

Source : Enquête ONS sur le secteur informel urbain (1992), volume 5.

Répartition (%) des employés des établissements informels (les 11 centres) selon la situation dans la profession et le sexe :

Situation dans la profession	Secteur d'activité						Ensemble *
	Commerce		Services		Artisanat		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Indépendant	69,1	84,3	49,4	55,6	53,8	85,3	64,6
Salarié	20,4	1,0	27,0	8,3	35,7	11,8	22,1
Aide familial	9,3	14,6	7,3	36,1	3,8	0,0	8,8
Apprenti	1,1	0,0	16,3	0,0	6,7	2,9	5,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Effectif échantillon	525	291	330	36	418	34	1.634

Source : Enquête ONS sur le secteur informel urbain (1992), volume 5.

*Il semble qu'une erreur se soit glissée dans cette colonne.

⁵³ Les villes couvertes n'incluent toutefois ni Nouakchott ni Nouadhibou. Il s'agit de Kiffa, Rosso, Zouérate, Atar, Néma, Boghé, Aïoun, Sélibaby, Timbédra, Guérou et Aleg.

- Près d'un quart (24,3%) des chefs d'entreprises informelles recensées ici sont des femmes ;
- Elles sont plus nombreuses dans le secteur du commerce (35,8% des chefs d'entreprise) que dans les deux autres secteurs (11,5% des chefs d'entreprises informelles de services et 3,8% des chefs d'entreprises informelles d'artisanat) ;
- La répartition des femmes employées selon le secteur d'activité est parallèle, indiquant le commerce comme l'un des secteurs les plus investis par la population féminine, d'autant plus qu'elles y sont le plus souvent indépendantes (84,3%) ;
- Le salariat n'occupe pas une place prépondérante dans cette économie informelle (22,1% en moyenne), mais c'est dans le secteur de l'artisanat que les femmes ont le plus grand accès à cette activité salariée (11,8%, contre 8,3% dans le secteur des services et 1% dans celui du commerce) ;
- L'on peut noter au passage que l'on ne retrouve de femmes apprenti(e?)s que dans le secteur de l'artisanat, qui a la spécificité de présenter une continuité entre un statut traditionnel (celui des forgerons) et un métier 'moderne'.

Les effectifs des femmes salariées sont trop faibles pour que la comparaison avec les hommes en terme de rémunération ait une quelconque valeur, mais globalement les données laissent entendre qu'en matière de micro-entreprise informelle, le secteur du commerce est plus profitable pour les personnes qu'il emploie que les deux autres secteurs (44,3 % des employés gagnant plus de 7.500 par mois, contre 40,6% pour les services et un peu plus de 20% pour l'artisanat pratiqués à cette échelle – **tableau en Annexe 1**).

4. Intégration socio-politique des femmes : Quelques indicateurs

La première femme Ministre en Mauritanie fut nommée à son poste au début des années 1970. Et si c'est seulement à partir de 1994 que des femmes se sont vues portées têtes de liste par leurs partis dans le cadre de compétitions électorales, des citoyennes mauritaniennes ont pu dès la fin des années 1960 intégrer les plus hautes instances du Parti du Peuple Mauritanien. Cela dit, s'agit-il pour l'heure d'une véritable intégration de la femme en tant qu'actrice à part entière, dotée d'un poids réel dans le processus de prise de décision politique à l'échelle nationale? L'on est en droit de se poser la question.

Quoi qu'il en soit, un facteur important, justifiant une vision optimiste à moyen et long terme, correspond à la 'non incompatibilité' d'une participation politique accrue des femmes avec les valeurs de la société mauritanienne. La relative 'puissance' sociale des femmes dans la société (en particulier en milieu maure) a fait qu'après avoir commencé à investir de nouveaux secteurs de l'économie nationale, les femmes ont pu occuper un certain nombre de postes de décision et/ou briguer des positions d'élues, sans pour autant choquer outre mesure la masse des mauritaniens. Certes, un tel changement a d'abord émergé au centre (Nouakchott), mais il commence peu à peu à faire son chemin en direction des autres wilayas et des zones rurales.

L'Indice de Participation Féminine (IPF) « mesure [...] les inégalités entre les sexes sur le plan de la participation et de la prise de décisions dans les secteurs économiques et politiques clef. Il diffère en cela de l'ISDH, qui mesure l'inégalité en termes de potentialités élémentaires »⁵⁴. Cet indicateur prend en compte (1) le nombre de femmes parlementaires, (2)

⁵⁴ RMDH 1997:42.

à des postes d'encadrement supérieur et de décision, (3) à des postes d'encadrement et de fonctions techniques, et (4) la part des femmes dans le revenu salarial⁵⁵.

La valeur de l'IPF attribuée par le RMDH de 1997 est de 0,177. La Mauritanie est ainsi classée 94^{ème} et bonne dernière derrière le Pakistan et le Togo⁵⁶. D'un autre côté, pour la même année le RNDHD de 2000 publié par le MEAD donne à l'IPF de la Mauritanie une valeur de 0,219 (citant pourtant le rapport mondial du PNUD comme source pour les composantes de l'indicateur). Toujours est-il que selon le rapport national du MAED, le taux de 1997 traduit une évolution positive par rapport à 1993, année pour laquelle la valeur de l'IPF mauritanien était de 0,163 (contre 0,279 en moyenne pour l'Afrique subsaharienne, et 0,290 en moyenne pour les pays arabes).

En matière d'**accès à des postes de responsabilité** (gestion de ministères et secrétariats d'Etat) au sein de l'administration publique, il est important de tenir compte à la fois du nombre de postes de décision alloués à des femmes et du type de portefeuilles qui leur sont attribués. Au cours du premier semestre de 2003, l'on comptait 3 femmes à la tête de départements, soit un taux de l'ordre de 1,3%.

Le **type de portefeuille alloué à des femmes** est également révélateur. Les femmes ministres ne gèrent pas les domaines de l'armée, de l'intérieur, des affaires étrangères ou de la pêche. Elles sont plus naturellement parachutées à la condition féminine ou à la santé et aux affaires sociales. Il y a eu des exceptions notables, comme la nomination d'une femme ministre de l'Industrie et des mines durant la seconde moitié des années 1980 (Khadijetou Mint Ahmed, nommée en Mai 1987), mais dans l'ensemble la pratique en vigueur atteste de facto d'une distinction assez marquée entre ministères 'féminisables' et non féminisables. Au cours du premier semestre 2003, les trois femmes nommées à la tête de secrétariats d'Etat géraient la condition féminine, les nouvelles technologies et l'état-civil.

L'on dispose également de données sur l'**accès des femmes à des postes de responsabilité au sens plus large**. Ainsi une enquête de 1992⁵⁷ recense 49 femmes sur un total de 832 'postes de décision'⁵⁸, soit un taux de 5,8%. Toutefois l'auteur de l'étude dénombre ici une dizaine de poste qui vont du ministre, au secrétaire particulier et, tout au bas de l'échelle, au chef de division. Si l'on se limite au trois premières catégories (ministre, secrétaire général et chargé de mission), la part des femmes passe à 0.47%. Une autre étude⁵⁹, menée en 2002, fait état d'un tiers de femmes à des postes de décision de niveau intermédiaire (directrices de cabinet, conseillères des décideurs...).

Un autre indicateur de l'intégration des femmes au processus de prise de décision politique concerne leur **taux de présence à des fonctions élues**. La présence croissante de femmes sur les listes électorales représente un progrès significatif, même si la part des femmes élues demeure encore faible. Ainsi, concernant les **élections municipales** :

⁵⁵ La première composante de l'indicateur est sensée donner une mesure de la participation politique des femmes, les deuxième et troisième composantes mesurant leur participation au processus de décision économique, et la dernière composante leur accès aux ressources économiques.

⁵⁶ En revanche il n'y a ni valeur d'IPF ni classement pour la Mauritanie dans le RMDH de 2000 et de 2001.

⁵⁷ Mounina Mint Abdallah, mars 1994 (voir références).

⁵⁸ Ce nombre correspond à la somme des postes de décision politique alloués en 1992 dans quinze ministères. Les données relatives au seizième, celui des finances, étant incomplètes, ce ministère n'a pas été pris en compte ici.

⁵⁹ Maye Mint Haïdy, février 2002 (voir références).

- Aux *municipales de Nouakchott de 1986* : l'on dénombre 10 femmes sur les 144 candidats au conseil municipal, soit un taux de près de 7%, (aucune cependant n'est élue en raison de leurs positions éloignées sur les listes en compétition) ;
- Aux *départementales de 1987* : une femme figure dans le lot de tête d'une liste candidate. Il s'agit de Fatma Zeïn Mint Ahmed, de la commune de Bousteila (Hodh El Chargui) ;
- Aux *municipales de 1994* : il y a 12 femmes sur les 111 candidats au poste de conseiller municipale à Nouakchott, dont 3 sont élues (dont l'une tête de liste au niveau de la Moughataa de Tevragh Zeïna), correspondant à une part de près de 11% du conseil municipale de la capitale ;
- Toujours aux municipales de 1994 : la candidate malheureuse de Bousteila aux départementales de 1987 devient en 1994 la première femme maire d'une commune de l'intérieur du pays.

De nouveaux progrès sont enregistrés au cours des élections *municipales de 2001*, en particulier au niveau de la capitale :

Wilaya	Total conseillers municipaux	Femmes conseillères municipales	Femmes maires
Hodh Chargui	468	5 (1,07%)	0
Hodh el Gharbi	409	6 (1,47%)	0
Assaba	404	11 (2,72%)	0
Gorgol	415	12 (2,89%)	0
Brakna	359	12 (3,34%)	0
Trarza	413	8 (1,93%)	0
Adrar	151	4 (2,65%)	0
D. Nouadhibou	65	4 (6,15%)	0
Tagant	162	5 (3,08%)	0
Guidimaka	294	6 (2,04%)	0
Tiris Zemmour	43	3 (6,97%)	0
Inchiri	28	2 (7,14%)	0
Nouakchott	188	36 (19,14%)	1
Ensemble	3.399	114 (3,35%)	1*

Source : *Horizons* no. 3076 du dimanche 28 octobre 2001. Supplément 'Elections législatives et municipales – Résultats définitifs'.

* Sur 216 communes que compte le pays.

Au cours de la seconde moitié des années 1990, les femmes ont également pénétré les **instances législatives**. Ainsi :

- Aux législatives de 1997, une femme est élue député (il s'agit de l'ex-maire de Bousteila) sur un total 79 élus, soit un taux de 1,2% ;
- Au lendemain des législatives de 2001, l'on dénombre 3 femmes élues au Parlement sur un total de 81 député, toutes trois candidates à Nouakchott, soit un taux de 3,7% ;
- Par ailleurs, le Sénat accueille aujourd'hui 2 femmes sur un total de 56 sénateurs, soit un taux de l'ordre de 3,6 %.

Un autre indicateur utile a trait à la **participation des femmes au mouvement associatif (hors coopératives)**. Si la part des associations/ONGs initiée par des femmes et/ou portant

spécifiquement sur des secteurs relatifs au genre (généralement par le biais de la défense de la famille) est relativement faible, cette proportion est toutefois en progression :

- Entre la fin des années 1970 et 1994, près de 250 ONGs et associations ont été formellement reconnues. C'est le cas d'une dizaine d'organisations au maximum sur les 247 groupements associatifs enregistrés au cours de cette période, soit 4% ;
- Entre août 1998 et janvier 2001, 300 ONGs et associations ont été autorisées, parmi lesquelles la part des organisations initiées et menées par des femmes passe à 9,3%. Il s'agit là encore de groupements d'ordre professionnel ou humanitaire (développement, santé, famille...).

Cet indicateur se trouve (là encore partiellement) complété par les résultats du premier **recensement des coopératives féminines mené en 1996** par le SECF dans 10 wilayas⁶⁰. L'on avait alors dénombré :

- 1.271 coopératives féminines ;
- Impliquant plus de 73.590 femmes ;
- La répartition de ces coopératives selon le domaine couvert était la suivante : maraîchage, cultures traditionnelles irriguées, fixation des dunes (40%) ; artisanat (34%) ; commerce (19%) ; élevage (5%) ; autre (2%).

Le SECF fournit également des informations sur les contraintes typiquement rencontrées par ces organisations féminines qui souffrent :

- D'un manque de capacité de gestion (sur les 11% de femmes occupant des postes de responsabilité au sein des coopératives recensées, seulement 50% sont alphabétisées) ;
- D'un manque de qualification technique et de formation en relation avec la production (ceci est particulièrement visible au niveau des coopératives rurales, expliquant leur faible rentabilité et des taux de production plusieurs fois inférieurs à ceux des hommes) ;
- De difficultés de commercialisation de leur production ;
- D'une insuffisance de capital et de la difficulté d'accès aux ressources de production (dont la ressource foncière en milieu rural) ;
- De la difficulté d'accès à des formes adaptées de crédit.

Par ailleurs l'EPCV collecte depuis 2000 des mesures intéressantes à travers une nouvelle section du questionnaire portant sur le 'capital social'. Celle-ci permet entre autre de mesurer la **part des chefs de ménages impliqués dans une ONG/Association/GIE ou encore dans une Association villageoise/communautaire**. Le tableau suivant compare les résultats moyens (ensemble des ménages de l'échantillon) à ceux du sous-échantillon des ménages dirigés par des femmes (FCM) :

- Si les FCM participent légèrement moins que la moyenne des ménages à une ONG/Association/GIE, l'écart n'est toutefois pas très marqué ;
- Les FCM rurales participent deux fois plus fréquemment à des organisations de femmes que les FCM urbaines, ce qui confirme l'idée d'un dynamisme associatif local assez marqué en milieu rurale, en dépit du manque de capacité et de ressources de ces femmes ;

⁶⁰ SNPF 2002-2005, version provisoire, p.20.

- Par ailleurs, la participation des FCM aux associations villageoises et communautaires, au cœur de la gestion locale des communautés ou des quartiers, est pour l'heure très inférieure à celle de la moyenne des chefs de ménage.

Participation du chef de ménage à des activités d'utilité publique/communautaire (%) selon la zone (2000) :

		ONG/Association /GIE	Organisation de femmes	Association Villageoise/communautaire	Parti politique	Autre	Ensemble
Rural	Ensemble des ménages	10,4	4,2	28,6	47,6	9,5	100%
	FCM	8,6	26,4	12,7	51,3	0,9	100%
Urbain	Ensemble des ménages	11,8	2,5	18,8	58,7	8,1	100%
	FCM	10,0	13,1	11,1	57,6	8,2	100%

Source : EPCV 2000

L'absence de participation socio-politique est le plus souvent justifiée par le désintérêt, suivi par le manque de temps (les taux féminins étant toutefois dans les deux cas inférieurs au taux masculins). Il est également intéressant de voir que le sentiment d'exclusion est plus fréquent en milieu urbain, mais aussi chez les femmes (**tableau en Annexe 1**).

D'une manière générale cependant, **les écarts entre les sexes en terme de participation socio-politique se réduisent chez les plus jeunes**, ce qui semble traduire un effet positif de génération. C'est le cas également pour la part des individus ayant voté aux dernières élections selon le sexe et la tranche d'âge, puisque là aussi les écarts entre les sexes semblent se combler au niveau des nouvelles générations (reste à savoir le sens attribué à l'action de voter par les uns et les autres).

Participation socio-politique (%) des membres du ménage selon le sexe et la tranche d'âge (2000) :

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus
Masculin	6	10	18	18	16
Féminin	5	10	11	11	8

Source : EPCV 2000

Vote aux dernières élections politiques (%) des membres du ménage selon le sexe et la tranche d'âge (2000) :

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus
Masculin	67	80	83	86	84
Féminin	70	80	84	82	74

Source : EPCV 2000

5. Femmes et société en Mauritanie

Explorer cette question amène rapidement à se confronter à la délicate question de la relation entre Islam et 'modernité', à propos de laquelle la réflexion est aujourd'hui à peine ébauchée au sein du monde musulman en général. Moins le débat est ouvert, plus les tensions sont perceptibles, se cristallisant en particulier au niveau d'un outil fondamental de régulation du statut de la femme au sein de la société, à savoir l'outil juridique (code de la famille ou du

statut personnel). Mais il n’y pas que le droit, il y a les pratiques sociales, les traditions, les traits culturels... qui conditionnent fortement le statut de la femme au sein de la société globale, en même tant que la capacité de cette dernière à entrer pleinement dans la modernité.

5.1. Nuptialité – Approche de la famille

La **situation** (et le sort) **matrimoniale** des individus en Mauritanie varient largement selon le sexe, la fréquence du divorce et du veuvage étant beaucoup plus élevée parmi les femmes que parmi les hommes. Il est également assez frappant de constater qu'**en dépit de certaines évolutions en terme de nuptialité, dont en particulier le recul de l'âge moyen des femmes au premier mariage, la répartition de la population selon le statut matrimonial a fort peu évolué entre les deux derniers recensements :**

Répartition (%) de la population de 10 ans et plus selon le sexe et la situation matrimoniale (1988 et 2000) :

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	1988	2000	1988	2000	1988	2000
Célibataire	25,7	25,4	17,0	18,6	42,7	44,0
Marié	21,2	21,6	24,6	24,7	45,8	46,3
Divorcé	1,1	1,0	5,4	4,6	6,5	5,67
Veuf/veuve	0,4	0,3	3,9	3,7	4,3	4,0
Non déclaré	0,3	Non spécifié	0,3	Non spécifié	0,6	Non spécifié
Ensemble	48,7	48,3	51,3	51,6	100	100

Source : RGPH 1988 et 2000. Les effectifs sont également disponibles selon la tranche d'âge et la wilaya.

- Entre 1988 et 2000, la part des femmes célibataires a légèrement augmenté, passant de 17% à 18,6% ;
- Si le taux de divorce a légèrement diminué chez les femmes, il demeure près de cinq fois plus élevé que chez les hommes ;
- Le taux de veuvage, encore significativement plus important chez les femmes en 2002 même s'il a légèrement baissé, s'explique pour bonne part par l'écart d'âge entre le mari et la femme, les hommes étant encore souvent significativement plus âgés que leurs conjointes.

Selon l'EDSM l'**âge moyen du mariage** est passé de 16 ans environ pour les femmes de 40-49 ans à 19 ans pour les femmes des générations plus récentes (25-29 ans). Par ailleurs lorsqu'on se penche sur la répartition de la population mariée selon la tranche d'âge (voir **tableau en Annexe 2**), on voit que si la part des femmes mariées de 20-29 ans a quelque peu baissé (passant de 8,4% en 1988 à 7,7% en 2000), celle des filles 10-14 ans et de 15-19 ans est restée inchangée. Ce tableau montre également bien que les femmes se marient beaucoup plus tôt que les hommes (6,5% des femmes mariées appartenant en 2000 à la tranche des 10-24 ans, contre 1,2% des hommes).

Si les choses ont beaucoup évolué au cours des dernières décennies, il n'est pas rare encore aujourd'hui que les femmes ne soient pas impliquées dans le **choix du mari**. Selon l'EDSM, 29% des femmes dont le mariage s'est terminé par un divorce avaient été mariées sans leur consentement :

- En milieu rural le poids de la famille est particulièrement déterminant puisque seulement la moitié environ des femmes (52%) ont choisi leur mari ;

- La participation des femmes au choix du mari est également fortement corrélée au niveau d'instruction des femmes, avec 73% des femmes de niveau d'instruction secondaire ou plus ayant choisi leur mari, contre 49% pour les femmes de niveau coranique ;
- Enfin, cette participation est assez fortement corrélée à la communauté ethnique d'origine, les femmes Soninké étant celles qui participent le moins au choix de leur mari (ne choisissent pas dans 71% des cas), derrière⁶¹.

La prédominance du **mariage consanguin**, fruit de la tradition, est également restée forte, même si elle est plus prononcée dans certaines communautés que dans d'autres : ainsi, 81% des femmes Halpulaaren ont un lien de parenté avec leur mari, contre 75% des femmes en milieu Soninké, 69% des femmes en milieu Ouolof, et 65% des femmes issues de la communauté Maure.

Le **taux de mariages polygames**, quant à lui, n'a pas beaucoup baissé au cours des dix dernières années :

- Selon le RGPH, 7,5% des hommes mariés étaient polygames en 1988, avec un écart relativement faible entre milieu rural (7,8%) et milieu urbain (7,2%). Ce taux n'a aujourd'hui que légèrement diminué puisque l'EDSM fait état d'un taux 6% (touchant 12% des femmes mariées) ;
- La fréquence de la polygamie continue de varier peu avec le milieu de résidence, cependant qu'au niveau régional c'est la zone du Fleuve (18%) et celle de Nouakchott (12%) qui présentent les taux les plus élevés ;
- Le niveau d'instruction des femmes a également du poids, les femmes sans instruction se retrouvant beaucoup plus souvent en union polygame que les autres (19% et 7% respectivement) ;
- Enfin, c'est au sein de la communauté Soninké que l'on retrouve le plus fort taux, 55% des femmes y ayant au moins une co-épouse, contre 33% chez les Ouolofs, 27% chez les Halpulaar, et seulement 4% chez les Maures où, semble-t-il, la polygamie est 'remplacée' par les mariages (et les divorces) à répétition.

La nuptialité en Mauritanie, enfin, demeure marquée par une forte **mobilité conjugale**. De ce trait les femmes ne sont pas en reste, en particulier en milieu urbain. Ainsi à Nouakchott 39% des femmes ont contracté plus d'un mariage (contre 16% en moyenne en milieu rural). Il est intéressant de constater que sur ce plan, aucune tendance nette ne se dégage en fonction du niveau d'instruction des femmes, un peu comme s'il s'agissait là d'un domaine où elles avaient toutes décidé de 'prendre leur revanche'.

Une dernière information intéressante, concernant l'approche de la famille cette fois, à trait à la **position différente des hommes et des femmes par rapport à l'espacement ou la limitation des naissances**. En effet, en dehors des femmes n'ayant encore jamais eu d'enfant (et qui le désirent alors plus que les hommes), la part au sein des couples mariés des femmes ne voulant plus d'enfant est deux à trois fois plus importante que celle des hommes, la différence entre les deux taux augmentant avec le nombre d'enfants vivants.

Ainsi globalement « *la proportion d'hommes mariés qui ne désirent plus d'enfants est plus de deux fois inférieure à celle des femmes. En effet, seulement 9% des hommes ont exprimé le*

⁶¹ EDSM 2000-2001:69.

désir de ne plus avoir d'enfants contre 19% des femmes. De plus, et contrairement à ce que l'on a constaté chez les femmes, la proportion des hommes voulant limiter leur descendance est pratiquement la même en milieu urbain et milieu rural (respectivement 9% et 8%). D'un point de vue géographique, les proportions varient de 6% - 7% dans les zones du Centre, du Fleuve et du Nord à 10% - 12% dans la zone du Sud-Est et à Nouakchott. Selon le niveau d'instruction, on constate que ce sont les hommes de niveau d'instruction secondaire ou plus qui sont proportionnellement les plus nombreux à vouloir limiter leurs naissances avec une proportion atteignant 13% »⁶². Cette tendance masculine de rejet de la planification familiale gagnerait fortement à être prise en compte dans l'élaboration des campagnes de sensibilisation en faveur de la planification familiale qui, pour porter leurs fruits, ne devront pas être limitées au seul public féminin.

5.2. Femmes et Droit

La Mauritanie a ratifié la **Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF)**, qui a été adoptée en 1979 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et est entrée en vigueur en 1981. Ce texte, en plus d'être une déclaration internationale des droits des femmes, comprend un véritable programme d'action pouvant servir de guide aux Etats parties garants l'exercice de ces droits, et qui touche à la fois :

- Aux droits civiques des femmes et à leur statut juridique ;
- Aux droits des femmes en matière de procréation ;
- Aux incidences des facteurs culturels sur les relations entre les hommes et les femmes.

Même si les pouvoirs publics ont, à travers les efforts de sensibilisation mis en œuvre par le SECF, exprimé un certain souci de disséminer au sein de la société mauritanienne les grands principes de la CEDEF, l'on a longtemps attendu que soit finalisé, et surtout adopté, un cadre juridique national favorisant une plus grande autonomisation de la femme mauritanienne. Longtemps les défenseurs des droits des femmes ont espéré un code de la famille à caractère progressiste, qui sache tirer le meilleur des valeurs d'un Islam en phase avec la modernité. Idéalement, un tel code devait fixer un âge minimum de mariage, exiger l'accord des deux partis en vue du mariage, légaliser certaines formes de contrôle des naissances, décourager la pratique de la polygamie, etc., autant de mesures qui participeraient à alléger le poids des pratiques et valeurs sociales qui continuent de peser sur le vécu de la population féminine.

C'est en effet au terme d'une série de tentatives avortées, sources de tensions entre 'puristes' et 'modernes', qu'un **Code du statut personnel** a finalement été adopté en 2001 (loi 2001-052 du 19 juillet 2001). A l'évidence, il s'agit là d'un grand progrès, le texte assurant une base juridique au mariage (permettant de ce fait aux femmes de se défendre devant la loi, quand leur mariage a été dûment enregistré, en cas d'abandon par le mari et père des enfants), fixant un âge minimum du mariage et garantissant certains droits fondamentaux aux enfants. Cela dit, **deux contraintes majeures** demeurent dans les faits, relevées par les défenseurs du droit de la femme en Mauritanie :

⁶² EDSM:94.

- D'une part le texte continue souvent à ne pas être appliqué par des magistrats se réclamant de la jurisprudence traditionnelle et de la shariaa, y compris face à des plaignantes dont le mariage a été dûment enregistré aux yeux de la loi⁶³ ;
- D'autre part, par delà les efforts de vulgarisation et de sensibilisation mis en œuvre par le SECF, il faut bien reconnaître que tout reste à faire ou presque en matière d'information et de sensibilisation des premières concernées par la promulgation de cette loi, à savoir les femmes qui, particulièrement en milieu rural, sont rarement au fait de l'existence de ce nouveau texte de loi et de sa teneur.

En attendant, les principaux problèmes rencontrés par les femmes en matière de droit demeurent inchangés : elles peuvent être les victimes de mariages non fondés et abandonnées par leur mari, faire l'objet de mariages arrangés par les familles, être battues, et continuer à rencontrer les mêmes difficultés à devenir véritablement maîtresses de leurs biens ou de ceux de leurs enfants ...sans que les possibilités de recours ne leur apparaissent encore avec clarté ni avec force.

Il est probable que la situation des femmes face au droit ne pourra pas s'améliorer du jour au lendemain, et qu'il faudra un long travail (y compris et peut-être surtout de la part des organisations de la société civile oeuvrant dans le domaine de la promotion des droits de la femme) d'information, de sensibilisation, de 'négociation' à travers l'ouverture d'un débat plus agressif sur cette question, pour enregistrer de véritables progrès. Cela étant, il est certain que le législateur n'a pas été aussi loin que possible dans l'élaboration de ce premier jalon :

- Pour garantir aux femmes une plus grande liberté dans le mariage (or elles ne peuvent se REmarier sans un tuteur/weli, ce qui semble aller 'trop loin' dans le souci de prendre en compte les préceptes de l'islam) ;
- Pour leur assurer plus de souveraineté dans la jouissance de leurs biens (or la difficulté qu'elles rencontrent en la matière se trouve finalement renforcée par le fait que le texte stipule en toutes lettres que l'homme est le chef du ménage) ;
- Par ailleurs, il est d'autant plus surprenant que le texte légitime explicitement la polygamie que cette dernière n'est ni pratiquée traditionnellement par la majorité des mauritaniens, ni d'ailleurs, en aucune manière, un commandement religieux, mais plutôt « *une tolérance, assortie de l'exigence d'équité* »⁶⁴.

Il semble nécessaire de réfléchir dès à présent à des améliorations du code sur ces différents plans, en accord avec les termes de la CEDEF auxquels les pouvoirs publics ont exprimé leur adhésion.

5.3. Persistance des pratiques de mutilation génitale féminine (MGF)

Contrairement à une autre pratique traditionnelle néfaste, le gavage⁶⁵, l'**excision** n'est pas un phénomène en régression au sein de la société mauritanienne. Ainsi l'EDSM 2000-01⁶⁶ rapporte que :

⁶³ Un exemple extrême est celui d'une femme Haratine dont le mariage était fondé juridiquement, et qui s'est vue répondre par le cadî qui avait entendu sa plainte (elle avait été abandonnée par son époux à un stade avancé de grossesse) qu'elle n'avait droit à aucune liberté (ni son futur enfant) et qu'elle appartenait à son mari qui était par conséquent libre de se comporter à sa guise !

⁶⁴ Le Monde Diplomatique, 'Manière de voir' no.68, p.84 (voir Références).

⁶⁵ Aujourd'hui 22% des femmes déclarent avoir été gavées. L'on retrouve cette pratique essentiellement en milieu Maure, où sa prévalence diminue régulièrement avec l'âge des femmes, signe de sa disparition progressive (EDSM :186-87).

- 71,3% des femmes mauritaniennes ont été excisées ;
- Cette proportion est plus forte en milieu rural (76,8%) qu'en milieu urbain (64,8%) ;
- Elle varie également de manière significative en fonction de l'ethnie considérée, passant de 28% chez les Ouolofs à 71% chez les Maures, 72% chez les Halpularen et ...92% chez les Soninkés ;
- Le taux de femmes excisées est également fortement influencé par le niveau d'instruction des femmes concernées, passant de 58,4% chez les femmes ayant une instruction secondaire ou plus, à 69,1% chez les femmes d'instruction primaire, et 79,7% chez les femmes d'instruction coranique seulement.

Enfin, il est important de noter que le poids social de cette pratique demeure très fort, ce qui explique que 89% des femmes excisées, bien qu'elles n'approuvent pas forcément cette pratique, ont fait exciser leur fille (85%) ou ont l'intention de le faire (4%). Les facteurs qui justifient le plus cette pratiques, pour les hommes comme pour les femmes, sont le souci de reconnaissance sociale (34,6% des réponses des femmes et 29% des réponses des hommes) et celui de se soumettre à une nécessité religieuse (29% des réponses des femmes et 41% des réponses des hommes).

5.4. Prostitution et exploitation sexuelle des enfants : des phénomènes émergents

La prostitution en Mauritanie est essentiellement un phénomène urbain. Dans ce milieu, particulièrement rude pour les plus démunis, les femmes chefs de ménage sont vulnérables (moindre solidarité sociale qu'en zone rurale notamment, alors qu'elles sont souvent analphabètes et peu armées pour assurer les revenus nécessaires à la satisfaction des besoins de leurs ménages), et leurs enfants sont souvent les premiers à sombrer dans différentes formes de délinquance.

Le phénomène de la prostitution dans le pays est encore mal documenté, mais il existe néanmoins une courte étude menée à Nouakchott sur un groupe de 171 prostituées (âge moyen de 26 ans - 17 ans pour la plus jeune et 39 ans pour la plus âgée) dont cette activité représente la principale source de revenus⁶⁷. En l'absence d'une base de sondage les données collectées ne sont qu'indicatives, mais l'étude nous informe tout de même sur le type de pratiques rencontrées en milieu urbain, ainsi que sur certaines caractéristiques socioculturelles des prostituées.

L'échantillon comprend une part de 21% d'étrangères et de 88% de mauritaniennes, dont 33% Halpulaar, 31% Haratine, 22% Maure et 2% Ouolof⁶⁸. Les femmes ont été abordées dans des boîtes de nuit ou des bars dans 39% des cas, dans des 'maisons closes' dans 33% des cas et dans la rue dans 28% des cas. En terme de quartiers ou de zones de la ville, les prostituées ont été rencontrées dans 53% des cas à Teyragh Zeina (où elles investissent surtout les boîtes de nuit), dans 30% des cas à Sebkha et El Mina (où là elles travaillent souvent dans des 'maisons closes') et dans 17% des cas dans les quartiers du Ksar, de Teyarett et de Arafat (où on les trouve le plus souvent dans la rue).

⁶⁶ EDSM :164-83.

⁶⁷ Guisset Dialel 2001 (voir Références).

⁶⁸ Aucune prostitué Soninké dans cet échantillon, ce qui pourrait bien indiquer une fois encore le poids particulièrement important de la tradition au sein de cette communauté, qui 'maintiendrait' plus efficacement ses femmes que les autres groupes.

Il est très inquiétant de voir à travers cette étude que :

- Une grande partie des femmes enquêtées ne sont pas informées sur les MSTs ;
- Elles sont nombreuses à ne pas exiger le port par leurs clients d'un préservatif⁶⁹.

Un autre phénomène grandissant, qui n'est certainement pas sans lien avec ce qui précède, a trait à l'exploitation sexuelle des enfants⁷⁰. Les 'maisons closes', souvent gérées par des femmes d'un certain âge, ne sont pas rares à parrainer la prostitution de petites filles. Est-ce cela qui a pu 'encourager' l'augmentation en ville du nombre de viols d'enfants (petites filles en particulier), ou encore les formes d'inceste rencontrées de plus en plus fréquemment dans les quartiers les plus démunis (Kebba d'El Mina notamment), où le beau-père s'en prend à une des toutes jeunes filles de son épouse ? Ou alors, est-ce l'accroissement de ces crimes qui aura poussé les commerçants de la chair à 'investir ce nouveau marché' ? Dans la mesure où ces terribles questions concentrent plusieurs dimensions de la lutte pour un statut plus équitable de la femme (capacité et accès aux ressources de production, droit des femmes et de la famille, droit des enfants, santé publique, etc.), il semble urgent de déployer des efforts plus soutenus en matière de collecte de l'information.

⁶⁹ C'est le cas de 80% des prostituées dans les maisons closes. Ce taux n'est pas moins dramatiquement élevé parmi les femmes travaillant dans la rue (70% environ sachant comment se transmet le Sida, mais laissant néanmoins l'initiative du port du préservatif aux hommes rencontrés). Dans les boîtes de nuit par contre, non seulement la quasi totalité des prostituées exigent le port du préservatifs mais, note l'auteur de l'enquête, elles en ont toutes dans leur sac...

⁷⁰ L'UNICEF notamment se penche aujourd'hui de plus en plus sur la question.

6. Synthèse des résultats et lien avec les politiques mises en oeuvre

- 6.1. Au cours des dix à quinze dernières années, des progrès significatifs ont été enregistrés en Mauritanie en matière d'**accès à l'éducation**, et ces progrès ont largement bénéficié à la population féminine en âge d'être scolarisée. Les taux bruts d'accès au fondamental disponibles font état d'une quasi parité entre garçons et filles en 1998 (respectivement 87,6% et 83,5%), et le ratio des effectifs filles/garçons du secondaire est passé de 45,6% en 1989 à 75,5% en 2000.
- 6.2. Dans le même temps, le **taux de rétention des effectifs** des filles s'est rapproché de celui des garçons au niveau du fondamental (55% de l'ensemble des effectifs du primaire atteignant en 1999 la 6^{ème} année, dont 50% des effectifs des filles), et semble meilleure que celle des garçons au niveau secondaire (94,5% de l'effectif des filles inscrites en 1^{ère} année en 1995 atteignant en 2000 la 6^{ème} année, contre 88,4% des garçons), ainsi qu'au niveau universitaire (38% de l'effectifs féminin inscrit en 1^{ère} année en 1997 atteignant en 2000 la 4^{ème} année, contre 26% des effectifs masculins) où elles sont toutefois encore très peu nombreuses. La rétention plus forte de la population scolaire féminine s'explique certainement en partie par le surplus de motivation (des filles elles-mêmes, mais aussi de leurs familles) des premières générations d'acteurs de cette transformation importante de la société mauritanienne.
- 6.3. La **politique de l'éducation** mise en oeuvre semble tenir compte des défis qui continuent de se poser. En particulier : (i) il y est reconnu qu'il s'agit, à présent que l'on s'est attaché à élargir l'accès à l'école en portant une attention particulière à la question de l'accès des filles, d'améliorer la qualité de l'enseignement prodigué (recyclage et augmentation du nombre des enseignants, incitations pour les pousser vers les zones les moins dotées, amélioration des instruments pédagogiques, etc.) ; (ii) le problème des disparités régionales est également souligné, et l'on envisage de vaincre les dernières 'poches de résistance' (dans la zone du Fleuve en particulier, mais aussi dans le Brakna, le Hodh Echargui, le Tagant...), non pas en imposant une solution standard⁷¹, mais à travers une consultation des populations afin d'identifier des stratégies d'intervention adaptées à la spécificité de chaque zone. On s'achemine donc possiblement vers des politiques spécifiques régionales à la définition desquelles le département de la condition féminine devra activement participer.
- 6.4. La **situation sanitaire des femmes et des enfants** reste assez préoccupante, même si des progrès ont été accomplis. Le taux de mortalité maternelle (de 747 décès pour 100.000 naissances vivantes) figure parmi les plus élevés de la sous-région. Le taux de mortalité infanto-juvénile serait passé de 185‰ en 1975-79 à 116‰ en 1997, ce qui traduit un progrès significatif, mais l'on continue à enregistrer une assez forte prévalence des carences nutritionnelles chez les enfants de moins de 5 ans (35% des enfants présentent des retards de croissance, dont 17% dans leurs formes sévères, et les mêmes tendances sont enregistrées en terme d'insuffisance pondérale). Quant à la

⁷¹ Par exemple, dans la zone du fleuve (Guidimakha en particulier) pourquoi ne pas mettre en oeuvre des horaires scolaires d'un nouveau type et qui permettraient aux parents d'utiliser partiellement la précieuse force de travail que constitue leurs enfants, tout en leur assurant une scolarité minimale? Autre type de réponse déjà pratiqué en partie par le MEN en matière de promotion de l'accès des filles au secondaire : des bourses, ou encore la mise en place de 'maisons' gérées par une membre de la communauté, où pourront être hébergées les filles quand l'école ou le lycée se situe loin du lieu de résidence...

prévalence du VIH/Sida, si elle demeure assez faible à l'échelle nationale (0,52% en 2001), elle est légèrement plus forte chez les femmes enceintes (0,57% en 2001) et, surtout, semble devenir plus élevée au sein de la population féminine (0,59% chez les filles de 15-24 ans en 2001, contre 0,37% chez les garçons de la même tranche d'âge).

- 6.5. Deux facteurs influencent de manière déterminante la santé maternelle et infantile : (i) le milieu et (ii) le niveau d'instruction des femmes. (i) L'**influence du milieu** est principalement portée par la très faible accessibilité des structures sanitaires en milieu rural (59% des femmes en Mauritanie ont accès aux soins dans un rayon de moins de 5 km, mais ce taux global varie entre 86% en milieu urbain, et un peu moins de 36% en milieu rural). (ii) L'**influence du niveau d'instruction des femmes** sur leur santé propre et celle de leurs enfants est à la fois impressionnante et encourageante, dans la mesure où il s'agit de capacités que l'on peut mettre entre leurs mains quel que soit leur milieu de résidence : le taux de mortalité infanto-juvénile passe ainsi de 128% pour les enfants dont la mère n'a aucun niveau d'instruction ou seulement une instruction coranique, à 96% pour les enfants dont la mère à une instruction primaire ou plus ; le taux de carences nutritionnelles des enfants passe de 38% (mère sans instruction) à 21% (mère de niveau secondaire ou plus) ; etc.
- 6.6. Un facteur important pour la santé maternelle et infantile à trait à l'augmentation de l'intervalle inter-génésique (par exemple : 42% des enfants présentent des carences nutritionnelles quand cet intervalle est inférieur à 24 mois, contre 27% quand il est de 48 mois ou plus), qui peut être allongé par un recours plus important des femmes à la **planification familiale**. Globalement, le taux de recours à une méthode de planification familiale reste faible même s'il a progressé (8% des femmes en âge de procréer en 2000-01, contre 2,7% en 1992) et, surtout, il reste inférieur à la demande potentielle des femmes (qui pourrait atteindre 40% des femmes en âge de procréer), ce qui traduit une difficulté d'accès aux instruments de contrôle des naissances. Par ailleurs, là encore l'influence du milieu (15,8% en milieu urbain, contre 2,6% en milieu rural) et du niveau d'instruction des femmes (plus de 23% pour les femmes de niveau secondaire ou plus, contre 3,6% pour les femmes sans instruction) est très importante.
- 6.7. Dans sa formulation actuelle, la **politique de la santé** souligne avec force le problème de la concentration des services dans les grands centres urbains (et en particulier à Nouakchott), ainsi que le caractère inégale de la répartition de la dépense de santé entre les différentes wilayas. De même, le souci d'améliorer les indicateurs de santé maternelle et infantile, et celui de contrôler l'avancer de l'épidémie du Sida, figurent parmi les objectifs prioritaires de cette politique, et il y est souligné que l'enregistrement de progrès en la matière dépendra d'une réallocation des ressources au profit des secteurs primaires et secondaires, trop négligés pour l'heure. Enfin, l'idée de fournir des prestations sous forme de paquets de services clés est présentée comme un instrument pouvant servir à ouvrir l'accès des groupes les plus vulnérables aux services de santé. Il s'agira pour le SECF de s'assurer que les femmes chefs de ménages sont adéquatement prises en compte dans la mise en œuvre de cette stratégie (de même que dans les interventions du CSLP en matière de santé), leur sort s'étant dégradé au cours des dernières années (point 6.8. ci-après). La question de la planification familiale, en revanche, n'est pas suffisamment prise en compte, lacune que le SECF devra activement s'attacher à faire combler par les départements concernés (MSAS et CDHLPI).

- 6.8. D'une manière générale les **conditions économiques des femmes chefs de ménage**, qui continuent en 2000 à représenter une part importante des chefs de ménages (28,8%), se sont dégradées au cours des dernières années. Alors que, globalement, le niveau de vie des ménages s'est amélioré entre 1996 et 2000 (l'incidence de la pauvreté passant pour l'ensemble des ménages de 50% à 46,3%), il n'en va pas de même pour les ménages dirigés par des femmes (pour lesquelles l'incidence de la pauvreté passe globalement de 40,5% en 1996 à 45,6% en 2000), parmi lesquelles les ménages ruraux ont connu la dégradation la plus marquée de leur condition (l'incidence de la pauvreté parmi les ménages ruraux dirigés par des femmes passant de 57,4% en 1996 à 64,1% en 2000).
- 6.9. En se fondant sur ce résultat, le SECF devra s'assurer d'une prise en compte plus poussée du statut spécifique des femmes dans le cadre de la mise en œuvre du **Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)**⁷². En effet, si ce dernier énonce dans son deuxième axe stratégique la nécessité de valoriser le potentiel de croissance et de productivité des pauvres (notamment à travers la politique de développement rural et celle du développement urbain des quartiers périphériques des grands centres urbains), et formule parmi ses objectifs la réduction des disparités de genre en terme d'accès aux infrastructures économiques, les objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté, comme la matrice des mesures, n'ont **pas suffisamment mis l'accent sur le sort particulièrement défavorable des femmes**. Cette lacune est particulièrement visible dans les domaines de **l'agriculture, de l'accès au capital foncier et financier, de l'emploi/micro-finance/micro-entreprise, et de la lutte contre l'exclusion**, où les femmes ne sont nulle part citées en tant que groupe vulnérable à cibler prioritairement.
- 6.10. Les chiffres disponibles en attestent, les **femmes rurales** sont privées d'à peu près tout, de l'accès aux structures de santé à la maîtrise des facteurs et ressources de production (crédit, propriété foncière, intrants agricoles, formation technique et professionnelle, etc.). L'EPCV indique qu'en 2000 plus de la moitié des femmes chefs de ménage vivaient en milieu rural (54,3% des FCM), et l'on a vu qu'il s'agit d'un groupe dont le niveau de vie s'est, contrairement à la tendance générale, fortement détérioré (point 6.8.). L'EMA 2000-01 indique que 82,4% des femmes chefs d'exploitation pluviale sont sans instruction, que la majorité des aides familiaux sont de sexe féminin (58,5%), et que parmi ces dernières 41,1% n'ont jamais été à l'école (contre 19,7% des aides familiaux masculins). En matière d'accès au foncier, seulement 18,7% des femmes détiennent une possession foncière à leur nom, et depuis 1989 seulement 124 périmètres irrigués ont été attribués⁷³, dont 9 seulement avaient fait en 2002 l'objet d'une attribution définitive. Telle qu'elle est formulée aujourd'hui, la **Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR)**, reflétée par le CSLP, ne tient pas compte de ces réalités.

⁷² Dans la formulation du texte de janvier 2001, le point touchant à la question du niveau de pauvreté selon le sexe du chef de ménage porte à confusion, en particulier en ce qui concerne les femmes chefs de ménage en milieu rural (voir point 46. du CSLP, page 9).

⁷³ 121 parcelles collectives pour une surface aménagée totale de 550 ha, et 3 parcelles individuelles pour une surface aménagée totale de 135 ha (ce qui en dit long sur l'inégalité des ressources au sein du groupe des femmes bénéficiaires et le manque de capacités de la majorité d'entre elles).

- 6.11. Sur le **marché de l'emploi**, les femmes continuent à souffrir d'une marginalisation évidente par rapport aux hommes. Le taux global d'activité selon le sexe est demeuré quasiment stable entre les deux derniers recensements : 33,3% en 1988 et 31% en 2000 pour les hommes, contre 13,1% en 1988 et 14,2% en 2000 pour les femmes. Pour 2000, ces taux représentent respectivement 63,6% de la population masculine d'âge actif et 27,7% de la population féminine d'âge actif, proportions qui sont comparables à celles de 1988. En outre, certaines situations dans la profession demeurent largement fermées aux femmes, dont au premier chef le travail salarié qui, en 2000, intègre 3,5% de la population féminine active occupée ou ayant déjà travaillé, contre 19,6% des hommes. Il en va de même pour la plupart des secteurs d'activité, les femmes restant concentrées dans l'agriculture (qui en 2000 occupe 10,2% -soit près de la moitié- de la population féminine d'âge actif occupée ou ayant déjà travaillé), l'administration (3% de cette population), et le commerce (2,8% de cette population).
- 6.12. Il n'y a pas à proprement parler en Mauritanie aujourd'hui de politique de l'emploi en général, et à plus forte raison en faveur d'une meilleure intégration de la population féminine. C'est donc pour l'heure au CSLP de combler le vide, et dans ce cadre il reviendra au SECF d'y insuffler une prise en compte plus adéquate du vaste écart qui persiste entre les hommes et les femmes.
- 6.13. Dans le **secteur informel**, les femmes investissent avant tout le secteur du commerce (qui englobe 35,8% des entreprises informelles dirigées par des femmes, selon une enquête menée en 1992 par l'ONS), suivi par celui des services (11,5%). Ces femmes ont dans la plupart des cas le statut d'indépendantes (84,3% dans le secteur du commerce, 85,3% dans celui de l'artisanat, et 55,6% dans celui des services où elles ont plus souvent qu'ailleurs un statut d'aides familiales). La **stratégie nationale de développement urbain** prévoit dans l'ensemble des capitales régionales l'élaboration et la mise en œuvre de programmes locaux d'appui à la micro-entreprise et aux AGRs ciblées sur les groupes en situation de forte vulnérabilité, ainsi que le développement de la formation professionnelle et son adaptation aux besoins du marché⁷⁴. Le SECF devra s'impliquer afin d'assurer que les femmes bénéficient équitablement de ces appuis. Il pourra pour cela s'appuyer sur les données de l'EPCV, qui sont susceptibles depuis 2000 de fournir la distribution selon la wilaya des femmes chefs de ménage touchées par la pauvreté ou l'extrême pauvreté.
- 6.14. Dans la lecture de ce bilan de la situation des femmes en Mauritanie, il s'agit de garder à l'esprit que **la période considérée (en gros les deux dernières décennies) est une période charnière**, marquée par un effort soutenu d'amélioration de l'accès de la population féminine à l'éducation. Cet effort a commencé à porter des fruits, et l'on est en droit de penser qu'il pourrait y avoir au cours des cinq à dix prochaines années une percée des femmes sur le marché de l'emploi (de même que des progrès dans les sphères de la santé, du statut nutritionnel des enfants, de la productivité agricole, de la rentabilité des activités informelles pour les femmes qui s'y adonnent, etc.), 'indépendamment' de l'impact des politiques d'appui qu'il est à l'évidence indispensable de mettre en œuvre.
- 6.15. En terme d'**accès au crédit** les femmes sont, selon une récente enquête de l'APROMI, légèrement plus nombreuses que les hommes à bénéficier du micro-crédit formel

⁷⁴ Lettre de politique de développement du secteur urbain (2001-2005), page 8.

(52%), mais la grande majorité des crédits auxquels elles ont accès sont issus de structures informelles (autour de 70%, et jusqu'à 90% en milieu rural). Deux obstacles importants à l'accès des femmes au micro-crédit sont (i) le caractère souvent inadapté des outils mis en place, et (ii) l'absence d'information des femmes sur les possibilités de crédit et les procédures impliquées. La **stratégie nationale de micro-finance** est mise en œuvre par le CDHLPI. Elle vise à coordonner la distribution des ressources là où les besoins sont les plus importants et à renforcer la capacité d'intervention des IMFs, dans le but d'assurer un déploiement des services de micro-finance à la fois plus large et plus adapté aux besoins des populations. Ce faisant, la stratégie insiste sur la nécessité d'intégrer les femmes et de favoriser l'égalité entre les sexes, prônant par exemple l'introduction de l'approche genre dans le système de financement des petites et moyennes entreprises. Le SECF devra s'assurer, dans cette perspective, que le genre des bénéficiaires est systématiquement pris en compte dans le système de collecte des données et de suivi. Aujourd'hui en effet, l'on ne dispose pas de la répartition selon le sexe des différents indicateurs du micro-crédit⁷⁵, ce qui rend difficile l'évaluation et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes.

- 6.16. La **participation socio-politique des femmes** est en progression, même si elle reste faible au regard de certains indicateurs. L'on compte aujourd'hui 1,3% de femmes à la tête de départements ministériels (ou équivalent), 3,3% de femmes occupant des fonctions municipales élues (taux qui passe à 19,1% à Nouakchott⁷⁶, mais ne comprend qu'une seule femme maire, les autres étant conseillères municipales), 3,7% de femmes députés, et 3,6% de femmes sénateurs. Les femmes font également montre d'une intense dynamique associative, le SECF ayant recensé en 1996 dans dix wilayas 1.271 coopératives féminines impliquant un total de plus de 73.500 femmes. Ces structures souffrent toutefois d'un manque assez criant (i) de capacités de gestion et de marketing de leurs produits, (ii) de qualifications techniques et (iii) de capital ; cette réalité devra, sous l'impulsion du SECF, être davantage prise en compte dans la mise en œuvre du CSLP. Enfin, l'EPCV 2000 indique que les écarts selon le sexe en matière de participation socio-politique se réduisent au sein des nouvelles générations, ce qui laisse présager que sur ce plan les femmes ont de beaux jours devant elles.
- 6.17. Dans le même temps, **des transformations souterraines importantes sont à l'œuvre au sein de la société mauritanienne**, comme en témoignent la baisse du nombre moyen d'enfants (indice synthétique de fécondité de 6 au milieu des années 1980, contre 4,7 en moyenne au cours des 5 dernières années), la demande croissante des femmes en matière de planification familiale (point 6.6.), ou encore le recul de l'âge moyen au premier mariage (mesuré aujourd'hui, il est de 16 ans en moyenne pour les femmes de 40-49 ans, contre 19 ans pour les femmes de 25-29 ans). Cependant, il reste à faire face à des problèmes importants, dont la connaissance par les femmes de leurs droits (et peut-être même la nature encore timide de ces derniers), la persistance de pratiques traditionnelles néfastes (dont au premier chef les MGFs, subies par 71,3% des femmes à l'échelle nationale, taux qui demeure fort jusqu'en milieu urbain où il est de 64,8%), le développement croissant en milieu urbain des réseaux de prostitution (dont celle des enfants)...

⁷⁵ Membres/adhérents des IMFs en place, volume d'épargne accumulée, encours de crédit, nombre de crédits, crédits cumulés, nombre cumulé de crédits, nombre de bénéficiaires de crédits, taux moyen de remboursement (Stratégie nationale de micro-finance en Mauritanie, Octobre 2001:7-8).

⁷⁶ Contre 11% au niveau du conseil municipal de la capitale en 1994.

- 6.18. Dans l'approche par le SECF de ces phénomènes touchant particulièrement au social, il y aurait un grand intérêt à prendre en compte les **différences entre hommes et femmes en terme des perceptions de chacun des groupes par rapport à l'autre**. L'exemple est donné ici en matière d'excision, mais la leçon vaut pour tous les domaines, toutes les questions touchant au sort des femmes. En effet, quand on a posé aux hommes et aux femmes la question de savoir si ils/elles pensaient que l'autre sexe souhaitait que la pratique soit maintenue ou, au contraire, abandonnée, les réponses ont traduit (outre le fait que les uns et les autres se trompent lourdement sur les croyances/valeurs de l'autre sexe) un taux d'indécision (réponse 'ne sait pas') deux fois plus élevé chez les femmes que chez des hommes⁷⁷, démontrant à quel point les femmes sont moins sûres d'elles que les hommes, et donc moins à l'aise pour émettre une opinion sur ce que doivent penser ces derniers. Cela exprime quelque chose d'important sur le travail qu'il serait utile de faire en vue (i) d'informer chaque groupe sur l'autre, et (ii) de valoriser l'image de la femme (y compris à ses propres yeux) en tant qu'actrice sociale à part entière.
- 6.19. La promotion féminine représente par excellence un domaine multi-sectoriel où il s'agit d'intervenir sous tous azimuts et de manière aussi intégrée que possible, et où il est nécessaire, pour avoir un impact, de parvenir à toucher la population dans son ensemble. Le SECF n'est suffisamment armé ni en ressources humaines ni en ressources matérielles pour pouvoir gérer seul la situation (à vrai dire aucun département en place ne le serait, en dehors, peut-être, du CDHLPI) et répondre efficacement aux nombreux défis qui se posent. Il s'agit donc pour le SECF d'axer le gros de son effort sur les trois axes stratégiques complémentaires qui, paradoxalement, figurent en queue de liste dans la version actuelle de la SNPF, un peu comme s'il s'agissait de dimensions annexes : (1) le système de suivi de la situation des femmes et d'évaluation des politiques mises en œuvre, (2) la stratégie IEC et le plaidoyer, et (3) le renforcement du cadre institutionnel de collaboration inter-départementale.
- 6.20. Un souci plus soutenu de mesurer autant que possible les réalités auxquelles font face les femmes pourrait aboutir assez rapidement au développement d'un habitus de suivi des grandes tendances faisant meilleur usage des outils de collecte disponibles, ce qui permettra à la fois (i) de mesurer la situation et son évolution dans le temps, et (ii) d'évaluer l'impact des initiatives mises en œuvre à l'échelle nationale au bénéfice des femmes.
- 6.21. L'effort du SECF en matière d'IEC et de plaidoyer doit s'adresser à la société toute entière (et pas seulement aux femmes) mais aussi, à un autre niveau qui paraît crucial aujourd'hui, aux autres départements publics directement ou potentiellement concernés. Ce travail serait largement facilité par l'instillation au niveau du CSLP d'une prise en compte plus explicite et visible de la situation socio-économique des femmes aujourd'hui en Mauritanie, reconnaissance qui constituerait une arme solide pour le SECF dans son effort d'initiation et d'animation du dialogue et de la collaboration interdépartementale nécessaires pour assurer un impact aux actions de promotion féminine. C'est peut-être là son plus grand défi. C'est en tout cas, semble-t-il, une condition déterminante pour le succès de sa mission.

⁷⁷ EDSM :182.

Références

Sources statistiques nationales

RIM/MAED/ONS, Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2000, Résultats prioritaires (tableaux bruts), Série A – Volume II, Novembre 2002.

RIM/MP/ONS, Résultats prioritaires du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 1988, Volume I, janvier 1992.

RIM/MP/ONS, Résultats prioritaires du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 1988, Volume II, novembre 1994.

RIM/MP/ONS, Résultats prioritaires du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 1988, Volume III, novembre 1994.

RIM/MP/ONS, Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 1988, Volume IV : Analyse, avril 1997.

RIM/MEN, Direction de la Planification et de la Coopération, Annuaire des Statistiques scolaires – 2000/2001.

RIM/MEN, Direction de la Planification et de la Coopération, Annuaire des Statistiques scolaires – 1989/1990.

ONS et ORC Macro, Enquête démographique de santé Mauritanie 2000-2001, Calverton, Maryland, 2001.

RIM/MP/ONS et Ligue Arabe, Projet PAPCHILD, Enquête sur la Santé de la Mère et de l'Enfant, 1992.

RIM/MSAS, Direction de la Planification, de la Coopération et des Statistiques, Annuaire des statistiques sanitaires – 1998, juillet 2000.

RIM/MSAS, Direction de la Planification, de la Coopération et des Statistiques, Annuaire des statistiques sanitaires – 1989.

Sources statistiques internationales

PNUD, Rapport Mondiale sur le développement humain : Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 2001.

PNUD, Rapport Mondiale sur le développement humain 1997, Economica, 1997.

PNUD, Rapport Mondiale sur le développement humain 1991, Paris, Economica, 1991.

FNUAP, Etat de la population mondiale 2001.

FNUAP, Etat de la population mondiale 1997. Le droit de choisir : Droits et santé en matière de reproduction, 1997.

FNUAP, Etat de la population mondiale 1991. Empreintes et jalons : Populations et changement environnemental, 1991.

Profils de pauvreté - Développement humain

RIM, MAED (ONS) et CDHLCPI (DPE), Profil de la pauvreté en Mauritanie 2000, Projet Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV), décembre 2001.

RIM, ONS, Profil de la pauvreté en Mauritanie 1996, Volume 1, Résultats de l'enquête intégrale sur les dimensions sociales de l'ajustement, Projet Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV), mai 1997.

H. Coulombe, C. A. Ould Houeïbib, A. D. McKay, *“Profil de pauvreté, Mauritanie 1989-90”*, juin 1997, 24 p.

RIM/MP, Profil de pauvreté en Mauritanie. Volume I (rapport préparé par A.D. McKay et C. A. Ould Houeïbib), 1992.

RIM/MP, Profil de pauvreté en Mauritanie. Volume II (rapport préparé par A.D. McKay, C. A. Ould Houeïbib et H. Coulombe), 1993.

RIM/MP/ONS, Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages en Mauritanie (EPCV), Résultats, Première année d'enquête (décembre 1987 – janvier 1989), Juin 1990.

Association Nationale pour l'Appui à l'Initiative Féminine – Protection Infantile et Environnement (ANAIIF – PIE), *“Profil de pauvreté féminine en Mauritanie”* (étude réalisé par Maye Mint Haïdy), juillet 1999, 33 p. plus tableaux.

RIM, MAED et PNUD, Rapport national sur le développement humain durable 2000.

RIM, MAED et PNUD, Rapport national sur le développement humain durable 1997.

RIM, MAED et PNUD, Rapport national sur le développement humain durable 1996.

Education

RIM/MEN, *“Programme National de Développement du Secteur Educatif 2001-2010 (PNDSE). Tome I : Diagnostic et stratégie”*, avril 2001, 182 p.

RIM, MEN et MP, *“Le système éducatif mauritanien. Eléments d'analyse pour instruire des politiques nouvelles”*, mai 2000, 110 p.

RIM/MAED, Direction des Projets Education Formation, *“Composante coûts et financement de l'éducation. Volume V – La dépense d'éducation. Tableaux détaillés 1995-1999”* (rapport préparé par A. S. Ould Atigh, M. Ould Habib, D. Oulaï et S. Péano, dans le cadre d'un accord de Jumelage entre la Direction de la Planification et de la Coopération du MEN et l'Institut International de Planification de l'Education – IIPE), mars 2002, 163 p.

Santé

RIM/MSAS/DPS, “Analyse de la situation des activités de santé reproductive en République Islamique de Mauritanie” (rapport préparé par le Docteur Kane Amadou Racine), février 1997, 71 p.

Association ‘Stop Sida’, “Mobilisation sociale contre le VIH/Sida en faveur des femmes des coopératives et des femmes en prison : projet”, Nouakchott, septembre 1999.

RIM/MSAS/PNLS, “Epidémie du Sida en Mauritanie : Analyse situationnelle et recommandations” (étude réalisée par Dr Najirou Kelly), mai 1997, 24 p.

Emploi – Secteur informel

RIM/ONS, Enquête sur le secteur informel en milieu urbain (2^e phase). Résultats – Volume 5 : Emploi dans les secteurs Commerce, Services et Artisanat, janvier 1997.

RIM/ONS, Enquête sur le secteur informel en milieu urbain (2^e phase). Résultats – Volume 6 : Valeur ajoutée des établissements informels, juillet 1999.

J.-P. Lachaud, “Le secteur informel et l’emploi en Mauritanie : Analyse et politiques”, CED, Document de travail no.13, 1997, 104 p.

CRES-CFPP, Enquête sur les besoins en qualification dans le secteur informel, Nouakchott, 1995.

L. Martin, “Femmes et auto-emploi”, SECF, 1994.

J. Charmes, “L’économie mauritanienne au risque de l’informalisation”, Politique africaine, no. 55, octobre 1994.

RIM/MP, Projet Dimensions sociales de l’ajustement, “La contribution du secteur informel à l’emploi et au produit national en Mauritanie : 1977-1992” (étude réalisée par Jacques Charmes - ORSTOM), juillet-novembre 1992, 80 p.

Crédit – Statut économique des femmes

Association des Professionnels et Opérateurs du Micro-crédit (APROMI), “Les barrières à l’accès des femmes aux crédits”, documents de l’atelier de restitution des résultats de l’étude tenu à Nouakchott le 9 mars 2003.

C. Lesourd, “Femmes d’affaires mauritaniennes. Quelle(s) stratégie(s) de réussite ?”, DEA d’anthropologie sociale et d’ethnologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2001-2002, 148 p.

Projet Promotion des femmes dans les activités du secteur privé, “Etude des mécanismes de financement appropriés pour une meilleure intégration des femmes dans le tissu économique national” (étude réalisée par Mohamed Fall O. Bah), Nouakchott, octobre 1999, 44 p.

Maye Mint Haïdy, *“Statut économique de la femme”* (étude sur l’effet de la migration sur la situation économique des femmes, utilisant les données de l’Enquête Nationale sur la Migration – Réseau d’Enquêtes Migration et Urbanisation en Afrique de l’Ouest), non daté, 31 p.

BCM/Direction du Contrôle des Banques, Instruction N° 001 GR/1999 du 21 janvier 1999 aux Institutions Mutualistes ou Coopératives d’Epargne et de Crédit.

RIM/Présidence de la République, Loi N° 98-008/1998 portant Réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d’Epargne ou de Crédit.

Femmes rurales

RIM/SECF, Direction de la Promotion Féminine, *“Etude sur l’étendue de l’accès des femmes à la propriété foncière en Mauritanie”* (réalisée par Bounahna O. Marakchi), août 2002, 23 p.

Participation politique des femmes

Maye Mint Haïdy, *“Etude sur le genre en Mauritanie”*, Nouakchott, février 2002, 79 p.

Mounina Mint Abdellah, *“Esquisse de pays pour un cadre politique et plan d’action régional pour les femmes en agriculture au Proche-Orient”*, mars 1994.

A. Daddah, *“Ouverture politique en Mauritanie : La démocratisation sans les femmes?”* (note de recherche réalisée pour le groupe de consultation Solidarité Femmes), Nouakchott, 1994, 9 p.

Femmes et société

Manière de voir (*Le Monde Diplomatique*), *“Femmes rebelles”*, no. 68, avril-mai 2003.

A. Tauzin, *Figures du féminin dans la société maure (Mauritanie)*, Paris, Karthala, 2001.

M. Fahmy, *La condition de la femme dans l’islam*, Paris, Allia, 1990 (réédition Poche/Allia en 2002).

D. Behnam et S. Bouraoui (coordonateurs), *Familles musulmanes et modernité. Le défi des traditions*, Paris, Publisud, 1986.

F. Ait Sabbah, *La femme dans l’inconscient musulman*, Paris, Albin Michel, 1986.

F. Mernissi, *Islam et modernité*

Divorce

RIM/SECF, Direction de la Promotion Féminine, *“Etude sur le divorce en Mauritanie”* (étude réalisé avec le concours de la Banque Mondiale par Mohamed Lemine Salem O. Moujtaba), Nouakchott, mai 2002, 50 p.

RIM/SECF, Direction de la Famille et de l'Enfant, *‘Etude qualitative sur les causes et les conséquences du divorce en Mauritanie’* (étude réalisée Sidi Abdoullah O. Mahboubi), Nouakchott, 2001.

Pratiques traditionnelles néfastes

FLM/DE/Programme de Mauritanie, *‘Consultation sur les mutilations génitales féminines en Mauritanie’* (étude réalisée par P. Ishaya, Dr M. Jansen Van Raay, H. Abu Gharbya, G. Mint Mohamed, H. Tall et A. Kane), janvier 2002, 39 p.

M. Barrère et B. Barrère, *‘Excision’*, chapitre 10 in : EDSM 2000-2001, pp.163-183.

B. Barrère, *‘Gavage’*, Chapitre 11 in : EDSM 2000-2001, pp.185-208.

Association Mauritanienne des Pratiques ayant un effet sur la Santé et le droit des Femmes et des Enfants (AMPSFE), *‘Etude sur les pratiques néfastes (mutilations génitales féminines, mariage précoce, comportements alimentaires, gavage)’*, Nouakchott, 1999.

A. Tauzin, *Excision et identité féminine. L'exemple mauritanien*, Paris, Anthropologie et sociétés, 1988.

Prostitution

Guisset Dialel, *‘Profession prostituée’*, Nouakchott, janvier 2001, 13 p.

Annexe 1 : Tableaux statistiques

STRUCTURE ET CARACTERISTIQUES DES MENAGES

Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage et le milieu

Distribution des femmes chefs de ménage (FCM) selon le milieu de résidence (1988 et 2000) :
(Il s'agira de calculer la répartition selon le milieu des FCM sédentaires dès que ce résultat du RGPH 2000 sera disponible)

	Sédentaire		Nomade (%)	Total (%)
	Rural (%)	Urbain (%)		
1988	49,9	41,5	8,6	100
2000	96,6		3,4	100

Source : RGPH 1988 et 2000. Les premiers résultats publiés du RGPH 2000 ne fournissent pas les effectifs des ruraux sédentaires.

Répartition des chefs de ménage selon le sexe et le milieu (1996 et 2000) :

	HCM		FCM	
	1996	2000	1996	2000
Rural	77,6	80,9	22,4	19,1
Urbain	71,7	77,5	28,3	22,5
Ensemble	75,0	79,5	25,0	20,5

Source : EPCV 1996 et 2000

Distribution des femmes chefs de ménage (FCM) selon le milieu (1996 et 2000) :

	Rural	Urbain	Ensemble
1996	50,0	49,9	100
2000	54,3	45,7	100

Source : EPCV 1996 et 2000

Taille moyenne des ménages

Répartition des ménages selon la taille du ménage, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (1988) :

(A comparer aux données de 2000 dès que ce résultat du RGPH sera disponible)

	4 membres (%)		5-9 membres (%)		10 membres et + (%)		Total (%)
	HCM	FCM	HCM	FCM	HCM	FCM	
Urbain	12,2	9,4	10,7	5,2	3,0	0,6	41,1
Rural	11,1	12,0	14,0	5,6	3,1	0,5	46,4
Nomade	3,5	2,1	5,1	0,9	0,6	0,09	12,4
Ensemble	26,8	23,6	29,9	11,6	6,7	1,2	100

Source : RGPH 1988. Ces données sont également disponibles par wilaya.

Taille moyenne du ménage selon le sexe du chef de ménage et le milieu (1996 et 2000) :

	HCM		FCM		Ensemble	
	1996	2000	1996	2000	1996	2000
Rural	5,7	7,0	3,9	5,7	5,3	6,7
Urbain	5,4	6,5	4,7	5,6	5,2	6,3
Ensemble	5,6	6,8	4,3	5,6	5,3	6,5

Source : EPCV 1996 et 2000

Taille moyenne du ménage selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (1996 et 2000) :

	HCM		FCM		Ensemble	
	1996	2000	1996	2000	1996	2000
Pauvre	6,9	8,2	5,0	6,8	6,5	7,9
Non pauvre	4,7	5,9	3,9	5,6	4,5	6,5
Ensemble	5,6	6,8	4,3	5,6	5,3	6,5

Source : EPCV 1996 et 2000

Situation matrimoniale des femmes chefs de ménage selon le milieu/mode de résidence

Répartition (%) des ménages dirigés par des femmes (FCM) selon la situation matrimoniale et le milieu de résidence (1988) :

	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf/Veuve	ND	Total
Urbain	4,7	36,5	41,4	16,8	0,6	100
Rural	5,1	45,2	23,0	26,1	0,6	100
Nomade	5,5	34,7	19,5	39,8	0,4	100
Ensemble	5,0	40,6	30,3	23,5	0,6	100

Source : RGPH 1988

En 1988 la fréquence du mariage parmi les FCM est la plus forte en milieu rural sédentaire (45,2% contre 36,6% en milieu urbain), celle du divorce est près de deux fois plus forte en milieu urbain (41,4% contre 23% en milieu rural sédentaire), et celle du veuvage plus forte en milieu rural et particulièrement en milieu nomade (39,8% en milieu nomade et 26,1% en milieu rural sédentaire, contre 16,8% en milieu urbain). Ces tendances sont certainement liées au relâchement du poids des traditions dans les zones urbaines, où les mariages sont plus fragiles, et où les femmes se remarient plus souvent (voir section 5.2). Un autre facteur pouvant contribuer à expliquer le taux de veuvage moins important en milieu urbain correspond au meilleur accès dans ce milieu aux services de santé. La différence d'âge entre les époux est également moins marqué en ville qu'en milieu rural (sédentaire ou nomade).

Répartition (%) des ménages dirigés par des femmes (FCM) selon la situation matrimoniale et le mode de résidence (2000) :

(Taux associés aux FCM rurales sédentaires à calculer dès que ces effectifs du RGPH 2000 seront disponibles)

	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf/Veuve	ND	Total
Sédentaire	3,8	41,3	26,3	28,0	0,5	100
Nomade	4,1	39,4	15,4	40,7	0,4	100
Ensemble	3,9	41,2	26,0	28,4	0,5	100

Source : RGPH 2000

Niveau d'instruction des chefs de ménages

(A comparer aux données de 2000 dès que ce résultat du RGPH sera disponible)

Répartition (%) des ménages selon le niveau d'instruction et le sexe du chef de ménage (1988) :

	Sans	Coranique/Mahadra	Primaire	Secondaire 1 et 2	Technique 1 et 2	Universit. / Supérieur	ND	Total
HCM	52,7	33,9	5,3	4,5	0,7	2,0	0,7	100
FCM	64,8	29,5	3,2	1,6	0,1	0,2	0,6	100
Ensemble	57,1	32,3	4,6	3,5	0,5	1,4	0,6	100

Source : RGPH 1988

Répartition (%) des Femmes chefs de ménage (FCM) selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence (1988) :

	Sans	Coranique/ Mahadra	Primaire	Secondaire 1 et 2	Technique 1 et 2	Universit. / Supérieur	ND	Total
Urbain	59,3	30,0	5,8	3,5	0,2	0,40	0,8	100
Rural	68,6	29,0	1,6	0,3	0,02	0,01	0,4	100
Nomade	69,3	30,0	0,3	0,1	--	0,0	0,3	100
Ensemble	64,8	29,5	3,2	1,6	0,1	0,2	0,6	100

Source : RGPH 1988

PAUVRETE – INEGALITE – CONDITIONS DE VIE

Evolution des indices de contribution à la pauvreté selon la zone :

1996	C0			C1			C2		
	Ensemble	HCM	FCM	Ensemble	HCM	FCM	Ensemble	HCM	FCM
Rural	76,6%	79,0%	64,4%	82,5%	84,6%	71,4%	85,8%	87,2%	77,5%
Urbain	23,4%	21,0%	35,6%	17,5%	15,4%	28,6%	14,2%	12,8%	22,5%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : EPCV 1996

2000	C0			C1			C2		
	Ensemble	HCM	FCM	Ensemble	HCM	FCM	Ensemble	HCM	FCM
Rural	79,5%	80,2%	75,9%	85,3%	86,0%	81,6%	88,6%	89,2%	85,3%
Urbain	20,5%	19,8%	24,1%	14,7%	14,0%	18,4%	11,4%	10,8%	14,7%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : EPCV 2000

Indices de pauvreté et de contribution à la pauvreté selon la catégorie socio-économique du chef de ménage

Indices de pauvreté selon la catégorie socio-économique du chef de ménage (2000) :

	P0			P1			P2		
	Ensemble	HCM	FCM	Ensemble	HCM	FCM	Ensemble	HCM	FCM
Salarié public	18,6%	18,7%	17,1%	4,8%	4,8%	6,2%	1,7%	1,6%	2,5%
Salarié privé	27,1%	27,1%	26,7%	9,1%	9,2%	6,8%	3,9%	4,0%	1,8%
Indép. Agricole	70,5%	70,5%	70,5%	<u>28,6%</u>	<u>28,9%</u>	<u>26,2%</u>	<u>14,8%</u>	<u>15,0%</u>	<u>13,0%</u>
Ind. Non agricole	35,2%	<u>35,0%</u>	37,5%	<u>12,0%</u>	<u>12,0%</u>	<u>11,4%</u>	<u>5,5%</u>	<u>5,6%</u>	<u>4,8%</u>
Aide familial/ autre occupé	36,6%	37,6%	33,1%	13,4%	12,6%	16,3%	6,6%	5,9%	9,0%
Chômeur	48,3%	49,2%	38,4%	16,3%	16,4%	15,0%	7,8%	7,8%	7,3%
Inactif	42,3%	43,9%	40,1%	13,5%	13,9%	12,9%	<u>6,0%</u>	<u>6,1%</u>	<u>5,8%</u>
Ensemble	46,3%	46,9%	45,6%	16,9%	17,2%	15,8%	8,2%	8,4%	7,4%

Source : EPCV 2000

Indices de contribution à la pauvreté selon la catégorie socio-économique du chef de ménage (2000) :

	C0			C1			C2		
	Ensemble	HCM	FCM	Ensemble	HCM	FCM	Ensemble	HCM	FCM
Salarié public	3,5%	4,0%	0,6%	2,5%	2,8%	0,6%	1,8%	2,0%	0,6%
Salarié privé	2,7%	3,1%	0,4%	2,5%	2,9%	0,3%	2,2%	2,6%	0,2%
Indép. Agricole	44,8%	47,0%	<u>34,2%</u>	50,1%	52,6%	36,9%	53,4%	56,2%	38,8%
Ind. Non agricole	16,9%	18,3%	10,1%	15,8%	17,2%	8,9%	15,0%	16,3%	8,0%
Aide familial/ autre occupé	2,9%	2,8%	<u>3,5%</u>	3,0%	2,6%	<u>4,9%</u>	3,0%	2,5%	5,8%
Chômeur	9,7%	10,9%	3,9%	9,0%	9,9%	4,5%	8,9%	9,7%	4,6%
Inactif	19,5%	13,8%	<u>47,1%</u>	17,1%	12,0%	<u>43,8%</u>	15,7%	10,8%	42,0%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : EPCV 2000

Répartition selon le sexe du chef de ménage des ménages les plus pauvres et les plus riches

Répartition des 20% des ménages les plus pauvres selon le sexe du chef de ménage et le milieu (1996 et 2000) :

	HCM (%)		FCM (%)	
	1996	2000	1996	2000
Rural	83,4	74,6	16,6	25,4
Urbain	68,0	74,1	32,0	25,9
Ensemble	77,0	74,5	23,0	25,5

Source : EPCV 1996 et 2000

Répartition des 20% des ménages les plus riches selon le sexe du chef de ménage et le milieu (1996 et 2000) :

	HCM (%)		FCM (%)	
	1996	2000	1996	2000
Rural	73,3	89,6	26,7	10,4
Urbain	75,3	85,3	24,7	14,7
Ensemble	74,2	86,6	25,8	13,4

Source : EPCV 1996 et 2000

Niveau d'autoconsommation des ménages selon le sexe du chef de ménage

Distribution (%) des ménages qui auto-consomment selon le sexe du chef de ménage et le milieu (1996 et 2000) :

	HCM		FCM		Ensemble	
	1996	2000	1996	2000	1996	2000
Rural	39,4	70,6	23,7	55,9	35,9	67,8
Urbain	3,1	10,1	1,5	9,5	2,6	10,0

Ensemble	24,1	46,0	12,6	34,7	21,2	43,7
----------	------	------	------	------	------	------

Source : EPCV 1996 et 2000

Distribution (%) des ménages qui auto-consomment selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (1996 et 2000) :

	HCM		FCM		Ensemble	
	1996	2000	1996	2000	1996	2000
Pauvre	34,4	60,2	15,6	45,6	30,4	57,3
Non pauvre	16,4	36,9	11,0	28,3	14,9	35,1
Ensemble	24,1	46,0	12,6	34,7	21,2	43,7

Source : EPCV 1996 et 2000

Réception de transferts hors du ménage selon le sexe du chef de ménage
(Il serait très dommage de négliger à l'avenir cet indicateur, qui peut nous apprendre beaucoup sur les facteurs de réussite des FCM, en particulier en milieu urbain)

Répartition des ménages ayant reçu des transferts issus de l'extérieur du ménage (%) selon le sexe du chef de ménage et le milieu (1996) :

	HCM	FCM	Ensemble
Rural	47,4	24,3	71,6
Urbain	16,1	12,2	28,3
Ensemble	63,4	36,5	100

Source : EPCV 1996

Répartition des ménages ayant reçu des transferts issus de l'extérieur du ménage (%) selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (1996) :

	HCM	FCM	Ensemble
Pauvre	29,6	11,0	40,6
Non pauvre	33,8	25,5	59,4
Ensemble	63,4	36,5	100

Source : EPCV 1996

Conditions d'habitat des ménages selon le sexe du chef de ménage

(Plusieurs de ces tableaux sont à revoir par l'équipe – les résultats concernant le 'type d'habitat' et le 'type de toilettes utilisé' semblent particulièrement curieux ; par ailleurs il manque parfois des données...)

Statut du logement

Part (%) des ménages propriétaires de leur logement selon le sexe du chef de ménage et le milieu (1996 et 2000) :

	HCM		FCM		Ensemble	
	1996	2000	1996	2000	1996	2000
Rural	95,5	94,2	92,3	95,1	94,8	94,4
Urbain	50,2	52,5	65,6	57,1	54,6	53,5
Ensemble	76,4	77,2	79,0	77,8	77,1	77,4

Source : EPCV 1996 et 2000

Part (%) des ménages propriétaires de leur logement selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (1996 et 2000) :

	HCM		FCM		Ensemble	
	1996	2000	1996	2000	1996	2000
Pauvre	91,2	84,7	87,8	86,9	90,5	87,3
Non pauvre	65,2	70,8	74,36	72,3	67,7	71,1
Ensemble	76,4	77,3	79,0	77,8	77,1	77,4

Source : EPCV 1996 et 2000

Type d'habitat

Type d'habitat (%) selon le sexe du chef de ménage et le milieu (1996) :

		Tente	Case	Baraque	Maison en banco	Maison en pierre	Maison en ciment	Appartement	Total
HCM	Rural	13,5	21,6	4,9	51,2	1,5	7,2	?	100
	Urbain	1,9	3,5	8,3	13,1	5,1	65,0	3,1	100
FCM	Rural	15,4	20,0	3,4	49,1	4,7	7,3	?	100
	Urbain	4,2	6,7	13,9	21,7	3,6	48,4	1,5	100
Ensemble		8,9	13,8	6,9	35,2	3,3	30,7	1,2	100

Source : EPCV 1996

Type d'habitat (%) selon le sexe du chef de ménage et le milieu (2000) :

		Tente	Case	Baraque	Maison en banco Maison en pierre Maison en ciment	Appartement*	Total
HCM	Rural	94,2	4,0	1,6	0,2	--	100
	Urbain	52,5	27,5	6,7	13,4	--	100
FCM	Rural	95,1	2,3	2,4	0,2	--	100
	Urbain	57,1	19,9	6,3	16,7	--	100
Ensemble		77,4	12,9	3,8	6,0	--	100

Source : EPCV 2000

*A dû être regroupé par l'équipe avec les catégories de 'habitat en dur'...

Type d'habitat (%) selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (1996) :

		Tente	Case	Baraque	Maison en banco	Maison en pierre	Maison en ciment	Appartement	Total
HCM	Pauvre	12,7	21,1	5,7	45,9	1,5	13,0	0,1	100
	Non P	5,7	8,6	6,8	27,0	4,1	45,6	2,2	100
FCM	Pauvre	16,6	15,1	9,7	43,6	2,0	12,9	--	100
	Non P	6,2	12,4	8,1	31,1	5,3	35,7	1,1	100
Ensemble		8,82	13,8	6,9	35,2	3,3	36,66	1,8	100

Source : EPCV 1996

Type d'habitat (%) selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (2000) :

		Tente	Case	Baraque	Maison en banco Maison en pierre Maison en ciment	Appartement*	Total
HCM	Pauvre	87,4	6,6	1,9	0,2	?	100
	Non P	70,8	18,0	4,8	6,4	?	100
FCM	Pauvre	86,9	5,6	2,6	5,0	?	100
	Non P	72,3	13,1	5,2	9,4	?	100

Ensemble	77,4	12,9	3,8	6,0	?	100
----------	------	------	-----	-----	---	-----

Source : EPCV 2000

*A dû être regroupé par l'équipe avec les catégories de 'habitat en dur'...

Type d'approvisionnement en eau

Type d'approvisionnement (%) en eau selon le sexe du chef de ménage et le milieu (1996) :

		Robinet	Citerne	Revendeur	Fontaine publique	Puit avec pompe	Puit sans pompe	Fleuve, rivière...	Autre	Total
HCM	Rural	4,3	1,5	2,4	0,2	6,5	70,4	1,0	4,7	100
	Urbain	31,6	5,2	45,9	3,9	0,1	7,9	0,07	5,3	100
FCM	Rural	6,3	0,5	3,5	1,6	6,6	74,4	4,1	2,9	100
	Urbain	21,3	5,2	49,7	4,5	0,1	14,0	?	5,1	100
Ensemble		15,3	3,0	22,2	2,1	3,7	44,1	44,1	4,7	100

Source : EPCV 1996

Type d'approvisionnement en eau (%) selon le sexe du chef de ménage et le milieu (2000) :

		Robinet	Citerne	Revendeur	Fontaine publique	Puit avec pompe	Puit sans pompe	Fleuve, rivière...	Autre	Total
HCM	Rural	5,2	1,6	2,6	2,1	8,9	63,0	8,7	7,8	100
	Urbain	25,8	6,8	52,3	1,7	1,2	6,5	3,1	2,5	100
FCM	Rural	6,1	1,8	3,6	1,5	8,3	61,4	5,0	12,1	100
	Urbain	17,0	4,8	61,7	1,3	1,8	8,2	2,2	2,8	100
Ensemble		13,1	3,6	24,3	1,8	5,7	39,5	5,9	6,1	100

Source : EPCV 2000

Type d'approvisionnement en eau (%) selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (1996) :

		Robinet	Citerne	Revendeur	Fontaine publique	Puit avec pompe	Puit sans pompe	Fleuve, rivière...	Autre	Total
HCM	Pauvre	6,9	2,0	10,4	1,2	5,3	59,3	9,3	5,5	100
	Non P	22,5	3,8	28,5	2,2	2,7	32,6	3,2	4,5	100
FCM	Pauvre	10,8	2,6	15,6	1,2	4,4	58,2	2,7	4,5	100
	Non P	15,4	3,0	32,4	4,0	2,8	36,9	1,7	3,7	100
Ensemble		15,3	3,0	22,2	2,1	3,7	44,1	4,9	4,7	100

Source : EPCV 1996

Type d'approvisionnement en eau (%) selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (2000) :

		Robinet	Citerne	Revendeur	Fontaine publique	Puit avec pompe	Puit sans pompe	Fleuve, rivière...	Autre	Total
HCM	Pauvre	4,9	0,9	11,2	1,8	9,1	50,7	11,2	10,1	100
	Non P	19,1	5,4	30,3	2,0	3,6	33,3	3,4	2,8	100
FCM	Pauvre	5,5	0,9	15,8	1,3	7,0	50,8	5,3	13,2	100
	Non P	14,4	4,5	38,7	1,5	4,3	28,9	2,8	4,7	100
Ensemble		13,1	3,6	24,3	1,8	5,7	39,5	5,9	6,1	100

Source : EPCV 2000

Source principale de combustible de cuisine

Source principale de combustible de cuisine (%) selon le sexe du chef de ménage et le milieu (1996) :

		Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Electricité	Autre	Total
HCM	Rural	64,6	13,8	7,9	13,4	?	0,26	100
	Urbain	3,0	8,5	29,8	55,8	1,7	1,1	100
FCM	Rural	43,1	25,5	17,1	13,4	0,8	0,05	100
	Urbain	3,8	16,3	33,1	45,9	0,2	0,56	100
Ensemble		34,8	13,9	19,1	30,8	0,7	0,53	100

Source : EPCV 1996

Source principale de combustible de cuisine (%) selon le sexe du chef de ménage et le milieu (2000) :

		Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Electricité	Autre	Total
HCM	Rural	61,2	14,2	10,8	13,5	0,3	0,05	100
	Urbain	5,9	5,3	36,8	50,1	1,8	0,09	100
FCM	Rural	56,4	16,4	10,8	16,1	0,2	0,05	100
	Urbain	5,4	5,5	47,6	40,8	0,5	0,08	100
Ensemble		37,6	10,7	22,6	28,2	0,8	0,06	100

Source : EPCV 2000

Source principale de combustible de cuisine (%) selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (1996) :

		Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Electricité	Autre	Total
HCM	Pauvre	61,0	13,1	11,06	14,5	0,3	0,06	100
	Non P	22,1	10,4	21,7	43,7	1,07	1,0	100
FCM	Pauvre	37,3	25,7	21,3	14,5	1,1	?	100
	Non P	16,3	18,4	27,1	37,6	0,2	0,46	100
Ensemble		34,8	13,9	19,1	30,9	0,7	0,5	100

Source : EPCV 1996

Source principale de combustible de cuisine (%) selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (2000) :

		Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Electricité	Autre	Total
HCM	Pauvre	65,2	9,8	13,3	11,5	0,1	?	100
	Non P	21,8	11,0	26,5	39,1	1,4	0,1	100
FCM	Pauvre	53,5	13,9	19,7	12,5	0,3	0,07	100
	Non P	21,0	10,0	32,4	36,2	0,4	0,06	100
Ensemble		37,6	10,7	22,6	28,2	0,8	0,06	100

Source : EPCV 2000

Source principale d'éclairage

Source principale d'éclairage (%) selon le sexe du chef de ménage et le milieu (1996) :

		Electricité	Pétrole/ Lampe à gaz	Bougie / Torche	Autre	
HCM	Rural	1,1	22,7	74,6	1,5	100
	Urbain	40,2	11,9	45,0	2,9	100
FCM	Rural	1,4	20,0	77,4	1,2	100
	Urbain	22,7	11,8	62,8	2,7	100
Ensemble		16,2	17,6	64,1	2,1	100

Source : EPCV 1996

Source principale d'éclairage (%) selon le sexe du chef de ménage et le milieu (2000) :

		Electricité	Pétrole/ Lampe à gaz	Bougie / Torche	Autre	
HCM	Rural	1,4	10,4	86,7	1,46	100
	Urbain	45,6	4,9	47,9	1,6	100
FCM	Rural	1,9	17,0	78,7	2,3	100
	Urbain	27,6	6,6	64,2	1,5	100
Ensemble		18,2	9,0	71,2	1,6	100

Source : EPCV 2000

Source principale d'éclairage (%) selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (1996) :

		Electricité	Pétrole/ Lampe à gaz	Bougie / Torche	Autre	
HCM	Pauvre	3,7	21,6	73,0	1,6	100
	Non pauvre	27,9	15,6	54,0	2,5	100
FCM	Pauvre	3,3	13,1	81,5	2,06	100
	Non pauvre	16,5	17,4	64,1	1,9	100
Ensemble		16,2	17,6	64,1	2,1	100

Source : EPCV 1996

Source principale d'éclairage (%) selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (2000) :

		Electricité	Pétrole/ Lampe à gaz	Bougie / Torche	Autre	
HCM	Pauvre	3,9	9,3	85,6	1,1	100
	Non pauvre	29,2	7,5	61,5	1,8	100
FCM	Pauvre	2,9	16,7	78,5	1,9	100
	Non pauvre	20,1	9,6	68,3	1,9	100
Ensemble		16,2	9,0	71,2	1,6	100

Source : EPCV 2000

Type de toilettes utilisé

Type de toilettes utilisé (%) selon le sexe du chef de ménage et le milieu (1996) :

		Avec chasse d'eau*	Latrines avec fosse	Pas de toilettes*	Autre	Total
HCM	Rural	64,8	13,9	13,4	7,9	100
	Urbain	3,0	8,6	56,4	32,0	100
FCM	Rural	43,1	25,5	13,4	17,9	100

	Urbain	3,8	16,4	46,2	33,6	100
Ensemble		35,0	14,0	31,0	19,9	100

Source : EPCV 1996

**A voir si les chiffres de la ligne 'pauvre' et de la ligne 'non pauvre' n'ont pas été intervertis ici...

Type de toilettes utilisé (%) selon le sexe du chef de ménage et le milieu (2000) :

		Avec chasse d'eau	Latrines avec fosse	Pas de toilettes	Autre	Total
HCM	Rural	1,1	18,9	73,4	6,5	100
	Urbain	10,5	56,8	18,5	14,2	100
FCM	Rural	0,9	16,8	77,4	4,9	100
	Urbain	6,7	49,8	25,8	17,6	100
Ensemble		4,6	33,8	51,7	9,9	100

Source : EPCV 2000

Type de toilettes utilisé (%) selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (1996) :*

		Avec chasse d'eau*	Latrines avec fosse	Pas de toilettes*	Autre	Total
HCM	Pauvre	61,0	13,1	14,5	11,4	100
	Non pauvre	22,3	10,5	44,2	23,0	100
FCM	Pauvre	37,3	25,7	14,5	22,4	100
	Non pauvre	16,3	18,5	37,7	27,4	100
Ensemble		35,0	14,0	31,0	19,9	100

Source : EPCV 1996

*A voir si les chiffres de la ligne 'pauvre' et de la ligne 'non pauvre' n'ont pas été intervertis ici...

Type de toilettes utilisé (%) selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (2000) :

		Avec chasse d'eau	Latrines avec fosse	Pas de toilettes	Autre	Total
HCM	Pauvre	0,8	20,0	70,1	9,0	100
	Non pauvre	7,5	43,2	39,0	10,0	100
FCM	Pauvre	0,7	19,8	73,3	6,2	100
	Non pauvre	5,3	39,1	42,2	13,4	100
Ensemble		4,6	33,8	51,7	9,9	100

Source : EPCV 2000

ALPHABETISATION, EDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE

Evolution du ratio Filles/Garçons selon la wilaya – Cycle secondaire général

Evolution des effectifs scolarisés du secondaire (cycle 1 et 2) selon le sexe et la wilaya (1989-90 et 2000-01):

Wilaya	Effectifs 1989-90			Effectifs 2000-01		
	Garçons	Filles	<i>Ratio F/G</i>	Garçons	Filles	<i>Ratio F/G</i>
1. Hodh Echargui	1.226	292	23,8	1.405	996	70,9
2. Hodh el Gharbi	1.398	698	49,9	1.369	1.137	83,0
3. Assaba	1.472	423	28,7	1.886	1.270	67,3
4. Gorgol	2.148	491	22,8	2.377	998	42,0
5. Brakna	2.547	806	31,6	3.177	1.892	59,5
6. Trarza	2.637	1.270	48,1	3.588	3.058	85,2
7. Adrar	919	436	47,4	1.498	1.181	78,8
8. D. Nouadhibou	1.239	565	45,6	1.957	1.592	81,3
9. Tagant	750	445	59,3	956	665	69,5
10. Guidimaka	893	191	21,4	1.284	495	38,5
11. Tiris Zemmour	781	356	45,6	1.453	1.044	71,8
12. Inchiri	233	166	71,2	302	260	86,1
13. Nouakchot	8.308	5.068	61,0	21.323	17.579	82,0
Ensemble	24.551	11.201	45,6	42.575	32.167	75,5

Source : MEN, Annuaire des statistiques scolaires 1989-90 et 2000-01.

Taux brut de scolarisation du secondaire en 1989-90

(Dès que les effectifs par année d'âge du RGPH 2000 seront disponibles, il s'agira de calculer les taux de scolarisation de 2000 afin de pouvoir mesurer les évolutions)

Taux brut de scolarisation (%) selon le sexe - Premier cycle du secondaire général (1989-90) :

Wilaya	Garçons	<i>En % de la pop. masculine</i>	Filles	<i>En % de la pop. féminine</i>	Ensemble
Hodh Chargui	5,8	11,3	1,3	2,6	7,1
Hodh el Gharbi	8,1	15,8	3,8	7,9	11,9
Assaba	9,1	17,0	2,7	5,9	11,8
Gorgol	9,2	17,3	2,8	5,9	12,0
Brakna	10,6	20,5	3,4	6,9	14,0
Trarza	12,1	23,1	6,3	13,2	18,4
Adrar	12,8	24,2	5,3	11,3	18,1
D. Nouadhibou	20,6	39,0	10,9	23,1	31,5
Tagant	9,8	18,2	5,4	11,7	15,2
Guidimaka	8,0	14,9	1,5	3,3	9,5
Tiris Zemmour	21,7	40,3	9,2	20,0	30,9
Inchiri	12,0	22,2	10,2	22,2	22,2
Nouakchott	18,8	37,1	11,8	24,0	30,6
Ensemble	11,7	22,4	5,4	11,4	17,1

Source : RGPH 1988 (volume II) pour l'effectif des scolarisables (12-14ans), et Annuaire des statistiques scolaires 1989-90 pour l'effectif des scolarisés.

Taux brut de scolarisation (%) selon le sexe - Second cycle secondaire général (1989-90) :

Wilaya	Garçons	<i>En % de la pop. masculine</i>	Filles	<i>En % de la pop. féminine</i>	Ensemble
Hodh Chargui	3,8	7,8	1,1	2,0	4,9
Hodh el Gharbi	6,1	12,5	3,3	6,4	9,4
Assaba	5,0	10,5	1,3	2,4	6,3
Gorgol	7,4	15,4	1,0	1,9	8,4
Brakna	8,5	17,9	2,7	5,2	11,2
Trarza	8,1	16,6	3,4	6,6	11,5
Adrar	10,5	21,6	5,9	11,5	16,4
D. Nouadhibou	17,6	33,4	6,5	13,8	24,1
Tagant	9,4	18,8	6,1	12,2	15,5
Guidimaka	3,1	6,3	0,8	1,6	3,9
Tiris Zemmour	14,9	28,9	7,5	15,5	22,4
Inchiri	9,7	17,2	5,1	11,7	14,8
Nouakchott	15,8	31,3	9,3	18,8	25,1
Ensemble	8,3	16,9	4,0	8,0	12,3

Source : RGPH 1988 (volume II) pour l'effectif des scolarisables (15-17ans), et Annuaire des statistiques scolaires 1989-90 pour l'effectif des scolarisés.

Rétention des effectifs selon le sexe – Cycle secondaire et cycle universitaire

Cycle et année	Garçons	Filles
1 ^{ère} année secondaire (1995-96)	7.363	4.435
6 ^{ème} année secondaire (2000-01)	6.512	4.193
1 ^{ère} année universitaire (1997-98)	3.406	640
4 ^{ème} année universitaire (2000-01)	889	243

Ratios Filles/Garçons du secondaire technique et normal

Evolution selon le sexe des effectifs du secondaire technique :

	Effectifs 1989-90			Effectifs 2000-01		
	Garçons	Filles	<i>Ratio F/G</i>	Garçons	Filles	<i>Ratio F/G</i>
Brakna	(pas d'offre)	(pas d'offre)	--	137	33	24,1
D. Nouadhibou	118	0	0,0	315	102	32,4
Nouakchott	740	2	0,3	781	548	70,1*
Ensemble	858	2	0,23	1.233	683	55,4

Source : MEN/ASS 1989-90 et 2000-01.

*Le taux particulièrement élevé de Nouakchott s'explique en partie par la concentration au niveau de la capitale des établissements d'enseignement technique.

Evolution selon le sexe des effectifs l'enseignement secondaire normal :

Effectifs 1989-90			Effectifs 2000-01		
Garçons	Filles	<i>Ratio F/G</i>	Garçons	Filles	<i>Ratio F/G</i>
492	217	44,1	319	228	71,5

Source : MEN/ASS 1989-90 et 2000-01.

Rétention des effectifs selon le sexe – Cycle secondaire général et universitaire

Cycle - Année	1 ^{ère} année secondaire (1995-96)	6 ^{ème} année secondaire (2000-01)	1 ^{ère} année universitaire (1997-98)	4 ^{ème} année universitaire (2000-01)
Effectifs	Filles : 4.435 Garçons : 7.363	Filles : 4.193 Garçons : 6.512	Filles : 640 Garçons : 3.406	Filles : 243 Garçons : 889

Formation professionnelle

Concernant la formation professionnelle, il serait bon d'obtenir du SIME de plus amples détails sur les 'autres' filières, dans la mesure où la part des femmes inscrites en 2002 y est relativement importante (33,6%).

Effectifs des diplômés selon la filière et le sexe (2001) :*

Filière	Masculin	Féminin	Ensemble	% Féminin
Comptabilité/Gestion	96	98	194	50,5
Secrétariat/Bureautique	3	51	54	94,4
Informatique	221	871	1.092	79,7
Electronique	12	--	12	0,0
Electricité	220	53	273	19,4
Maintenance	19	--	19	0,0
Mécanique	241	30	271	11,0
Soudure	137	--	137	0,0
BTP	236	18	254	7,1
Habillement	--	8	8	100,0
Pêche	68	--	68	0,0
Autre	1.002	236	1.238	19,0
Ensemble	2.255	1.365	3.620	37,7

Source : SIME (MFPTJS/DE). L'on n'a pas distingué ici entre les types de formation (initiale ou occasionnelle).

*Ces effectifs ne prennent pas en compte les individus ayant acquis leur diplôme à l'étranger.

Effectifs des inscrits selon la filière et le sexe (2002) :*

Filière	Masculin	Féminin	Ensemble	% féminin
Comptabilité/Gestion	408	360	768	46,9
Secrétariat/Bureautique	119	323	442	73,1
Informatique	346	500	846	59,1
Electronique	34	2	36	5,5
Electricité	364	128	492	26,0
Maintenance	19	1	20	5,0
Mécanique	748	118	866	13,6
Soudure	285	--	285	0,0
BTP	402	101	503	20,1
Habillement	--	95	95	100,0
Pêche	104	--	104	0,0
Autre	932	473	1.405	33,6
Ensemble	3.761	2.101	5.862	35,8

Source : SIME (MFPTJS/DE). L'on n'a pas distingué ici entre les types de formation (initiale ou occasionnelle).

*Ces effectifs ne prennent pas en compte les individus formés à l'étranger.

Répartition de la population de plus de six ans selon le niveau d'instruction

Répartition (%) de la population de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction et le sexe (1988) :

	Aucun	Coranique/ Mahadra	Primaire	Secondaire	Technique/ Profession.	Supérieur	Non déclaré
Ensemble	52,9	24,4	15,0	5,0	0,3	0,8	1,6
Masculin	46,1	25,9	17,2	7,0	0,5	1,5	1,8
Féminine	59,5	22,9	12,9	3,0	0,1	0,2	1,4

Source : RGPH 1988. Les effectifs sont également disponibles par wilaya.

Répartition (%) de la population de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction et le sexe (2000) :

	Aucun	Coranique/ Mahadra	Primaire	Secondaire	Technique/ Profession.	Supérieur	Alphabétisé
Ensemble	43,9	18,4	23,2	9,9	0,4	1,7	2,5
Masculin	37,6	20,9	23,8	12,1	0,6	2,8	2,2
Féminine	50,1	16,0	22,7	7,8	0,1	0,5	2,8

Source : RGPH 2000. Les effectifs sont également disponibles par wilaya.

Part d'abandon scolaire au sein du ménage selon le sexe du chef de ménage

Il serait dommage de négliger cette source à l'avenir – Négligée pour l'heure par l'ONS (apurement des données d'enquête)

Abandon scolaire (%) selon le sexe du chef de ménage et le milieu (1996) :

	HCM	FCM	Ensemble
Rural	4,6	3,5	4,4
Urbain	2,2	1,9	2,1
Ensemble	3,2	2,4	3,0

Source : EPCV 1996

Abandon scolaire (%) selon le sexe du chef de ménage et le niveau de pauvreté (1996) :

	HCM	FCM	Ensemble
Pauvre	3,4	1,5	3,1
Non pauvre	3,0	2,7	3,0
Ensemble	3,2	2,4	3,0

Source : EPCV 1996

SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT

Connaissance par les femmes mariées d'une méthode de contraception (1992) :

	Connaissant une méthode quelconque (%)	Connaissant une méthode moderne (%)
Urbain	67,5	59,9
Rural	55,7	39,8
Nomade	66,0	39,9

Analphabète	50,4	37,3
Alphabétisé	72,2	56,2
Primaire	84,1	71,9
Secondaire ou plus	87,8	82,1
Ensemble	61,3	47,7

Source : Projet PAPCHILD 1992. Ces % concernent les femmes mariées au moment de l'enquête.

Utilisation par les femmes mariées d'une méthode de contraception (1992) :

	Utilisation d'une méthode quelconque (%)	Utilisation d'une méthode moderne (%)
Urbain	11,3	4,9
Rural	5,9	0,8
Nomade	3,8	0,0
Analphabète	4,0	0,7
Alphabétisé	12,8	2,8
Primaire	14,3	3,5
Secondaire ou plus	30,9	18,7
Ensemble	8,5	2,7

Source : Projet PAPCHILD 1992. Ces % concernent les femmes mariées au moment de l'enquête.

ACTIVITE ET CONTRIBUTION ECONOMIQUE

Répartition des actifs selon la branche d'activité

Répartition de la population active occupée ou ayant déjà travaillé selon le sexe et la branche d'activité économique (1988) :

	Hommes (%)	<i>En % de la population d'âge actif masculine</i>	Femmes (%)	<i>En % de la population d'âge actif féminine</i>	Ensemble (%)
Agriculture	20,0	15,1	9,6	6,9	29,6
Elevage	16,6	12,6	1,4	1,0	18,0
A. annexe	0,1	0,07	0,1	0,07	0,2
Chasse	--	--	--	--	--
Sylviculture	0,2	0,17	0,03	0,02	0,2
Pêche	1,8	1,36	0,1	0,1	1,9
Industrie extractive	1,3	1,0	0,1	0,05	1,4
Industrie alimentaire	1,1	0,8	0,4	0,2	1,5
Eau/Gaz/Electricité	0,3	0,2	0,01	0,01	0,3
Bâtiment TP	3,0	2,3	0,01	0,06	3,1
Commerce	12,5	9,5	3,9	2,8	16,4
Transport/Comm.	2,0	1,5	0,1	0,05	2,1
Banques/Assurances	0,2	0,2	0,1	0,05	0,3
Administration/Services	13,1	9,9	6,7	4,7	19,8
Non déclaré	3,5	2,6	1,5	1,0	5,0
Ensemble	75,8	57,4	24,1	17,1	100

Source : RGPH 1988.

Répartition de la population active occupée **ou ayant déjà travaillé** selon le sexe et la branche d'activité économique (2000) :

	Hommes (%)	<i>En % de la population d'âge actif masculine</i>	Femmes (%)	<i>En % de la population d'âge actif féminine</i>	Ensemble (%)
Agriculture seulement	19,3	15,0	13,7	10,2	33,0
Élevage seulement	11,9	9,3	0,5	0,4	12,5
Agric. et élevage	0,3	0,2	0,1	0,1	0,4
Sylviculture	0,05	0,03	0,01	0,01	0,06
Pêche	2,2	1,7	0,1	0,06	2,3
Industrie extractive	0,8	0,7	0,04	0,03	0,9
Industrie manufac.	2,8	2,2	1,8	1,3	4,6
Eau/Électricité/Gaz	0,4	0,3	0,03	0,02	0,4
Bâtiment TP	2,3	1,8	0,05	0,03	2,4
Commerce	12,8	10,0	3,8	2,8	16,6
Administration/Services	11,0	8,6	4,1	3,0	15,1
Transport/Communic.	2,6	2,0	0,1	0,1	2,7
Banques/Assurances	0,2	0,2	0,07	0,05	0,3
Non déclaré	5,1	4,0	3,5	2,6	8,6
Ensemble	72,0	56,2	27,9	20,8	100

Source : RGPH 2000.

Distribution de la population inactive selon l'âge et le sexe

Répartition des inactifs selon la tranche d'âge et le sexe (1988) :

A calculer pour 2000 dès que ce résultat du RGPH sera disponible.

	Hommes (%)	<i>En % de la pop. masculine d'âge actif</i>	Femmes (%)	<i>En % de la pop. féminine d'âge actif</i>	Ensemble (%)
10-14 ans	10,9	12,1	11,5	11,9	22,4
15-19 ans	6,9	7,6	10,4	10,8	17,3
20-24 ans	3,2	3,6	9,3	9,7	12,5
25-29 ans	1,3	1,5	8,5	8,8	9,8
30-34 ans	0,6	0,7	6,6	6,8	7,3
35-39 ans	0,5	0,5	5,0	5,2	5,5
40-44 ans	0,4	0,5	4,3	4,4	4,7
45-49 ans	0,4	0,4	3,2	3,3	3,6
50-54 ans	0,6	0,6	3,7	3,8	4,3
55-59 ans	0,4	0,4	1,7	1,8	2,1
60-64 ans	0,6	0,7	2,5	2,5	3,1
65 ans et +	1,9	2,1	4,9	5,1	6,8
Indéterminés	0,1	0,1	0,3	0,3	0,4
Ensemble	27,9	31,0	71,9	74,6	100

Source : RGPH 1988. Les effectifs sont également disponibles selon la wilaya.

ACCES AU CREDIT

Répartition des ménages ayant eu accès au crédit (%) selon le milieu et le sexe du chef de ménage (1996 et 2000) :

	HCM		FCM		Ensemble	
	1996	2000	1996	2000	1996	2000
Rural	51,8	51,3	14,4	16,3	66,2	67,6
Urbain	23,5	28,3	10,3	4,1	33,8	32,4
Ensemble	75,2	79,6	24,8	20,4	100	100

Source : EPCV 1996 et 2000

Répartition des ménages ayant eu accès au crédit (%) selon le niveau de pauvreté et le sexe du chef de ménage (1996 et 2000) :

	HCM		FCM		Ensemble	
	1996	2000	1996	2000	1996	2000
Pauvre	40,2	32,9	7,8	7,2	48,0	40,09
Non pauvre	35,0	46,6	16,9	13,3	51,9	59,9
Ensemble	75,2	79,5	24,8	20,5	100	100

Source : EPCV 1996 et 2000

FEMMES ET SECTEUR INFORMEL

Répartition (%) des salariés des établissements informels (les 11 centres) selon le salaire mensuel et le sexe :

Salaire mensuel	Commerce		Services		Artisanat		Ensemble
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
<= 2.500	3,7	0,0	10,1	33,3	2,7	0,0	5,1
2.501-5.000	32,4	33,3	27,8	66,7	30,5	50,0	30,4
5.001-7.500	19,6	66,7	21,3	0,0	46,0	0,0	34,0
7.501-10.000	26,4	0,0	35,1	0,0	10,7	50,0	19,4
10.001-12.500	4,7	0,0	1,1	0,0	6,0	0,0	4,2
12.501-15.000	6,5	0,0	3,4	0,0	3,4	0,0	4,2
15.001-17.500	1,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,6
17.501-20.000	4,7	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	1,7
Plus de 20.000	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Effectif total	107	3	89	3	149	4	355

Source : Enquête ONS sur le secteur informel urbain (1992), volume 5.

FEMMES RURALES

Situation matrimoniale (%) selon le sexe du chef de ménage* (cultures pluviales – 2000-2001) :

	HCM	<i>En % des HCM</i>	FCM	<i>En % des FCM</i>	Ensemble
Célibataire	3,9	<i>4,6</i>	0,4	<i>2,7</i>	4,3
Marié	79,6	<i>92,5</i>	4,0	<i>29,1</i>	83,6
Divorcé	1,3	<i>1,5</i>	3,2	<i>22,7</i>	4,5
Veuf/Veuve	1,2	<i>1,4</i>	6,3	<i>45,5</i>	7,5
Ensemble	86,0	<i>100</i>	14,0	<i>100</i>	100

Source: DPSE/MDRE

*La DPSE considère que la correspondance est totale entre chef d'exploitation et chef de ménage.

Répartition (%) des aides familiaux selon la tranche d'âge et le sexe (cultures pluviales, 2000-2001) :

	7-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	55 ans et plus	Ensemble
Masculin	13,1	17,3	9,2	1,8	41,4
Féminin	9,2	16,0	23,2	10,1	58,6
Ensemble	22,3	33,3	32,4	11,9	100

Source: DPSE/MDRE

Répartition (%) des aides familiaux selon le niveau d'instruction et le sexe (culture pluviales, 2000-2001) :

	Sans	Traditionnel	Primaire	Secondaire	Universitaire	Ensemble*
Masculin	19,7	6,8	12,1	2,4	0,4	41,4
Féminin	41,1	8,0	8,8	0,7	0,01	58,5
Ensemble	60,8	14,8	20,9	3,1	0,4	100

Source: DPSE/MDRE

* La population des aides familiaux distribuée ici est légèrement supérieur à celle qui correspond au tableau précédent.

INTEGRATION SOCIO-POLITIQUE

Raison de non participation socio-politique (%) des chefs de ménage selon le sexe et le milieu (2000) :

		Pas le temps	Pas d'argent	Pas d'intérêt	Pas instruit/ se sent exclus	Interdit culturel/ religieux	Structures n'existent pas	Préfère s'occuper famille	Total
Masculin	Rural	24,8	7,5	38,8	2,2	0,1	18,1	8,3	100
	Urbain	24,2	9,8	47,0	9,8	0,3	3,0	6,0	100
	Total	24,5	8,5	42,3	5,4	0,2	11,8	7,3	100
Féminin	Rural	22,1	9,3	37,9	3,2	0,1	19,1	8,2	100
	Urbain	20,8	13,6	44,0	11,8	1,0	2,2	6,6	100
	Total	21,4	11,4	40,9	7,4	0,5	10,9	7,4	100

Source: EPCV 2000

NUPTIALITE

Concernant la nuptialité, le RGPH 1988 spécifie les effectifs selon le milieu de résidence (urbain, rural sédentaire, nomade). Il sera intéressant et utile de mesurer les évolutions dès que ces chiffres auront été rendus disponibles pour 2000.

Répartition (%) de la population mariée de 10 ans et plus selon le sexe et la tranche d'âge (1988 et 2000) :

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	1988	2000	1988	2000	1988	2000
10-14 ans	0,1	0,1	0,4	0,5	0,5	0,6
15-19 ans	0,2	0,2	2,4	2,4	2,6	2,6
20-24 ans	0,8	0,9	4,0	3,6	4,8	4,5
25-29 ans	2,3	2,1	4,4	4,1	6,7	6,2
30-34 ans	3,2	2,9	3,6	3,6	6,8	6,5
35-39 ans	3,0	3,2	2,7	3,2	5,7	6,4
40-44 ans	2,4	2,8	2,2	2,2	4,6	5,0
45-49 ans	2,0	2,3	1,5	1,5	3,5	3,8
50 ans et +	7,1	6,6	3,2	3,0	10,3	9,6
ND	0,03	0,4	0,1	0,5	0,13	0,9
Ensemble	21,2	21,6	24,6	24,7	45,8	46,3

Source : RGPH 1988 et 2000

Annexe 2 : Termes de référence de l'étude

Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF) Termes de Référence du Consultant chargé l'approfondissement du bilan

Introduction/contexte

La Stratégie Nationale de Promotion Féminine 1995/2000 a été formulée en janvier 1994 sur financement IDA dans le cadre de la composante Femmes et développement du projet Santé/Population. Le SECF a entrepris au cours de l'année 2001 et grâce à un financement d'Oxfam- GB un processus participatif de réactualisation de cette Stratégie. Cette mise à jour a commencé par la réalisation d'un diagnostic qui a mis l'accent sur les actions réalisées touchant l'amélioration de la rentabilité économique des femmes, l'augmentation de la participation de la femme et des associations féminines dans les instances de développement à la base, l'adoption du code de la famille, l'élaboration d'une stratégie IEC en appui à la mise en œuvre de la SNPF ,le renforcement institutionnel du SECF au niveau national et régional. Une appréciation critique a été portée sur la situation de la femme (écart dans l'emploi, l'éducation, la vie politique, autres questions touchant aux femmes etc..). Ce bilan a aussi fourni des informations sur les perspectives d'évolution (grands traits de la société mauritanienne à l'horizon 2000, l'évolution des moyens directement affectés à la promotion, l'évolution internationale..)

Suite à l'atelier de restitution des 29 et 30 avril 2002 organisé par le SECF sur la version provisoire de la SNPF, le SECF a décidé sur la base des observations figurant dans le rapport de synthèse de l'atelier mais aussi des commentaires du CMAP, d'approfondir le diagnostic en l'améliorant du point de vue des données chiffrées et en mettant en exergue les liens et la cohérence avec le CSLP dans lequel devra s'inscrire cette stratégie.

Le Centre Mauritanien d'Analyse de politiques (CMAP) a donc été sollicité par le SECF pour l'appuyer dans la finalisation de la stratégie nationale de promotion féminine. Cette finalisation prendra en compte les documents existants (stratégie précédente datant de 1990 et mise en œuvre jusqu'en 2000, rapports de synthèse du séminaire de validation , note de commentaires CMAP, etc..).

Pour effectuer cet appui technique et sur la base des termes de référence, le CMAP bénéficiera de ressources financières du Projet Sectoriel Genre de la GTZ (Eschborn, R.F.A.), ci-après nommé « la GTZ » qui permettront de contribuer aux éléments suivants⁷⁸ :

- 1. L'enrichissement du diagnostic déjà établi dans la version provisoire de la stratégie notamment par un approfondissement du bilan par des données chiffrées et l'intégration de la dimension genre ;**
- 2. L'élaboration d'une vision à long terme de la SNPF et d'un plan d'actions à moyen terme cohérent avec le CSLP ;**
- 3. La mise en place d'un système de suivi –évaluation permettant d'élaborer un tableau de bord et d'enrichir le suivi de la mise en œuvre du CSLP.**

⁷⁸ Seul le point 1 concerne la présente consultation.

Justification

Dans le cadre de la finalisation de la SNPF un travail important a été réalisé qui a permis d'élaborer un rapport provisoire de stratégie incluant le bilan . Néanmoins malgré ces efforts qui ont permis au Secrétariat de capitaliser les acquis réels qui été obtenus, force est de constater que des améliorations substantielles restent à faire en terme, de bilan afin que la nouvelle stratégie soit bâtie sur une situation plus chiffrée et plus exhaustive. En effet un des points faible de la stratégie nationale de promotion féminine se trouve dans la faiblesse du bilan qui fasse ressortir davantage les données et indicateurs pour donner plus de visibilité à la situation de la femmes. Ce bilan n'a pas tenu compte des enquêtes nationales qui ont été menées au cours de l'année 2000 (RGPH, EPCV , EDS). Il a été souvent long et n'a pas toujours su mettre en valeur les actions et activités qui ont eu le plus d'impact positif sur les femmes. Le diagnostic ne fait pas ressortir également de façon exhaustive les aspects **genre**, en analysant la situation des femmes.

Cette consultation permettra d'améliorer le bilan et de disposer de données pour alimenter le système d'information sur la situation de femmes qui serait renseigné et mis à jour régulièrement par le SECF. Ce système d'information contribuera à améliorer le contenu des rapports annuels de mise en œuvre du CSLP.

Taches du Consultant

Le consultant (e) national chargé (e) de l'approfondissement du diagnostic/bilan 1995-2000 devra sur la base de la documentation déjà disponible (version provisoire de la SNPF, rapport de synthèse de l'atelier de validation, note de commentaires du CMAP ..) et des données des enquêtes (RGPH, EPCV , EDS) réaliser ce travail d'approfondissement afin de combler les faiblesses du bilan actuel. Il devra plus particulièrement procéder dans ce **Diagnostic/ bilan** à la réalisation des activités suivantes :

- Recenser les réalisations chiffrées en partant des actions prioritaires figurant dans les principaux axes de la SNPF. Pour cela il ne doit pas se limiter aux seules actions réalisées par le SECF mais voir dans les autres secteurs de développement celles qui ont ciblé les femmes et en tirer les indicateurs de résultat et d'impact même s'ils sont d'ordre qualitatif ;
- Apprécier l'évolution de la situation des femmes en l'illustrant par des indicateurs d'écarts choisis dans les domaines⁷⁹ (alphabétisation, éducation, santé, emploi , pauvreté et accès aux services de base, politique, activités génératrices de revenus, micro-finance , les aspects liées aux institutions des femmes au niveau national et régionale, autres données sur la situation des femmes) en expliquant les raisons de ces écarts ;
- Analyser les indicateurs composites de développement humain en particulier ceux qui touchent à la femme (IPF⁸⁰ IDSH⁸¹) et qui fournissent des éléments intéressants pour la situation de la femme y compris par rapport à son insertion dans la vie économique, sociale et politique ;

⁷⁹ La liste des domaines n'est pas exhaustive

⁸⁰ Indice de participation de la femme

⁸¹ indice séxospécifique de développement humain

- Mener une analyse bénéfique –incidence par genre, par milieu et groupe socioprofessionnel pour les services sociaux (éducation, santé) ;
- Présenter sous une forme exploitable ces données et indicateurs et indiquer leurs sources dans la perspective d’une actualisation régulière en vue de les intégrer dans le bilan de mise en œuvre du CSLP;
- Examen quelques grands secteurs d’activités (développement rural , urbain ..etc) des femmes et apprécier leur productivité et mesure.

Déroulement du travail

Le consultant devra travailler sous la supervision du CMAP en étroite collaboration avec le SECF. Il bénéficiera si nécessaire des conseils techniques du bureau de la GTZ en Mauritanie ou des missions de cette agence qui séjourneront dans le pays au cours de cette consultation. Le SECF et le CMAP devront faciliter au consultant l’accès à la documentation pertinente dont ils disposent. On encouragera néanmoins le consultant à visiter le net pour s’informer de la documentation sur le Genre (site du FNUAP , de l’OCDE, UNICEF⁸² et le site <http://www.worldbank.org/poverty/strategies/sourctoc.htm>.) et travailler avec le système d’information au niveau national (ONS , services statistiques des départements ministériels) ainsi que les services statistiques des agences du SNU pour collecter les données et indicateurs pour faciliter les recoupements.

Avant le démarrage de cette étude le consultant devra discuter avec le CMAP et le SECF sa méthodologie et un plan de travail.

Rapports

A l’issue de sa mission, le consultant (e) devra :

1. Elaborer un rapport provisoire sur le bilan ;
2. Rédiger un rapport final qui intégrera les observations du CMAP , du SECF et de la GTZ. Pour faciliter de travail, il devra remettre son rapport sous support informatique, en format compatible avec les logiciels MS WORD et MS EXCEL (tableau de bord sur les indicateurs)

Durée

La durée de la consultation sera de 30 jours de travail effectif

Profil du Consultant

Le consultant devra avoir être de profil sociologue, socio –économiste , économiste ou équivalent. Il devra disposer d’une expérience de 5 ans au moins avec une bonne connaissance de la question du Genre.

⁸² Base de données CHILINFO